ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

TABLE DES MATIÈRES

132 Rapports

132 Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

133 Rapport de l'auditeur indépendant

138 États financiers combinés

138 Bilan combiné

139 État combiné du résultat

140 État combiné du résultat global

141 État combiné des variations des capitaux propres

142 Tableau combiné des flux de trésorerie

143 Notes complémentaires aux états financiers combinés

143 Note 1 Mode de présentation

144 Note 2 Principales méthodes comptables

164 Note 3 Réforme des taux d'intérêt de référence

165 Note 4 Valeur comptable des instruments financiers

167 Note 5 Juste valeur des instruments financiers

173 Note 6 Compensation d'actifs et de passifs financiers

175 Note 7 Valeurs mobilières

177 Note 8 Prêts et provision pour pertes de crédit

185 Note 9 Décomptabilisation d'actifs financiers

186 Note 10 Fonds distincts

188 Note 11 Contrats de location

189 Note 12 Immobilisations corporelles et immeubles de placement

190 Note 13 Immobilisations incorporelles

191 Note 14 Intérêts détenus dans d'autres entités

193 Note 15 Autres actifs – Autres

193 Note 16 Dépôts

194 Note 17 Passifs des contrats d'assurance

201 Note 18 Avantages du personnel – Régimes de retraite et régimes d'avantages complémentaires

206 Note 19 Autres passifs – Autres

206 Note 20 Obligations subordonnées

207 Note 21 Instruments financiers dérivés et activités de couverture

216 Note 22 Transactions importantes

217 Note 23 Capital social

217 Note 24 Capital-actions

218 Note 25 Cumul des autres éléments du résultat global

218 Note 26 Gestion du capital

220 Note 27 Revenu net d'intérêts et revenus (pertes) nets de placement

221 Note 28 Impôts sur les excédents

223 Note 29 Engagements, garanties et passifs éventuels

225 Note 30 Gestion des risques découlant des instruments financiers

230 Note 31 Information sectorielle

232 Note 32 Information relative aux parties liées

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers combinés du Mouvement Desjardins ainsi que tous les renseignements contenus dans son rapport de gestion annuel relèvent de la direction de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération), à qui il incombe d'assurer l'intégrité et la fidélité de l'information présentée.

Ces états financiers combinés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) au Canada. Ces états financiers combinés comprennent nécessairement des montants établis par la direction selon les estimations qu'elle juge raisonnables et justes. Ces estimations incluent, entre autres, des évaluations des passifs des contrats d'assurance effectuées par les actuaires des secteurs concernés. Toute information financière présentée dans le rapport de gestion annuel est conforme à celle qui figure dans ces états financiers combinés audités.

Responsable de la fiabilité des états financiers combinés du Mouvement Desjardins, des renseignements connexes et des systèmes comptables qui les produisent, la direction de la Fédération s'appuie sur des contrôles qui régissent les opérations et leur comptabilisation. Ces contrôles sont conçus de manière à fournir une assurance raisonnable quant à l'intégralité et à l'exactitude des comptes financiers, à la protection des actifs ainsi qu'à la tenue de registres adéquats. Ils comprennent notamment une structure organisationnelle assurant une répartition efficace des responsabilités, un code de déontologie, des normes d'embauche et de formation du personnel, des politiques et des manuels de procédures ainsi que l'application et la mise à jour régulière de méthodes de contrôle en vue d'exercer une supervision appropriée des opérations. Le système de contrôle interne est renforcé par une équipe de conformité, qui aide la direction à veiller au respect des exigences réglementaires, et une équipe du Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins, qui a un accès sans réserve à la commission d'audit et d'inspection. La direction a également mis en place un cadre de gouvernance financière issu des meilleures pratiques du marché. À titre de chef de la direction et de chef de la direction financière du Mouvement Desjardins, nous avons supervisé le processus d'évaluation des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière. Au 31 décembre 2022, nous avons déterminé que les contrôles et procédures de communication de l'information financière ainsi que le contrôle interne à l'égard de l'information financière étaient efficaces.

L'AMF procède à l'inspection des activités du Mouvement Desjardins selon une approche de surveillance axée sur les risques.

Le conseil d'administration de la Fédération approuve l'information financière présentée dans le rapport annuel du Mouvement Desjardins en s'appuyant sur la recommandation de la commission d'audit et d'inspection. Cette dernière est mandatée par le conseil pour examiner les états financiers combinés et le rapport de gestion du Mouvement Desjardins. Elle est composée de cinq administrateurs indépendants, lesquels sont des membres du conseil d'administration de la Fédération. S'ajoutent à ces administrateurs, deux représentants des filiales d'assurance et une observatrice permettant d'assurer les arrimages requis avec les filiales d'assurance et le réseau des caisses. La commission d'audit et d'inspection assure un rôle de surveillance afin que la direction élabore et mette en œuvre des procédures de contrôle et des systèmes adéquats permettant la présentation d'une information financière de qualité comprenant toutes les divulgations requises dans les délais exigés.

Ces états financiers combinés ont été audités par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., l'auditeur indépendant nommé par l'assemblée générale des membres de la Fédération, dont le rapport suit. L'auditeur indépendant peut s'entretenir en tout temps avec les membres de la commission d'audit et d'inspection de tous les aspects de sa mission d'audit et de tous les points soulevés dans le cadre de son travail, notamment l'intégrité de l'information financière fournie et la qualité des systèmes de contrôle interne.

Guy Cormier
Président et chef de la direction
Mouvement Desjardins

Alain Leprohon, CPA
Premier vice-président Finances et
chef de la direction financière
Mouvement Desjardins

Lévis (Québec)
Le 22 février 2023

Rapport de l’auditeur indépendant

Aux membres de la Fédération des caisses Desjardins du Québec

Notre opinion

À notre avis, les états financiers combinés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Mouvement Desjardins aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l’International Accounting Standards Board (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers combinés du Mouvement Desjardins, qui comprennent :

- les bilans combinés aux 31 décembre 2022 et 2021;
- les états combinés du résultat pour les exercices terminés à ces dates;
- les états combinés du résultat global pour les exercices terminés à ces dates;
- les états combinés des variations des capitaux propres pour les exercices terminés à ces dates;
- les tableaux combinés des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates;
- les notes complémentaires, qui comprennent les principales méthodes comptables et d’autres informations explicatives.

Certaines informations à fournir ont été présentées ailleurs dans le rapport de gestion, plutôt que dans les notes complémentaires des états financiers combinés. Ces informations font l’objet d’un renvoi dans les états financiers combinés et sont indiquées comme ayant été auditées.

Fondement de l’opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d’audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l’auditeur à l’égard de l’audit des états financiers combinés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants du Mouvement Desjardins conformément aux règles de déontologie qui s’appliquent à notre audit des états financiers combinés au Canada. Nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers combinés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers combinés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit	Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit

Évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues liée aux prêts

Renvoi à la note 2 – Principales méthodes comptables et à la note 8 – Prêts et provision pour pertes de crédit, des états financiers combinés.

La provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts s'établissait à 1 035 millions de dollars au 31 décembre 2022 et représentait l'estimation de la direction quant à la provision pour pertes de crédit attendues (PCA) à la date de clôture.

L'évaluation de la provision pour PCA est estimée pour chaque exposition à la date de clôture et se fonde sur le produit de la multiplication des trois paramètres de risque de crédit, soit la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD). Ce produit est ensuite actualisé en utilisant le taux d'intérêt effectif. Pour les instruments financiers qui sont à l'étape 1 du modèle de dépréciation, la projection des paramètres de risque de crédit est effectuée sur un horizon maximal de 12 mois, alors que pour ceux qui sont à l'étape 2 ou 3, elle est effectuée sur la durée de vie restante de l'instrument. Le Mouvement Desjardins utilise trois scénarios pour établir la provision pour PCA, soit un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. La projection des variables macroéconomiques effectuée selon chaque scénario et la probabilité d'occurrence y étant associée ont une incidence importante sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et sur l'évaluation de la provision pour PCA. Le Mouvement Desjardins peut également avoir recours à des ajustements pour considérer des informations pertinentes qui ont une incidence sur l'évaluation de la provision et qui n'ont pas été intégrées dans les paramètres de risque de crédit.

Afin de prendre en compte les facteurs de risque pertinents liés à l'environnement macroéconomique, la direction a appliqué un jugement d'expert en matière de crédit pour l'évaluation de la provision pour PCA.

Pour les prêts dépréciés qui sont individuellement significatifs, l'évaluation de la provision pour PCA est fondée sur un examen approfondi de la situation de l'emprunteur et de la réalisation des sûretés détenues.

Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison :

- de la complexité inhérente des calculs de la provision pour PCA ainsi que des jugements importants posés par la direction pour :
 - l'établissement des trois scénarios incluant la projection des variables macroéconomiques;
 - la détermination des probabilités d'occurrence des trois scénarios;
 - la détermination des augmentations importantes du risque de crédit;
 - l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit pour refléter, entre autres, les facteurs de risque pertinents liés à l'environnement macroéconomique.

Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :

- Tester l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes liés à l'évaluation de la provision pour PCA, dont des contrôles relatifs :
 - à la surveillance et la validation périodique de certains modèles;
 - à l'examen des projections des variables macroéconomiques et la probabilité d'occurrence des scénarios;
 - à la notation du risque de crédit des emprunteurs;
 - à la revue et l'approbation par la direction de l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit et de la provision pour PCA.
- Tester le processus de la direction pour l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues liée aux prêts en effectuant, notamment, ce qui suit :
 - Évaluer, avec l'assistance de professionnels ayant une expertise en matière de risque de crédit et d'économie:
 - le caractère approprié des méthodologies pour le calcul de la provision pour PCA, incluant le recalcul indépendant des PCA liées aux prêts;
 - le caractère approprié des trois scénarios et le caractère raisonnable des variables macroéconomiques ainsi que la probabilité d'occurrence assignée aux scénarios en considérant des données économiques diffusées publiquement, des prévisions de sources indépendantes et des analyses de sensibilité aux variations de certaines de ces hypothèses;
 - le caractère raisonnable de l'établissement des paramètres de risques de crédit (PD, PCD et ECD);
 - le caractère raisonnable des augmentations importantes du risque de crédit déterminées par la direction;
 - le caractère raisonnable de l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit par la direction.
 - Pour un échantillon de prêts dépréciés qui sont individuellement significatifs, évaluer le caractère approprié de la méthodologie pour le calcul de la provision pour PCA et évaluer le caractère raisonnable des hypothèses.
 - Tester les données utilisées dans l'évaluation de la provision pour PCA.

- de l'évaluation des éléments probants, qui a nécessité un effort d'audit accru ainsi que des jugements importants de la part de l'auditeur, étant donné que l'évaluation de la provision pour PCA est un calcul complexe qui fait intervenir un grand nombre de données et d'hypothèses interdépendantes, dont certaines sont basées sur un modèle;
- de l'aide apportée par des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées en matière de risque de crédit et d'économie.

Évaluation des passifs des contrats d'assurance

Renvoi à la note 2 – Principales méthodes comptables et à la note 17 – Passifs des contrats d'assurance, des états financiers combinés.

Les passifs des contrats d'assurance pour l'ensemble du Mouvement Desjardins comprenaient a) des provisions techniques – Assurance de personnes de 20 236 millions de dollars et b) des provisions pour sinistres et frais de règlement – Assurance de dommages de 6 907 millions de dollars au 31 décembre 2022. Ces montants sont estimés par la direction selon les pratiques actuarielles reconnues du Canada.

La direction a déterminé que a) le calcul des provisions techniques d'assurance de personnes est fondé sur une projection explicite des flux de trésorerie tirée des hypothèses courantes les plus probables pour chaque composante de ces flux et chaque éventualité importante, ajustées avec une marge considérant le risque d'écart défavorable et b) les provisions pour sinistres et frais de règlement relatifs aux polices d'assurance de dommages sont estimées au moyen de techniques actuarielles qui prennent en considération les hypothèses les plus probables, compte tenu des données actuellement connues, lesquelles font l'objet d'une révision et d'une mise à jour régulières, ajustées avec une marge considérant le risque d'écart défavorable.

L'évaluation des passifs des contrats d'assurance exige de la direction qu'elle élabore des hypothèses importantes, notamment : a) en ce qui concerne les provisions techniques d'assurance de personnes, les hypothèses de mortalité, morbidité, taux de résiliation des contrats, rendements de placements et frais d'exploitation, impôts et taxes et b) en ce qui concerne les provisions pour sinistres et frais de règlement relatifs aux polices d'assurance de dommages, l'évolution des antécédents en matière de sinistres, le coût moyen de règlement par sinistre, le nombre moyen de sinistres et les tendances relatives à la sévérité et à la fréquence des sinistres.

Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison :

- du jugement important posé par la direction pour déterminer les passifs des contrats d'assurance;
- du degré élevé de jugement, de subjectivité et d'effort de la part de l'auditeur dans l'évaluation des éléments probants relatifs au caractère approprié des méthodes et modèles de projection actuarielle ainsi que du caractère raisonnable des hypothèses importantes utilisées par la direction;
- de l'aide apportée par des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées en matière d'actuariat.

Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :

Tester le processus de la direction pour l'évaluation des provisions techniques – Assurance de personnes, en effectuant, notamment, ce qui suit :

- Tester l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes liés à l'exhaustivité et l'exactitude des données servant à l'évaluation des provisions techniques – Assurance de personnes.
- Évaluer le caractère approprié du calcul effectué.
- Tester les données utilisées dans la projection des flux de trésorerie.
- Évaluer, avec l'assistance des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées en actuariat, le caractère approprié des méthodes et modèles de projection actuarielles et le caractère raisonnable des hypothèses de mortalité, morbidité, taux de résiliation des contrats, rendements de placements et frais d'exploitation, impôts et taxes utilisées dans l'évaluation des provisions techniques d'assurance de personnes.

Pour l'évaluation des provisions pour sinistres et frais de règlement – Assurance de dommages :

- Tester l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes liés à l'exhaustivité et l'exactitude des données servant à évaluer les provisions pour sinistres et frais de règlement – Assurance de dommages.
- Établir, avec l'assistance de professionnels ayant des compétences et connaissances spécialisées en actuariat, une estimation ponctuelle indépendante des provisions pour sinistres et frais de règlement – Assurance de dommages.
- Tester les données sous-jacentes utilisées pour établir l'estimation ponctuelle indépendante.
- Comparer l'estimation ponctuelle indépendante à l'estimation de la direction pour évaluer le caractère raisonnable de l'estimation de la direction.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion, que nous avons obtenu avant la date du présent rapport, et des informations, autres que les états financiers combinés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers combinés, incluses dans le rapport annuel, qui sont censées être mises à notre disposition après cette date.

Notre opinion sur les états financiers combinés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune opinion ou autre forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers combinés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers combinés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard. Si, à la lecture des informations, autres que les états financiers combinés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers combinés, incluses dans le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers combinés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers combinés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers combinés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers combinés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Mouvement Desjardins à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Mouvement Desjardins ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Mouvement Desjardins.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers combinés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers combinés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers combinés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Mouvement Desjardins;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Mouvement Desjardins à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Mouvement Desjardins à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers combinés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers combinés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Mouvement Desjardins pour exprimer une opinion sur les états financiers combinés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers combinés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Michel Larouche.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.[(1)]
(1) CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A111799

Montréal (Québec)
Le 22 février 2023

Bilan combiné

(en millions de dollars canadiens)	Notes	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
ACTIF			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières		**8 913 $**	16 328 $
Valeurs mobilières	7		
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net		**34 025**	39 772
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		**51 258**	53 286
Titres au coût amorti		**50**	41
		85 333	93 099
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente		**17 024**	12 019
Prêts	8 et 9		
Hypothécaires résidentiels		**159 682**	149 695
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers		**24 381**	24 386
Aux entreprises et aux gouvernements		**66 812**	57 400
		250 875	231 481
Provision pour pertes de crédit	8	**(1 035)**	(970)
		249 840	230 511
Actif net des fonds distincts	10	**21 318**	22 804
Autres actifs			
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		**25**	268
Primes à recevoir		**2 925**	2 839
Instruments financiers dérivés	21	**5 723**	5 828
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières		**3 486**	2 557
Actifs de réassurance		**1 175**	1 582
Actifs au titre de droits d'utilisation	11	**543**	530
Immeubles de placement	12	**929**	926
Immobilisations corporelles	12	**1 587**	1 531
Goodwill		**157**	157
Immobilisations incorporelles	13	**692**	497
Participations dans les entreprises mises en équivalence	14	**1 465**	1 380
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	18	**679**	62
Actifs d'impôt différé	28	**1 440**	789
Autres	15	**3 855**	3 378
		24 681	22 324
TOTAL DE L'ACTIF		**407 109 $**	397 085 $
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
PASSIF			
Dépôts	16		
Particuliers		**145 377 $**	136 332 $
Entreprises et gouvernements		**114 172**	101 644
Institutions de dépôts		**287**	379
		259 836	238 355
Autres passifs			
Acceptations		**25**	268
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert		**9 859**	11 342
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat		**24 565**	31 177
Instruments financiers dérivés	21	**6 554**	5 500
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières		**8 978**	7 938
Obligations locatives	11	**622**	596
Passifs des contrats d'assurance	17	**31 354**	34 762
Passif net des fonds distincts	10	**21 284**	22 796
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	18	**654**	1 048
Passifs d'impôt différé	28	**433**	301
Autres	19	**7 569**	7 516
		111 897	123 244
Obligations subordonnées	20	**2 928**	1 960
TOTAL DU PASSIF		**374 661**	363 559
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	23	**4 786**	4 982
Excédents non répartis		**8 429**	1 546
Cumul des autres éléments du résultat global	25	**(2 166)**	765
Réserves		**20 552**	25 321
Capitaux propres – Part revenant au Groupe		**31 601**	32 614
Participations ne donnant pas le contrôle	14	**847**	912
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		**32 448**	33 526
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		**407 109 $**	397 085 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

Au nom du conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec,

Guy Cormier
Président du conseil

Johanne Charbonneau, FCPA
Vice-présidente du conseil

État combiné du résultat

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	Notes	2022	2021
REVENU D'INTÉRÊTS			
Prêts		**8 278 $**	6 928 $
Valeurs mobilières		**1 107**	473
		9 385	7 401
FRAIS D'INTÉRÊTS			
Dépôts		**2 829**	1 508
Obligations subordonnées		**78**	65
Autres		**148**	42
		3 055	1 615
REVENU NET D'INTÉRÊTS	27	**6 330**	5 786
PRIMES NETTES	17	**11 842**	11 278
AUTRES REVENUS			
Frais de service sur les dépôts et les paiements		**448**	424
Commissions sur les prêts et les cartes		**991**	735
Services de courtage et de fonds de placement		**989**	1 108
Honoraires de gestion et de services de garde		**786**	732
Revenus (pertes) nets de placement	27	**(4 505)**	319
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance		**747**	(404)
Revenus de change		**119**	121
Autres		**293**	221
		(132)	3 256
REVENU TOTAL		**18 040**	20 320
DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT	8	**277**	69
SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE	17	**4 500**	6 883
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS			
Salaires et avantages du personnel		**5 066**	4 437
Honoraires		**1 159**	1 013
Technologie		**978**	893
Commissions		**929**	881
Frais d'occupation		**403**	406
Communications		**417**	329
Taxes d'affaires et impôts sur le capital		**482**	459
Autres		**1 204**	1 148
		10 638	9 566
EXCÉDENTS D'EXPLOITATION		**2 625**	3 802
Impôts sur les excédents	28	**575**	860
EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES		**2 050**	2 942
Ristournes aux membres		**403**	387
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres	28	**(106)**	(103)
EXCÉDENTS NETS DE L'EXERCICE APRÈS RISTOURNES AUX MEMBRES		**1 753 $**	2 658 $
dont :			
Part revenant au Groupe		**1 686 $**	2 515 $
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	14	**67**	143

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

État combiné du résultat global

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	2022	2021
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	**1 753 $**	2 658 $
Autres éléments du résultat global (nets d'impôts)		
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat		
Réévaluation des actifs et passifs nets au titre des régimes à prestations définies	**691**	1 381
Quote-part des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	**—**	6
Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**(1)**	(1)
Variation nette de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**7**	2
	697	1 388
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat		
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Pertes nettes non réalisées	**(1 672)**	(454)
Reclassement des pertes nettes à l'état combiné du résultat	**189**	10
	(1 483)	(444)
Variation nette des gains et des pertes non réalisés liés à l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance		
Gains (pertes) nets non réalisés	**(331)**	422
Reclassement des gains nets à l'état combiné du résultat	**(264)**	(114)
	(595)	308
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie		
Pertes nettes sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	**(897)**	(321)
Reclassement à l'état combiné du résultat des gains nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	**(2)**	(61)
	(899)	(382)
Quote-part des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	**(5)**	(1)
	(2 982)	(519)
Total des autres éléments du résultat global (nets d'impôts)	**(2 285)**	869
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	**(532) $**	3 527 $
dont :		
Part revenant au Groupe	**(556) $**	3 348 $
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	**24**	179

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

Impôt sur les autres éléments du résultat global

La charge (le recouvrement) d'impôt relative à chaque composante des autres éléments du résultat global de l'exercice est présentée dans le tableau suivant :

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	2022	2021
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat		
Réévaluation des actifs et passifs nets au titre des régimes à prestations définies	**249 $**	493 $
Variation nette de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**3**	1
	252	494
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat		
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Pertes nettes non réalisées	**(596)**	(160)
Reclassement des pertes nettes à l'état combiné du résultat	**67**	5
	(529)	(155)
Variation nette des gains et des pertes non réalisés liés à l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance		
Gains (pertes) nets non réalisés	**(83)**	123
Reclassement des gains nets à l'état combiné du résultat	**(69)**	(27)
	(152)	96
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie		
Pertes nettes sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	**(324)**	(114)
Reclassement à l'état combiné du résultat des gains nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	**(1)**	(20)
	(325)	(134)
	(1 006)	(193)
Total de la charge (recouvrement) d'impôt	**(754) $**	301 $

État combiné des variations des capitaux propres

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	Capital social (note 23)	Excédents non répartis	Cumul des autres éléments du résultat global (note 25)	Réserves				Capitaux propres – Part revenant au Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle (note 14)	Total des capitaux propres
				Réserve de stabilisation	Réserve pour ristournes éventuelles	Réserve générale et autres réserves	Total des réserves			
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2020	5 021 $	1 874 $	1 302 $	795 $	1 159 $	19 362 $	21 316 $	29 513 $	750 $	30 263 $
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	—	2 515	—	—	—	—	—	2 515	143	2 658
Autres éléments du résultat global de l'exercice	—	1 370	(537)	—	—	—	—	833	36	869
Résultat global de l'exercice	—	3 885	(537)	—	—	—	—	3 348	179	3 527
Rachat de parts de capital social	(39)	—	—	—	—	—	—	(39)	—	(39)
Transactions relatives à des participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	—	—	8	8
Rémunération sur le capital social	—	(208)	—	—	—	—	—	(208)	—	(208)
Dividendes	—	—	—	—	—	—	—	—	(25)	(25)
Virement entre les excédents à répartir et les réserves	—	(4 005)	—	—	53	3 952	4 005	—	—	—
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2021	4 982 $	1 546 $	765 $	795 $	1 212 $	23 314 $	25 321 $	32 614 $	912 $	33 526 $
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	**—**	**1 686**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**1 686**	**67**	**1 753**
Autres éléments du résultat global de l'exercice	**—**	**689**	**(2 931)**	**—**	**—**	**—**	**—**	**(2 242)**	**(43)**	**(2 285)**
Résultat global de l'exercice	**—**	**2 375**	**(2 931)**	**—**	**—**	**—**	**—**	**(556)**	**24**	**(532)**
Rachat de parts de capital social	**(196)**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**(196)**	**—**	**(196)**
Transactions relatives à des participations ne donnant pas le contrôle	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**(9)**	**(9)**
Rémunération sur le capital social	**—**	**(262)**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**(262)**	**—**	**(262)**
Dividendes	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**(80)**	**(80)**
Virement entre les excédents à répartir et les réserves	**—**	**(2 578)**	**—**	**(452)**	**492**	**2 538**	**2 578**	**—**	**—**	**—**
Transactions sur les capitaux propres[(1)]	**—**	**7 347**	**—**	**—**	**—**	**(7 347)**	**(7 347)**	**—**	**—**	**—**
Autres	**—**	**1**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**1**	**—**	**1**
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2022	**4 786 $**	**8 429 $**	**(2 166) $**	**343 $**	**1 704 $**	**18 505 $**	**20 552 $**	**31 601 $**	**847 $**	**32 448 $**

(1) L'augmentation des excédents non répartis de l'exercice résulte de transactions sur les capitaux entre des entités du Mouvement Desjardins. Les excédents non répartis provenant de ces transactions seront soumis aux projets de partages des excédents du prochain exercice financier. Ces transactions n'ont eu aucune incidence sur les capitaux propres du Mouvement Desjardins au 31 décembre 2022.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

Tableau combiné des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	2022	2021
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédents d'exploitation	**2 625 $**	3 802 $
Ajustements sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation, des immobilisations corporelles et incorporelles, et des immeubles de placement	**408**	385
Amortissement des primes et des escomptes	**334**	447
Variation nette des passifs des contrats d'assurance	**(3 408)**	(65)
Dotation à la provision pour pertes de crédit	**277**	69
Pertes nettes réalisées sur les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**157**	24
(Gains) pertes nets sur cession des immobilisations corporelles et incorporelles, et d'immeubles de placement	**(2)**	10
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	**(747)**	404
Autres	**(132)**	(59)
Variations des actifs et des passifs d'exploitation :		
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	**5 747**	(4 812)
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	**(5 005)**	(2 361)
Prêts	**(19 606)**	(19 159)
Instruments financiers dérivés, montant net	**1 591**	953
Sommes à recevoir et à payer aux clients, courtiers et institutions financières, montant net	**111**	1 070
Dépôts	**21 481**	13 119
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	**(1 483)**	1 989
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	**(6 612)**	12 025
Autres	**634**	925
Paiement de la contrepartie éventuelle	**(87)**	(105)
Impôts versés sur les excédents	**(859)**	(1 107)
Versements des ristournes aux membres	**(386)**	(333)
	(4 962)	7 221
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission d'obligations subordonnées	**997**	998
Remboursement d'obligations subordonnées	**—**	(500)
Ventes (achats) de titres d'emprunt et d'obligations subordonnées à des tiers sur le marché	**17**	(13)
Remboursement d'obligations locatives	**(61)**	(92)
Rachat de parts de capital social	**(196)**	(39)
Rémunération sur le capital social	**(208)**	(208)
Transactions relatives à des participations ne donnant pas le contrôle	**(9)**	8
Dividendes versés	**(80)**	(25)
	460	129
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	**(36 789)**	(31 901)
Produits tirés de la vente de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	**22 300**	23 553
Produits tirés des échéances de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	**12 294**	5 799
Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et d'immeubles de placement	**(613)**	(436)
Produits de cession d'immobilisations corporelles, incorporelles et d'immeubles de placement	**21**	30
Acquisitions de coentreprises et d'entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	**(126)**	(193)
	(2 913)	(3 148)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**(7 415)**	4 202
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	**16 328**	12 126
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	**8 913 $**	16 328 $
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Intérêts versés	**2 658 $**	1 643 $
Intérêts reçus	**9 949**	8 320
Dividendes reçus	**253**	234

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION

Nature des activités

Le Mouvement Desjardins regroupe les caisses Desjardins du Québec, la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (CDO), la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins (FSD). Plusieurs filiales sont actives à l'échelle du Canada. Les divers secteurs d'activité dans lesquels évolue le Mouvement Desjardins sont décrits à la note 31 « Information sectorielle ». Son siège social est situé au 100, rue des Commandeurs, Lévis (Québec), Canada.

États financiers combinés

En tant que groupe de services financiers intégré, le Mouvement Desjardins constitue une entité économique à part entière. Ces états financiers combinés ont été établis dans le but de présenter la situation financière, la performance financière ainsi que les flux de trésorerie de cette entité économique. En effet, les caisses Desjardins exercent un pouvoir collectif sur la Fédération, qui est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination et du développement du Mouvement Desjardins. La Fédération a également pour rôle de protéger les intérêts des membres du Mouvement Desjardins.

En vertu de la nature même des caisses Desjardins et de la Fédération en tant que coopératives de services financiers, ces états financiers combinés comportent des différences par rapport aux états financiers consolidés d'un groupe doté d'une structure organisationnelle traditionnelle. Ainsi, les états financiers combinés du Mouvement Desjardins constituent un regroupement des comptes des caisses Desjardins du Québec, de la Fédération, de la CDO et des entités contrôlées par ces dernières, soit les filiales de la Fédération et le FSD. Le capital social du Mouvement Desjardins représente la somme du capital social émis par les caisses Desjardins du Québec, la Fédération et la CDO.

Déclaration de conformité

Aux termes de la *Loi sur les coopératives de services financier*s (la Loi), ces états financiers combinés ont été préparés par la direction du Mouvement Desjardins conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle des états financiers combinés de l'exercice courant. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur les résultats ni sur le total de l'actif et du passif du Mouvement Desjardins.

Les états financiers combinés de l'exercice terminé le 31 décembre 2022 ont été approuvés par le conseil d'administration du Mouvement Desjardins, qui est celui de la Fédération, le 22 février 2023.

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées lors de la préparation de ces états financiers combinés sont indiquées ci-dessous.

Jugements significatifs, estimations et hypothèses

La préparation des états financiers combinés conformément aux IFRS exige que la direction exerce des jugements et ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges ainsi que sur l'information connexe. Les principales méthodes comptables qui ont nécessité que la direction porte des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine, concernent la consolidation des entités structurées, la détermination de la juste valeur des instruments financiers, la décomptabilisation d'actifs financiers, la dépréciation des instruments financiers, la dépréciation des actifs non financiers, les passifs des contrats d'assurance, les provisions, les impôts sur les excédents, les ristournes aux membres, les avantages du personnel de même que les immobilisations incorporelles. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer de ces estimations et hypothèses.

Le contexte économique continue d'entraîner des sources d'incertitudes ayant une incidence sur les jugements posés ainsi que sur les estimations et hypothèses importantes formulées par la direction aux fins de l'établissement des états financiers combinés. Cela touche particulièrement la provision pour pertes de crédit attendues. Pour plus de renseignements sur les jugements importants posés pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues, se référer à la note 8 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Périmètre du groupe

Les états financiers combinés du Mouvement Desjardins comprennent l'actif, le passif, les résultats d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie des caisses Desjardins du Québec, de la CDO, de la Fédération et ses filiales, et du FSD. Les états financiers de l'ensemble des entités du Groupe sont préparés selon des méthodes comptables homogènes. Toutes les transactions et tous les soldes intragroupes sont éliminés.

La direction doit faire appel à des jugements afin de déterminer si les faits et circonstances découlant d'une relation avec une autre entité confèrent au Mouvement Desjardins un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable sur cette dernière. Des jugements importants doivent notamment être exercés dans le cas des entités structurées.

Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une entité du Groupe. Une entité du Groupe contrôle une entité émettrice si et seulement si tous les éléments suivants sont réunis :
- elle détient le pouvoir sur l'entité émettrice;
- elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice;
- elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : ses activités sont limitées; elle a été créée pour un objectif précis et bien défini; ses capitaux propres sont insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné ou elle a recours à du financement par l'émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets qui ne sont pas détenus par le Mouvement Desjardins. Elles sont présentées séparément à l'état combiné du résultat, à l'état combiné du résultat global et dans les capitaux propres, au bilan combiné.

Entreprises associées

Une entreprise associée est une entité pour laquelle le Mouvement Desjardins exerce une influence notable sur les décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles sans toutefois exercer sur elle un contrôle ou un contrôle conjoint. Les participations du Mouvement Desjardins dans des entreprises associées sont présentées au poste « Participations dans les entreprises mises en équivalence » du bilan combiné et sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, les participations sont initialement comptabilisées au coût et ajustées par la suite pour prendre en compte les changements dans la quote-part du Mouvement Desjardins des capitaux propres des entreprises concernées, qui surviennent après l'acquisition.

Partenariats

Un partenariat est une entreprise sur laquelle le Mouvement Desjardins exerce un contrôle conjoint, soit un partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur cette entreprise, avec une ou plusieurs autres parties. Un contrôle conjoint n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes de l'entreprise requièrent le consentement unanime des parties qui en partagent le contrôle.

Les partenariats sont classés en deux types en fonction des droits et des obligations des parties à l'entreprise :
- une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs à l'entreprise. Chacune des parties doit comptabiliser ses actifs, passifs, produits et charges, y compris sa quote-part des actifs détenus et des passifs assumés conjointement, et sa quote-part des produits générés et des charges engagées dans le cadre de l'entreprise commune;
- une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties ont des droits sur l'actif net de l'entreprise. Ce type de partenariat est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence. Les participations du Mouvement Desjardins dans des coentreprises sont présentées au poste « Participations dans les entreprises mises en équivalence » du bilan combiné.

Monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle

Ces états financiers combinés sont exprimés en dollars canadiens, cette monnaie étant également la monnaie fonctionnelle du Mouvement Desjardins. Les chiffres présentés dans les tableaux des notes complémentaires sont en millions de dollars, sauf indication contraire. Les symboles M$ et G$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle le Mouvement Desjardins devient une partie prenante aux dispositions contractuelles, soit la date d'acquisition ou d'émission de l'instrument financier. Les actifs financiers acquis ou vendus qui doivent être réglés selon un délai normalisé sont comptabilisés selon la date de transaction.

Classement et évaluation

Les actifs financiers sont classés en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ainsi que du modèle économique en vertu duquel ils sont détenus.

Caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

Pour que le critère lié aux caractéristiques des flux de trésorerie soit respecté aux fins du classement d'un actif financier, il faut que les flux de trésorerie liés à cet actif correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Le principal correspond généralement à la juste valeur de l'actif financier lors de sa comptabilisation initiale. L'intérêt consiste principalement en une contrepartie pour la valeur temps de l'argent et le risque de crédit associés au principal restant dû sur une période donnée, mais peut également comprendre une contrepartie pour d'autres risques et frais liés à un contrat de prêt de base, par exemple le risque de liquidité ou les frais d'administration, de même qu'une certaine marge.

Modèles économiques

Les modèles économiques que suit le Mouvement Desjardins sont déterminés d'une manière qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés en vue d'atteindre un objectif économique donné. Les modèles économiques représentent la manière dont le Mouvement Desjardins gère ses actifs financiers afin de produire des flux de trésorerie. Ils reflètent donc si les flux de trésorerie découleront de la perception des flux de trésorerie contractuels, de la vente des actifs financiers ou des deux. La détermination des modèles économiques nécessite l'exercice d'un jugement et s'appuie sur l'ensemble des éléments probants pertinents dont le Mouvement Desjardins dispose à la date de l'appréciation.

Les modèles économiques établis par le Mouvement Desjardins se définissent comme suit :
- détenus pour percevoir les flux de trésorerie contractuels : L'objectif de détention des actifs financiers est la perception des flux de trésorerie contractuels;
- détenus pour percevoir les flux de trésorerie contractuels et vendre : L'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et par la vente des actifs financiers;
- autres modèles économiques : L'objectif ne cadre avec aucun des modèles économiques susmentionnés.

Le classement et l'évaluation des actifs financiers se résument comme suit :

Catégories		Classes	Comptabilisation	
			Initiale	Subséquente
Actifs financiers	À la juste valeur par le biais du résultat net (i)	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net (ii)	Juste valeur	Juste valeur
		Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (iii)	Juste valeur	Juste valeur
	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (iv)	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (v)	Juste valeur	Juste valeur
		Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (vi)	Juste valeur	Juste valeur
	Coût amorti (vii)		Juste valeur	Coût amorti

(i) Les actifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » comprennent les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » et « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ». Ainsi :
- les variations de la juste valeur dans cette catégorie sont enregistrées au poste « Revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat;
- les revenus d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et les dividendes provenant des valeurs mobilières de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » du secteur Particuliers et Entreprises et de la rubrique Autres sont comptabilisés au poste « Revenu d'intérêts – Valeurs mobilières », alors que pour les autres secteurs, ces revenus sont principalement comptabilisés au poste « Revenus (pertes) nets de placement ».

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

(ii) Les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » comprennent :
- les instruments d'emprunt qui sont gérés à des fins de transaction ou sur la base de la juste valeur, ou qui ne répondent pas aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et d'intérêt;
- les instruments de capitaux propres;
- les instruments financiers dérivés.

La section n) « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » précise la nature de la comptabilisation des instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture.

Certains actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont désignés aux fins de l'application de l'approche par superposition. Pour plus de renseignements, se référer à la section « Application de l'approche par superposition aux actifs financiers des activités d'assurance » de la présente note.

(iii) Les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont des titres d'emprunt qui ont été désignés ainsi par la direction lors de leur comptabilisation initiale, instrument par instrument. La direction peut utiliser cette désignation irrévocable si celle-ci élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation de l'actif financier.

Les actifs financiers du Mouvement Desjardins compris dans cette classe d'évaluation sont principalement composés de valeurs mobilières (instruments d'emprunt) qui sont appariées aux provisions techniques relatives à l'assurance de personnes et aux provisions pour sinistres relatives à l'assurance de dommages.

(iv) Les actifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » comprennent les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » et « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ». Ainsi :
- les variations de la juste valeur des actifs financiers de cette catégorie, à l'exception de celles de la provision pour pertes de crédit attendues et des gains et pertes de change sur les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », sont enregistrées à l'état combiné du résultat global, à titre de gains ou pertes nets non réalisés. Pour les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », les gains et pertes sont reclassés à l'état combiné du résultat lorsque l'actif est décomptabilisé, alors que pour les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », les gains et pertes ne sont jamais reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat et sont reclassés immédiatement dans les excédents non répartis;
- les primes et escomptes à l'achat des actifs financiers « À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont amortis sur la durée du titre selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés au poste « Revenu d'intérêts – Valeurs mobilières » pour le secteur Particuliers et Entreprises et la rubrique Autres. Pour les autres secteurs, ils sont principalement comptabilisés au poste « Revenus (pertes) nets de placement ».

(v) Les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » comprennent les instruments d'emprunt dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers, et qui répondent aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et d'intérêt.

(vi) Les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » comprennent les instruments de capitaux propres qui ont fait l'objet d'un choix irrévocable, instrument par instrument. Les actifs financiers compris dans cette classe d'évaluation sont composés de placements dans des sociétés fermées qui sont conservés à long terme.

(vii) Les titres classés dans la catégorie « Coût amorti » sont des actifs financiers dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels et qui répondent aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et d'intérêt.

Les titres de cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur juste valeur au bilan combiné et évalués lors des clôtures suivantes au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus comptabilisés sur les titres de la catégorie « Coût amorti » sont présentés au poste « Revenu d'intérêts – Prêts » de l'état combiné du résultat s'ils sont comptabilisés par le secteur Particuliers et Entreprises et sous la rubrique Autres. Pour les autres secteurs, ils sont principalement comptabilisés au poste « Revenus (pertes) nets de placement ».

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale, sauf dans les cas où le modèle économique en vertu duquel ils sont détenus est modifié.

Application de l'approche par superposition aux actifs financiers des activités d'assurance

Le Mouvement Desjardins a choisi de désigner certains actifs financiers admissibles à l'application de l'approche par superposition afin de réduire la volatilité des résultats engendrée par l'entrée en vigueur de l'IFRS 9, *Instruments financiers* et de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* à des dates différentes. Pour être admissible, un actif financier doit répondre aux critères suivants :
- il est évalué à la juste valeur par le biais du résultat net selon l'IFRS 9, mais n'aurait pas été évalué ainsi dans sa totalité selon l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*;
- il est détenu aux fins d'une activité liée à des contrats qui entrent dans le champ d'application de l'IFRS 4, *Contrats d'assurance.*

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

L'approche par superposition consiste à reclasser, entre les excédents nets et les autres éléments du résultat global, pour les actifs financiers désignés, la différence entre le montant présenté dans l'état combiné du résultat selon l'IFRS 9 et le montant qui aurait été présenté si le Mouvement Desjardins avait continué d'appliquer l'IAS 39. Ainsi, l'excédent net relatif aux actifs financiers désignés présenté dans l'état combiné du résultat correspond au montant qui aurait été présenté si le Mouvement Desjardins avait continué d'appliquer l'IAS 39.

Le reclassement en vertu de l'approche par superposition est présenté aux postes « Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance » de l'état combiné du résultat et « Variation nette des gains et des pertes non réalisés liés à l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance » de l'état combiné du résultat global. L'approche par superposition peut être utilisée pour les exercices ouverts avant le 1er janvier 2023.

Pour déterminer le montant qui aurait été présenté dans l'état combiné du résultat s'il avait appliqué l'IAS 39, le Mouvement Desjardins prend en compte les méthodes comptables suivantes, ainsi que la comptabilité de couverture de juste valeur sur les devises étrangères des instruments de capitaux propres selon l'IAS 39 :

Titres « Disponibles à la vente » selon l'IAS 39

Selon l'IAS 39, les titres « Disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les gains et pertes découlant de variations de la juste valeur, à l'exception des pertes de valeur et des gains et pertes de change, sont enregistrés à l'état combiné du résultat global jusqu'à ce que l'actif financier soit décomptabilisé. Les primes et escomptes à l'achat des titres « Disponibles à la vente » ainsi que les coûts de transaction sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés à l'état combiné du résultat. Les gains et pertes de change des titres de cette catégorie sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, à l'exception des gains et pertes de change non réalisés sur les instruments financiers non monétaires, qui sont comptabilisés à l'état combiné du résultat global.

Dépréciation des titres « Disponibles à la vente » selon l'IAS 39

Selon l'IAS 39, les titres « Disponibles à la vente » font l'objet d'un examen à la date de clôture visant à déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Aux fins de l'évaluation d'une perte de valeur, les facteurs pris en compte comprennent, sans s'y limiter, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur, des difficultés financières importantes de l'émetteur, un manquement au contrat, la possibilité croissante de faillite ou de restructuration de l'émetteur ainsi que la disparition d'un marché actif pour l'actif.

Les titres de créances sont évalués individuellement pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Si, au cours d'une période ultérieure, la juste valeur d'un titre de créance augmente, et que cette augmentation peut être objectivement liée à un événement de crédit survenu après la comptabilisation de la dépréciation à l'état combiné du résultat, la perte de valeur est reprise par l'entremise de l'état combiné du résultat.

En ce qui concerne les titres de capitaux propres, lorsqu'il y a des indices de dépréciation, la perte cumulée est sortie des autres éléments du résultat global et comptabilisée à l'état combiné du résultat. Les pertes de valeur sur des titres de capitaux propres ne sont pas reprises à l'état combiné du résultat. Les augmentations de la juste valeur après la constatation d'une perte de valeur sont plutôt enregistrées directement dans les autres éléments du résultat global. Toute perte de valeur sur les titres ayant subi une dépréciation antérieure est directement comptabilisée à l'état combiné du résultat.

Les passifs financiers sont classés en fonction de leurs caractéristiques ainsi que de l'intention de la direction au moment de leur émission.

Le classement et l'évaluation des passifs financiers se résument comme suit :

Catégories		Classes	Comptabilisation	
			Initiale	Subséquente
Passifs financiers	À la juste valeur par le biais du résultat net (i)	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net (ii)	Juste valeur	Juste valeur
		Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (iii)	Juste valeur	Juste valeur
	Coût amorti (iv)		Juste valeur	Coût amorti

(i) Les passifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » comprennent les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » et « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ». Ainsi :
- les variations de la juste valeur dans cette catégorie sont enregistrées principalement au poste « Revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat. Toutefois, pour les passifs financiers désignés à la juste valeur, la variation de la juste valeur imputable à la variation du risque de crédit propre au Mouvement Desjardins est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat et reclassée immédiatement dans les excédents non répartis;
- les frais d'intérêts liés aux passifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » sont comptabilisés au poste « Frais d'intérêts » de l'état combiné du résultat pour le secteur Particuliers et Entreprises et la rubrique Autres. Les frais d'intérêts des autres secteurs sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, principalement au poste « Revenus (pertes) nets de placement ».

(ii) Les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont des titres détenus à des fins de transaction et comprennent des titres de dette émis avec l'intention de les racheter à brève échéance ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres qui sont gérés ensemble et pour lequel il existe un calendrier de prise de bénéfice à court terme tels que les « Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ». Les instruments financiers dérivés sont également classés comme étant détenus à des fins de transaction.

La section n) « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » de la présente note précise la nature de la comptabilisation des instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

(iii) Les passifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont désignés ainsi par la direction lors de leur comptabilisation initiale, instrument par instrument, et sont essentiellement des titres d'emprunt. La direction peut utiliser cette désignation irrévocable si elle élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation du passif financier ou si la gestion d'un groupe de passifs financiers et l'appréciation de sa performance sont effectuées sur la base de la juste valeur, ou lorsque les passifs sont des instruments financiers hybrides comportant au moins un dérivé incorporé qui serait autrement séparé du contrat hôte et comptabilisé distinctement.

Les passifs financiers compris dans cette classe d'évaluation sont composés de dépôts comportant au moins un dérivé incorporé qui serait autrement séparé du contrat hôte et comptabilisé distinctement.

(iv) Les passifs financiers qui n'entrent pas dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » sont classés dans la catégorie « Coût amorti ».

Les passifs financiers de cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur juste valeur au bilan combiné et mesurés lors des clôtures suivantes au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts des titres de la catégorie « Coût amorti » sont comptabilisés au poste « Frais d'intérêts » de l'état combiné du résultat pour le secteur Particuliers et Entreprises et la rubrique Autres. Les frais d'intérêts des autres secteurs sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, principalement au poste « Revenus (pertes) nets de placement ».

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La juste valeur des instruments financiers, particulièrement celle des valeurs mobilières et des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert, obtenue à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs comprend peu de subjectivité quant à son établissement. Cette juste valeur est basée sur le prix coté à l'intérieur de l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances.

S'il n'existe pas de prix cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Les estimations de la juste valeur sont alors établies à l'aide de techniques d'évaluation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie, la comparaison avec des instruments financiers similaires, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques utilisées couramment par les intervenants du marché s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables. Les techniques d'évaluation se basent sur des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui sont fondés principalement sur des données observables telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit et les facteurs de volatilité. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la juste valeur est principalement établie au moyen de données et d'estimations internes qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. En ce qui a trait aux instruments financiers complexes, un jugement important est exercé dans la détermination de la technique d'évaluation à utiliser ainsi que dans la sélection des intrants et des ajustements liés à cette technique. En raison de la nécessité de recourir à des estimations et du jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une entité à une autre. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et peut donc ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait non plus être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Prêts

La juste valeur des prêts productifs est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus aux taux d'intérêt du marché exigés pour de nouveaux prêts similaires à la date de clôture, et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs, ajustés pour tenir compte des pertes de crédit sur le portefeuille de prêts. La variation des taux d'intérêt ainsi que les changements relatifs à la solvabilité des emprunteurs constituent les principales causes des variations de la juste valeur des prêts détenus par le Mouvement Desjardins, ce qui se traduit par un écart favorable ou défavorable par rapport à leur valeur comptable.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période, et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La juste valeur des dépôts qui sont assortis de caractéristiques de taux variable ou dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur valeur comptable. La juste valeur de certains passifs présentés au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements » repose sur les cours de marché pour des instruments similaires ou sur l'actualisation des flux de trésorerie prévus. En ce qui a trait aux passifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net », la juste valeur tient compte des modèles d'évaluation des options et les techniques d'évaluation sont similaires à celles des instruments financiers dérivés.

Obligations subordonnées

La juste valeur des obligations subordonnées repose sur les cours du marché.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courant et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit ainsi que les facteurs de volatilité. Cette juste valeur est présentée sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. Toutefois, le Mouvement Desjardins ajuste l'évaluation de ces instruments en fonction du risque de crédit, et ces ajustements tiennent compte de la capacité financière des contreparties aux contrats, de la solvabilité du Mouvement Desjardins de même que des mesures d'atténuation du risque de crédit, comme les accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. La note 21 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » précise la nature des instruments financiers dérivés détenus par le Mouvement Desjardins.

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable de certains instruments financiers constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur compte tenu de leur échéance à court terme ou de leurs caractéristiques. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières », « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations », « Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières », certains « Autres actifs – Autres », « Acceptations », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat », « Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières » et certains « Autres passifs – Autres ».

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers sont capitalisés, puis amortis sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Toutefois, pour les instruments financiers classés ou désignés dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net », ces coûts sont passés en charge dès qu'ils sont engagés.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont présentés au net lorsqu'ils font l'objet d'un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel d'effectuer une compensation entre les montants comptabilisés, et que le Mouvement Desjardins a l'intention de procéder à un règlement d'après le solde net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé du bilan combiné lorsque les droits contractuels à ses flux de trésorerie expirent, lorsque les droits contractuels de recevoir ces flux de trésorerie sont conservés, mais que le Mouvement Desjardins a l'obligation de les verser à un tiers sous certaines conditions, ou lorsque le Mouvement Desjardins transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie, et que la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif ont été transférés.

Lorsque le Mouvement Desjardins a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif financier transféré, celui-ci n'est pas décomptabilisé du bilan combiné, et il y a comptabilisation d'un passif financier, s'il y a lieu.

Lorsque le Mouvement Desjardins ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à un actif financier, il décomptabilise l'actif financier dont il ne conserve pas le contrôle et comptabilise un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert de l'actif. S'il conserve le contrôle de l'actif financier, le Mouvement Desjardins maintient ce dernier au bilan combiné dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte est comptabilisé à l'état combiné du résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

La direction doit faire appel à son jugement afin de déterminer si les droits contractuels aux flux de trésorerie sont expirés, transférés ou conservés avec une obligation de les verser à un tiers. En ce qui a trait au transfert de la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif, la direction évalue l'exposition du Mouvement Desjardins avant et après le transfert ainsi que la variation du montant et du moment de la réalisation des flux de trésorerie nets liés à l'actif transféré. Enfin, la direction doit poser des jugements pour établir si elle exerce un contrôle sur l'actif financier et pour évaluer les droits conservés.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation qui lui est liée est éteinte, annulée ou expirée. L'écart entre la valeur comptable du passif financier transféré et la contrepartie payée est comptabilisé à l'état combiné du résultat.

b) Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières

Le poste « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières » comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les équivalents de trésorerie regroupent les dépôts à la Banque du Canada, les dépôts auprès d'institutions financières, y compris les montants nets à recevoir à la suite de la compensation en cours des chèques et d'autres effets, ainsi que certains titres à revenu fixe. Ces instruments financiers viennent à échéance à court terme, sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

c) Valeurs mobilières

Le classement et l'évaluation des valeurs mobilières sont établis selon les critères énoncés à la section a) « Actifs et passifs financiers » ci-dessus.

Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées

Les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et les valeurs mobilières empruntées ne sont pas comptabilisées au bilan combiné, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété n'a pas été obtenue.

Les conventions de revente sont traitées comme des transactions de prêts garantis. Un actif correspondant à la contrepartie versée en échange des valeurs mobilières acquises, y compris les intérêts courus, est comptabilisé au poste « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente » du bilan combiné.

Dans le cadre des emprunts de valeurs mobilières, le Mouvement Desjardins donne des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Si la garantie est donnée sous forme de trésorerie, un actif correspondant au montant qui sera reçu lors de la remise des titres empruntés est comptabilisé au poste « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente » du bilan combiné. Si elle est donnée sous forme de valeurs mobilières, les titres affectés en garantie ne sont pas décomptabilisés, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété est conservée.

Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées

Les valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées ne sont pas décomptabilisées du bilan combiné, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété est conservée.

Les conventions de rachat sont traitées comme des transactions d'emprunts garantis. Un passif correspondant à la contrepartie reçue en échange des valeurs mobilières vendues, y compris les intérêts courus, est comptabilisé au poste « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat » du bilan combiné.

Dans le cadre des prêts de valeurs mobilières, le Mouvement Desjardins reçoit des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Si la garantie est reçue sous forme de trésorerie, un passif correspondant à l'obligation de remettre cette dernière est comptabilisé au poste « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat » du bilan combiné. Si elle est reçue sous forme de valeurs mobilières, les titres reçus en garantie ne sont pas comptabilisés, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété n'a pas été obtenue.

Valeurs mobilières vendues à découvert

Les valeurs mobilières vendues à découvert dans le cadre des activités de transaction, qui représentent l'obligation pour le Mouvement Desjardins de livrer des valeurs mobilières qu'il ne possédait pas au moment de la vente, sont comptabilisées à titre de passifs et inscrites à leur juste valeur. Les gains et pertes réalisés et non réalisés sur ces valeurs mobilières sont comptabilisés au poste « Revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat.

d) Prêts

Les prêts sont inscrits au « Coût amorti », déduction faite de la provision pour pertes de crédit, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues et les frais directs relatifs au montage, à la restructuration et à la renégociation de prêts sont traités comme faisant partie intégrante du rendement obtenu sur les prêts. Ils sont reportés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et l'amortissement est comptabilisé à titre de revenus d'intérêts sur la durée du prêt. Une garantie est obtenue si elle est jugée nécessaire d'après une évaluation de la solvabilité de l'emprunteur. Une telle garantie prend habituellement la forme d'actifs, comme des immobilisations, des débiteurs, des stocks, des équipements, des valeurs mobilières (des titres de gouvernements, des titres de participation, etc.) ou de la trésorerie.

Les prêts restructurés sont des prêts dont le Mouvement Desjardins a renégocié les modalités initiales en accordant des allègements à l'emprunteur dans un contexte de difficultés financières ou pour contrer son inhabileté à respecter ses obligations initiales. Une fois que les modalités du prêt ont été renégociées, et que l'emprunteur les a acceptées, le prêt est considéré comme étant restructuré.

Lorsque la modification des modalités d'un prêt n'a pas d'incidence importante sur les flux de trésorerie contractuels, le prêt renégocié n'est pas décomptabilisé. À la date de la restructuration, le montant du prêt est ramené à celui des flux de trésorerie estimatifs nets à recevoir aux termes des modalités allégées, actualisés au taux d'intérêt effectif (avant la restructuration), ce qui peut engendrer un gain ou une perte sur modification.

Lorsque la modification des modalités d'un prêt a une incidence importante sur les flux de trésorerie contractuels, le prêt initial doit être décomptabilisé, ce qui peut engendrer un gain ou une perte sur décomptabilisation. De plus, un nouveau prêt doit être comptabilisé en fonction des nouvelles modalités contractuelles.

Lorsque la modification des modalités d'un prêt n'entraîne pas sa décomptabilisation, la date de sa comptabilisation initiale demeure inchangée aux fins de l'application du modèle de dépréciation. Le risque de défaillance selon les modalités contractuelles modifiées est alors comparé au risque de défaillance selon les modalités initiales afin de déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

Lorsque la modification des modalités d'un prêt entraîne sa décomptabilisation et la comptabilisation d'un nouveau prêt, la date de la modification doit devenir la date de la comptabilisation initiale du nouveau prêt aux fins de l'application du modèle de dépréciation. Un nouveau prêt est normalement considéré à l'étape 1 du modèle de dépréciation, mais il peut devoir être considéré comme déprécié dès l'origine.

e) Dépréciation d'instruments financiers

Lors de chaque date de clôture, le Mouvement Desjardins comptabilise une provision pour pertes de crédit attendues pour les instruments d'emprunt classés « Coût amorti » ou « À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », de même que pour certains éléments hors bilan, soit les engagements de prêts et les garanties financières qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. L'estimation de cette provision est fondée sur un modèle de dépréciation comprenant trois étapes :

- Étape 1 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est comptabilisée;
- Étape 2 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis leur comptabilisation initiale, mais qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée;
- Étape 3 : Pour les actifs financiers considérés comme dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée.

Au cours de la durée de vie des instruments financiers, ceux-ci peuvent passer d'une étape à l'autre du modèle de dépréciation en fonction de l'amélioration ou de la détérioration de leur risque de crédit et du niveau des pertes de crédit attendues. La catégorisation des instruments entre les diverses étapes du modèle de dépréciation est toujours faite en comparant le risque de crédit entre la date de clôture et la date de la comptabilisation initiale de l'instrument financier, et en analysant les indications de dépréciation.

Détermination des augmentations importantes du risque de crédit

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté ou non de manière importante depuis la comptabilisation initiale, le Mouvement Desjardins fonde son appréciation sur la variation du risque de défaut au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier, ce qui nécessite l'exercice d'un jugement important.

Pour ce faire, le Mouvement Desjardins compare la probabilité de défaut (PD) de l'instrument financier à la date de clôture avec sa PD à la date de la comptabilisation initiale. De plus, il prend en compte des informations raisonnables et justifiables indiquant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, notamment des informations qualitatives et portant sur la conjoncture économique à venir, dans la mesure où celles-ci ont une incidence sur l'évaluation de la PD de l'instrument. Les critères utilisés pour déterminer l'augmentation importante du risque de crédit varient en fonction des regroupements d'instruments financiers présentant des caractéristiques de risques de crédit communes et sont fondés principalement sur une variation relative combinée à une variation absolue de la PD. Ils incluent également des seuils absolus de PD et certains autres critères. Tous les instruments en souffrance depuis plus de 30 jours sont transférés à l'étape 2 du modèle de dépréciation.

Pour les valeurs mobilières au « Coût amorti » ou « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », le Mouvement Desjardins a choisi d'utiliser l'exemption pour le risque de crédit faible. Ainsi, si le risque de crédit est équivalent à celui de « catégorie d'investissement » à la date de clôture, la valeur mobilière est réputée de ne pas avoir eu d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

Définition de défaut et d'actif financier déprécié

La définition de défaut utilisée dans le cadre du modèle de dépréciation correspond à celle utilisée aux fins de la gestion interne du risque de crédit et à des fins réglementaires. Elle prend en considération des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents. Un prêt est notamment en défaut lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours. Un actif financier est considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaut, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable.

Évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie et prenant en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir. De façon générale, la provision pour pertes de crédit attendues représente la valeur actualisée de la différence entre les flux de trésorerie dus, ou le montant de l'engagement susceptible d'être utilisé selon les termes du contrat, et le total des flux de trésorerie que le Mouvement Desjardins s'attend à recevoir. Pour les actifs financiers dépréciés, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction de la différence entre la valeur comptable brute de l'actif et les flux de trésorerie estimés.

L'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues est estimée pour chaque exposition à la date de clôture et se fonde sur le produit de la multiplication des trois paramètres de risque de crédit, soit la PD, la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD). Ce produit est ensuite actualisé en utilisant le taux d'intérêt effectif. Les paramètres sont estimés au moyen d'une segmentation appropriée qui prend en compte les caractéristiques de risque de crédit communes. La PCD de certains prêts et éléments hors bilan est notamment estimée à 0 % en raison de la nature du rehaussement de crédit obtenu. Pour les instruments financiers qui sont à l'étape 1 du modèle de dépréciation, la projection des paramètres de risque de crédit est effectuée sur un horizon maximal de 12 mois, alors que pour ceux qui sont à l'étape 2 ou 3, elle est effectuée sur la durée de vie restante de l'instrument.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

Pour établir les paramètres de risque de crédit, les instruments financiers sont regroupés en fonction de leurs caractéristiques de risque de crédit communes. Les principales variables de regroupement pour les paramètres applicables sont présentées dans le tableau suivant :

PD	PCD	ECD[1]
Prêts, engagements de prêts et garanties financières : • Type de clientèle • Niveau de risque • Type d'instrument • Secteur d'activité	*Prêts, engagements de prêts et garanties financières :* • Type de clientèle • Type de sûreté • Type de garant • Niveau de risque • Type d'instrument • Secteur d'activité	*Prêts :* • Type de clientèle • Type de produit *Engagements de prêts et garanties financières :* • Type de clientèle • Niveau de risque • Taux d'utilisation • Montant autorisé • Type de produit

(1) Pour déterminer l'ECD, un facteur de conversion en équivalent de crédit est appliqué.

La provision pour pertes de crédit attendues prend également en considération les informations sur la conjoncture économique à venir. Pour intégrer les informations prospectives pertinentes pour la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues, le Mouvement Desjardins utilise les modèles économétriques servant à la projection du risque de crédit. Ces modèles estiment l'effet des variables macroéconomiques sur les différents paramètres de risque de crédit. Le Mouvement Desjardins utilise trois scénarios (de base, optimiste et pessimiste) pour établir la provision pour pertes de crédit attendues et attribue des probabilités d'occurrence à chacun d'eux. Il peut également avoir recours à des ajustements pour considérer des informations pertinentes qui ont une incidence sur l'évaluation de la provision et qui n'ont pas été intégrées dans les paramètres de risque de crédit. L'intégration de l'information prospective repose sur un ensemble d'hypothèses et de méthodologies propres au risque de crédit et aux projections économiques. Elle nécessite donc l'exercice d'un niveau élevé de jugement.

Pour les actifs financiers dépréciés qui sont individuellement significatifs, l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues est fondée sur un examen approfondi de la situation de l'emprunteur et de la réalisation des sûretés détenues. Elle représente une pondération probabiliste de la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif, des insuffisances des flux de trésorerie, qui prend en considération l'effet de différents scénarios susceptibles de se réaliser tout en considérant les informations sur la conjoncture économique à venir. Il peut arriver qu'aucune provision ne soit comptabilisée si le scénario de réalisation des sûretés est probable à 100 % et que la valeur de réalisation estimative des sûretés est supérieure à la valeur comptable brute du prêt.

Durée de vie attendue

Pour la plupart des instruments financiers, la durée de vie attendue correspond à la période contractuelle maximale pendant laquelle le Mouvement Desjardins est exposé au risque de crédit, y compris les options de prolongation dont l'exercice dépend uniquement de l'emprunteur. L'exception à cette règle concerne les facilités de crédit renouvelables, composées des marges de crédit aux particuliers et aux entreprises, et des prêts sur cartes de crédit. Leur durée de vie est estimée et correspond à la période pendant laquelle il y a une exposition au risque de crédit sans que les pertes de crédit attendues soient atténuées par des mesures normales de gestion du risque de crédit.

Comptabilisation de la provision pour pertes de crédit attendues

La provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts est enregistrée aux postes « Provision pour pertes de crédit » du bilan combiné et « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état combiné du résultat.

La provision pour pertes de crédit attendues sur les engagements de prêts et les garanties financières est enregistrée aux postes « Autres passifs – Autres » du bilan combiné et « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état combiné du résultat.

La provision pour pertes de crédit attendues sur les valeurs mobilières au « Coût amorti » est enregistrée en réduction du poste « Valeurs mobilières – Titres au coût amorti » du bilan combiné et au poste « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état combiné du résultat. La provision pour pertes de crédit attendues sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » est comptabilisée aux postes « Pertes nettes non réalisées sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » de l'état combiné du résultat global et « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état combiné du résultat.

Biens saisis

Les biens saisis en règlement de prêts dépréciés sont comptabilisés à la date de la saisie, à leur juste valeur diminuée des frais de vente. Tout écart entre la valeur comptable du prêt et la juste valeur inscrite des actifs saisis est comptabilisé au poste « Dotation à la provision pour pertes de crédit ».

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

Radiation des prêts

Un prêt est radié, en totalité ou en partie, lorsqu'il n'y a pas d'attente raisonnable de recouvrement à son égard, soit lorsque toutes les activités de restructuration ou de recouvrement possibles ont été entreprises et que, selon l'évaluation de l'ensemble du dossier, il n'existe aucun autre moyen de le récupérer. Pour les prêts garantis, la radiation survient généralement après la réalisation de la garantie. Les prêts pour lesquels une proposition du consommateur ou une procédure de faillite est en cours, mais pour lesquels le Mouvement Desjardins n'a pas d'attente raisonnable de recouvrement, sont radiés, mais peuvent continuer de faire l'objet de mesures de recouvrement par un syndic en insolvabilité. Les soldes des prêts sur cartes de crédit sont radiés en totalité lorsqu'aucun paiement n'a été reçu à l'issue d'une période de 180 jours. Ces derniers peuvent cependant encore faire l'objet de mesures d'exécution pour une certaine période suite à leur sortie du bilan. Lorsqu'un prêt a été entièrement radié, les paiements subséquents, le cas échéant, sont portés au poste « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état combiné du résultat.

f) Contrats de location

Le Mouvement Desjardins analyse les contrats nouvellement contractés ou modifiés afin d'apprécier s'ils constituent ou s'ils contiennent un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. La comptabilisation des contrats de location diffère selon que le Mouvement Desjardins agit à titre de preneur ou de bailleur.

Preneur

Le Mouvement Desjardins loue principalement des locaux qui sont utilisés dans le cours normal de ses activités. Un actif au titre du droit d'utilisation ainsi qu'une obligation locative sont comptabilisés au bilan combiné à la date de début du contrat de location sauf pour les contrats de courte durée et de faible valeur. Ainsi, les paiements de loyers associés à ces contrats sont comptabilisés à titre de charge locative à l'état combiné du résultat en fonction des modalités du contrat. De plus, le Mouvement Desjardins utilise la mesure de simplification qui permet de ne pas séparer les composantes locatives et les composantes non locatives d'un contrat.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont initialement évalués au coût, lesquels comprennent le montant initial de l'obligation locative, plus les paiements de loyers payés d'avance, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont ultérieurement diminués de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur le cas échéant. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis linéairement sur la période la plus courte de la durée du contrat de location et de la durée d'utilité du bien sous-jacent. La durée du contrat de location correspond à la période non résiliable et comprend toute option de renouvellement que le Mouvement Desjardins a la certitude raisonnable d'exercer ou toute option de résiliation que le Mouvement Desjardins a la certitude raisonnable de ne pas exercer. L'actif au titre du droit d'utilisation est périodiquement ajusté en fonction de certaines réévaluations de l'obligation locative.

Les « Actifs au titre de droits d'utilisation » sont présentés au bilan combiné, et l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation sont comptabilisés au poste « Frais autres que d'intérêts – Frais d'occupation » de l'état combiné du résultat.

L'obligation locative est initialement comptabilisée à la valeur actualisée des paiements de loyers du bien loué pour la durée du contrat de location qui n'ont pas encore été versés en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, au taux d'emprunt marginal du preneur. En règle générale, le Mouvement Desjardins utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation. Les paiements pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent les paiements fixes, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir, les paiements de loyers variables qui varient en fonction d'indices ou de taux, selon les indices ou taux en vigueur au début du contrat, un montant estimatif pour toute valeur résiduelle garantie ainsi que les montants que le Mouvement Desjardins est raisonnablement assuré de verser pour un prix d'exercice d'option d'achat ou pour une pénalité en cas de résiliation.

L'obligation locative est ultérieurement ajustée pour refléter les intérêts sur l'obligation locative et les paiements de loyers effectués. Elle est réévaluée lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs principalement en raison d'une variation d'indice ou de taux, ou un changement dans les sommes que le Mouvement Desjardins s'attend à devoir payer au titre d'une garantie de valeur résiduelle, lorsque des modifications sont apportées au contrat de location, ou encore lorsque le Mouvement Desjardins modifie son évaluation quant à l'exercice éventuel d'une option d'achat, de renouvellement ou de résiliation.

Les « Obligations locatives » sont présentées au bilan combiné, et les frais d'intérêts sur les obligations locatives sont comptabilisés au poste « Frais d'intérêts » de l'état combiné du résultat.

Bailleur

Les contrats de location pour lesquels le Mouvement Desjardins est bailleur sont des contrats relatifs à des locaux. Le Mouvement Desjardins classe les contrats de location dans lesquels il intervient en tant que bailleur comme des contrats de location-financement ou des contrats de location simple. Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien sous-jacent et en tant que contrat de location simple si ce n'est pas le cas. Le Mouvement Desjardins fait partie principalement de contrats de location simple.

Lorsque le Mouvement Desjardins agit à titre de bailleur, les revenus locatifs provenant des contrats de location simple sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location au poste « Revenus (pertes) nets de placement », et l'actif loué demeure comptabilisé au bilan combiné. Les coûts directs initiaux engagés lors de la négociation et de la rédaction d'un contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et comptabilisés sur la période de location de la même façon que les revenus locatifs. Les loyers conditionnels sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

g) Immobilisations corporelles et immeubles de placement

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les terrains, les bâtiments, le matériel informatique, le mobilier, l'agencement et autres ainsi que les améliorations locatives. Elles sont comptabilisées au coût, diminué, le cas échéant, de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur, et sont amorties en fonction de la durée d'utilité attendue du bien selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations est généralement égale à la période d'utilité prévue du bien.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations corporelles sont comptabilisées au poste « Frais autres que d'intérêts – Frais d'occupation » de l'état combiné du résultat.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des immeubles ou des terrains détenus en vue de générer des revenus de location ou de bénéficier de l'appréciation de leur valeur.

Les immeubles de placement sont comptabilisés au coût, diminué de l'amortissement cumulé, et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée d'utilité. Des transferts vers ou depuis la catégorie « Immeubles de placement » sont effectués dans les seuls cas de changements d'utilisation. Lors d'un transfert d'immobilisations corporelles de la catégorie « Immeubles de placement » vers la catégorie « Bâtiments », le coût ne change pas et demeure à la valeur comptable. Si un bâtiment détenu et occupé par le Mouvement Desjardins devient un immeuble de placement, il est comptabilisé selon les méthodes comptables applicables à de tels immeubles.

Les dotations aux amortissements des immeubles de placement sont comptabilisées au poste « Revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat.

Amortissement

Les immobilisations corporelles et les immeubles de placement sont amortis en fonction des durées d'amortissement suivantes :

	Durées d'amortissement
Terrains	Non amortissables
Bâtiments et immeubles de placement	5 à 80 ans
Matériel informatique	3 à 10 ans
Mobilier, agencement et autres	1 à 20 ans
Améliorations locatives	Durée prévue du bail

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments significatifs dont les durées d'utilité sont différentes, ou qui procurent des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et amorti selon la durée d'amortissement qui lui est propre.

Décomptabilisation

Les immobilisations corporelles et les immeubles de placement sont décomptabilisés lors de leur cession, ou lorsque leur utilisation cesse de manière permanente, et qu'aucun avantage économique futur n'est attendu. Les profits ou pertes résultant de la sortie ou de la vente d'immeubles sont comptabilisés à l'état combiné du résultat de l'exercice au cours duquel ils sont réalisés, aux postes « Frais autres que d'intérêts – Frais d'occupation » pour les immobilisations corporelles, et « Revenus (pertes) nets de placement » pour les immeubles de placement.

h) Goodwill et immobilisations incorporelles

Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris identifiables lors d'un regroupement d'entreprises comptabilisé selon la méthode de l'acquisition.

À la date d'acquisition, le goodwill est affecté à une ou à plusieurs unités génératrices de trésorerie (UGT ou groupe d'UGT) susceptibles de retirer des avantages du regroupement. Un groupe d'UGT ne doit pas être plus grand qu'un secteur d'activité. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Après l'évaluation initiale, le goodwill est évalué au coût, déduction faite de toute perte de valeur.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent celles qui sont acquises et générées en interne, et elles sont comptabilisées initialement à leur coût. Le coût d'une immobilisation incorporelle acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspond à sa juste valeur à la date de l'acquisition. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût, diminué, le cas échéant, de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur. Les dépenses relatives aux immobilisations incorporelles générées en interne, à l'exception des coûts de développement, sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont engagées.

Le Mouvement Desjardins évalue si la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est déterminée ou indéterminée. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée comprennent principalement des logiciels et des relations clients, et sont amorties de façon linéaire sur leur durée d'utilisation estimative, qui n'excède pas 40 ans.

Les profits ou pertes résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle correspondent à la différence entre les revenus nets de sortie et la valeur nette comptable de l'actif. Ils sont comptabilisés au poste « Frais autres que d'intérêts – Autres » de l'état combiné du résultat lors de la décomptabilisation de l'actif.

i) Dépréciation des actifs non financiers

Le Mouvement Desjardins évalue à la date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable représente la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou de la valeur d'utilité. La juste valeur correspond à la meilleure estimation du montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement par l'actualisation des flux de trésorerie futurs recouvrables.

Le cas échéant, la perte de valeur comptabilisée à l'état combiné du résultat correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sur un actif peuvent être reprises subséquemment et sont comptabilisées à l'état combiné du résultat de la période où elles sont constatées.

L'estimation de la valeur recouvrable d'un actif non financier visant à déterminer s'il a subi une perte de valeur exige également de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses. Toute modification de ces estimations et hypothèses pourrait avoir une incidence sur la détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers, et par conséquent, sur les résultats du test de dépréciation. Les principales estimations et hypothèses utilisées dans le calcul de la valeur recouvrable sont les flux de trésorerie futurs estimés sur la base des prévisions financières internes, les bénéfices futurs prévus, le taux de croissance et le taux d'actualisation.

Goodwill

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement, et dès qu'il y a un indice possible d'une perte de valeur.

Le test de dépréciation du goodwill est établi sur la base de la valeur recouvrable de chaque UGT (ou chaque groupe d'UGT) à laquelle le goodwill se rapporte. Un jugement important doit être exercé pour estimer les données prises en compte dans le modèle utilisé pour établir le montant recouvrable de chaque UGT.

Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est enregistrée à l'état combiné du résultat de l'exercice et comptabilisée en réduction du goodwill affecté à l'UGT (ou au groupe d'UGT) en premier lieu, puis en réduction des autres actifs identifiables de l'UGT (ou du groupe d'UGT), au prorata de leur valeur comptable dans l'unité. L'affectation d'une perte de valeur aux actifs d'une UGT (ou d'un groupe d'UGT) ne doit toutefois pas avoir pour conséquence de rendre leur valeur comptable inférieure au plus élevé des montants suivants : la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de vente, sa valeur d'utilité ou zéro.

Les pertes de valeur constatées sur le goodwill sont irréversibles.

j) Acceptations et engagements de clients en contrepartie d'acceptations

Les acceptations représentent une forme d'instrument d'emprunt à court terme négociable qu'émettent nos clients et que nous garantissons en contrepartie de commissions. La responsabilité éventuelle du Mouvement Desjardins aux termes des acceptations est comptabilisée dans les autres passifs, au poste « Acceptations ». Le Mouvement Desjardins bénéficie d'un droit équivalent envers ses clients dans le cas d'un appel de fonds relatif à ces engagements, lequel est comptabilisé dans les autres actifs, au poste « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations ». Les commissions sont comptabilisées au poste « Autres revenus − Autres ».

k) Passifs des contrats d'assurance

Les contrats d'assurance sont des contrats qui transfèrent un risque d'assurance significatif à l'assureur lors de leur émission. Un risque d'assurance est transféré lorsque les filiales d'assurance acceptent d'indemniser le titulaire d'une police si un événement futur incertain spécifié au contrat l'affecte de façon défavorable. Les contrats émis par ces filiales qui transfèrent un risque d'assurance significatif sont classés à titre de contrats d'assurance conformément à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

Une fois qu'un contrat a été classé à titre de contrat d'assurance, il demeure un contrat d'assurance même si le risque d'assurance qu'il comporte diminue considérablement pendant sa durée de vie.

Les passifs des contrats d'assurance comprennent les passifs des contrats de la filiale d'assurance de personnes et des filiales d'assurance de dommages. Ils sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est acquittée ou annulée, ou qu'elle a expiré.

Passif des contrats d'assurance de personnes

Le passif des contrats d'assurance de personnes se compose des provisions techniques, des prestations à payer, des provisions pour sinistres non déclarés, des provisions pour participations et ristournes ainsi que des dépôts des titulaires de contrat.

Les provisions techniques représentent les montants qui, ajoutés aux primes et aux revenus nets de placement futurs estimatifs, permettront à la filiale d'assurance de personnes d'honorer toutes les obligations relatives aux prestations, aux participations revenant aux titulaires de contrat et aux frais connexes futurs estimatifs. Il revient à l'actuaire désigné de la filiale d'évaluer le montant des provisions techniques nécessaire pour couvrir ces engagements. Ces provisions techniques sont déterminées selon la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB) conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada, et elles sont égales à la valeur au bilan combiné des éléments d'actifs qui les soutiennent.

En vertu de la MCAB, le calcul des provisions techniques de la filiale d'assurance de personnes est fondé sur une projection explicite des flux de trésorerie tirée des hypothèses courantes les plus probables pour chaque composante de ces flux et chaque éventualité importante. Chaque hypothèse non économique est rajustée afin qu'elle tienne compte d'une marge pour écarts défavorables. En ce qui concerne le rendement des placements, la provision pour écarts défavorables est déterminée à l'aide de scénarios de taux de rendement qui tiennent compte de l'incertitude liée aux prévisions relatives aux taux d'intérêt sur le réinvestissement des flux de trésorerie futurs concernant la non-coordination des flux de trésorerie. Ces scénarios sont établis au moyen d'un modèle déterministe qui comprend les tests prescrits par les normes actuarielles du Canada. Pour ce qui est des garanties minimales relatives aux produits de fonds distincts, la provision pour écarts défavorables est déterminée au moyen d'une modélisation stochastique.

Passif des contrats d'assurance de dommages

Le passif des contrats d'assurance de dommages comprend les primes non acquises et les provisions pour sinistres et frais de règlement.

Les primes non acquises représentent la portion des primes restante à courir à la date de clôture.

Les provisions pour sinistres et frais de règlement relatives aux polices d'assurance des filiales d'assurance de dommages sont estimées au moyen de techniques actuarielles qui prennent en considération les hypothèses les plus probables, compte tenu des données actuellement connues, lesquelles font l'objet d'une révision et d'une mise à jour régulières. Tout redressement qui en résulte est comptabilisé à l'état combiné du résultat de l'exercice au cours duquel la révision a eu lieu. Les provisions pour sinistres et frais de règlement sont présentées sur une base actualisée en utilisant le taux de rendement des actifs sous-jacents et en incluant une marge pour écarts défavorables.

Éléments de participation discrétionnaire

Certains contrats d'assurance de la filiale d'assurance de personnes comportent un élément de participation discrétionnaire qui permet aux titulaires de participer à la rentabilité associée à leur contrat. Ces derniers procurent le droit contractuel de recevoir des prestations complémentaires en tant que supplément aux prestations garanties. La filiale d'assurance de personnes a choisi de ne pas comptabiliser distinctement la portion participative de ces contrats.

Réassurance

Afin de limiter leurs pertes, les filiales d'assurance ont recours à des ententes de réassurance qui varient selon la nature des activités. De plus, elles souscrivent une protection additionnelle de réassurance à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure.

Les revenus de primes des contrats d'assurance et les charges relatives aux sinistres, aux prestations et aux variations des passifs des contrats d'assurance liés aux contrats faisant l'objet d'ententes de réassurance sont présentés nets des montants cédés aux réassureurs à l'état combiné du résultat.

La part des réassureurs dans le passif des contrats d'assurance est présentée au poste « Actifs de réassurance » du bilan combiné au même moment et selon des bases conformes à celles qui sont employées pour établir l'élément de passif correspondant. Ces actifs sont composés de la part des réassureurs dans les provisions techniques et les provisions pour prestations, participations et ristournes en ce qui a trait aux activités d'assurance de personnes, et de la part des réassureurs dans les primes non acquises et les provisions pour sinistres et frais de règlement en ce qui concerne les activités d'assurance de dommages.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

l) Fonds distincts

Certains contrats d'assurance permettent à leur titulaire d'effectuer des placements dans des fonds distincts détenus par la filiale d'assurance de personnes à leur intention. Les titulaires de ces contrats assument les risques et bénéficient des avantages découlant de la propriété de ces placements, même s'ils sont détenus par cette filiale. En conséquence, l'actif net et le passif net des fonds distincts sont présentés sur une ligne particulière du bilan combiné. Les placements des fonds distincts sont évalués et comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture, qui est établie selon les méthodes énoncées à la section a) « Actifs et passifs financiers ». De plus, si un fonds distinct exerce un contrôle sur un fonds commun de placement dans lequel des sommes ont été investies, ce dernier est consolidé dans l'actif net des fonds distincts. Un passif correspondant aux droits des titulaires de contrat dans l'actif net des fonds distincts est également comptabilisé distinctement.

m) Provisions et passifs éventuels

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est comptabilisée lorsque le Mouvement Desjardins a une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de l'obligation est actualisé si l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction des montants qui seront nécessaires pour régler les obligations à la date de clôture compte tenu des incertitudes et des risques pertinents. La direction doit exercer un jugement important afin de déterminer si une obligation actuelle existe et d'estimer la probabilité, le moment et le montant de toute sortie de ressources. Le Mouvement Desjardins revoit régulièrement l'évaluation des provisions et procède sur une base trimestrielle aux ajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents des prévisions.

Les dotations aux provisions et les reprises de celles-ci sont comptabilisées en résultat aux postes correspondant à la nature des dépenses couvertes.

Un passif éventuel est une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Mouvement Desjardins, ou encore une obligation résultant d'un événement passé pour laquelle une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques n'est pas probable ou ne peut être estimée de manière fiable.

n) Instruments financiers dérivés et activités de couverture

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur dépend d'éléments d'actif, de taux d'intérêt, de cours de change ou d'indices financiers. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins est négociée de gré à gré avec la contrepartie et comprend les contrats de change à terme, les swaps de devises et de taux d'intérêt, les swaps sur défaillance de crédit, les swaps sur rendement total, les contrats de garantie de taux d'intérêt ainsi que les options sur devises, sur taux d'intérêt et sur indices boursiers. Les autres transactions sont effectuées dans le cadre d'échanges réglementés et comprennent principalement des contrats à terme normalisés. Les types de contrats utilisés sont définis à la note 21 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

Les instruments financiers dérivés, y compris les dérivés incorporés devant être inscrits distinctement, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan combiné. Les variations de la juste valeur des dérivés incorporés devant être inscrits distinctement sont comptabilisées au poste « Revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat.

Instruments financiers hybrides

Lorsqu'un contrat hybride comporte un contrat hôte qui est un actif entrant dans le champ d'application de l'IFRS 9, l'intégralité du contrat hybride est classée et comptabilisée selon les caractéristiques du contrat hybride.

Un dérivé incorporé est séparé de son contrat hôte et inscrit distinctement à titre de dérivé lorsque le contrat hôte n'est pas un actif entrant dans le champ d'application de l'IFRS 9 et que les conditions suivantes sont respectées : a) les caractéristiques économiques et les risques que présente le dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte; b) un instrument autonome qui comporterait les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé; c) le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur avec les variations comptabilisées aux résultats combinés.

Objectifs de détention des dérivés

Le Mouvement Desjardins utilise les instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de gestion de l'actif et du passif.

Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction sont utilisés afin de répondre à la demande de membres et clients, et pour permettre au Mouvement Desjardins de générer des revenus sur ses propres activités de transaction. Ces instruments sont comptabilisés à la juste valeur au bilan combiné, et les variations de leur juste valeur sont comptabilisées au poste « Revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat.

Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion de l'actif et du passif visent à gérer les risques actuels ou prévus liés au risque de marché. Ils permettent au Mouvement Desjardins de transférer, de modifier ou de réduire des risques liés aux taux d'intérêt et à la devise auxquels sont exposés les actifs et passifs figurant au bilan combiné ainsi que les engagements fermes et les opérations prévues.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

Activités de couverture

Le Mouvement Desjardins a choisi de continuer d'appliquer les exigences de l'IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture (incluant les dispositions reliées à la réforme des taux d'intérêt de référence) plutôt que d'adopter les dispositions de l'IFRS 9.

Le Mouvement Desjardins désigne principalement ses instruments financiers dérivés comme étant dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Lorsque les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de gestion de l'actif et du passif, il faut déterminer si la comptabilité de couverture est appropriée à chacun d'eux. Pour être admissible à cette comptabilité, une relation de couverture doit être désignée et documentée dès le moment de sa mise en place. Cette documentation doit notamment porter sur la stratégie spécifique de gestion du risque, l'actif, le passif ou les flux de trésorerie qui font l'objet de la couverture de même que la mesure de l'efficacité de cette couverture. Ainsi, chaque relation de couverture doit être soumise régulièrement et individuellement à un test d'efficacité afin que l'on puisse déterminer avec une assurance raisonnable si elle est efficace et continuera de l'être. L'instrument financier dérivé doit s'avérer hautement efficace pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de l'élément couvert attribuables au risque faisant l'objet de la couverture.

Le Mouvement Desjardins peut également utiliser des instruments financiers dérivés à titre de couverture économique de certaines opérations dans des situations où celles-ci ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture ou qu'il fait le choix de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

La désignation d'un instrument financier dérivé à titre d'instrument de couverture prend fin dans les cas suivants : l'élément couvert est vendu ou vient à échéance; l'instrument financier dérivé fait l'objet d'un rachat ou vient à échéance; la couverture n'est plus efficace; ou le Mouvement Desjardins met fin à la désignation de couverture ou s'attend à ce que la transaction prévue ne se réalise pas.

Les instruments de couverture qui satisfont aux critères stricts de la comptabilité de couverture sont comptabilisés de la manière suivante :

Couverture de juste valeur

Pour une opération de couverture de juste valeur, la variation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture est comptabilisée au poste « Revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat, tout comme les changements de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert attribuables au risque couvert. Le montant du gain ou de la perte attribuable au risque couvert est appliqué à la valeur comptable de l'élément couvert. Lorsque les variations de la juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture et de l'élément couvert ne se compensent pas entièrement, le montant en résultant, qui représente la portion inefficace de la relation, est comptabilisé au poste « Revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat.

Lors de la cessation d'une relation de couverture de juste valeur, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée de façon prospective. L'élément couvert n'est plus ajusté pour refléter la juste valeur de l'effet du risque désigné. Les ajustements de l'élément couvert comptabilisés antérieurement sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés à l'état combiné du résultat, dans le revenu net d'intérêts, en suivant l'instrument sous-jacent, selon la durée restante de l'élément couvert. Toutefois, si l'élément couvert n'existe plus, les ajustements au titre de l'effet du risque désigné sont immédiatement comptabilisés au poste « Revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Pour une opération de couverture de flux de trésorerie, les gains et pertes découlant de la variation de juste valeur de la partie efficace de l'instrument financier dérivé sont présentés au poste « Pertes nettes sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie » des autres éléments du résultat global jusqu'à ce que l'élément couvert soit comptabilisé à l'état combiné du résultat. Cette variation est alors comptabilisée à l'état combiné du résultat, dans le revenu net d'intérêts, en suivant l'instrument sous-jacent. La partie inefficace des opérations de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée immédiatement au poste « Revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat.

Lorsqu'une relation de couverture de flux de trésorerie ne répond plus aux conditions d'application de la comptabilité de couverture, le Mouvement Desjardins cesse de l'appliquer de façon prospective. Les gains ou pertes comptabilisés au cumul des autres éléments du résultat global sont amortis dans les comptes de résultat, dans le revenu net d'intérêts, en suivant l'instrument sous-jacent, selon la durée résiduelle prévue de la relation de couverture ayant cessé. Si un élément couvert désigné est vendu ou vient à échéance avant que l'instrument financier dérivé connexe prenne fin, la totalité des gains ou des pertes est constatée immédiatement dans les comptes de résultat, au poste « Revenus (pertes) nets de placement ».

Réforme des taux d'intérêt de référence (RTIR)

Le Mouvement Desjardins applique les mesures d'allègements qui permettent de maintenir la comptabilité de couverture pendant la période d'incertitude avant le remplacement des taux d'intérêt de référence actuels par un taux alternatif. L'application de ces mesures d'allègements se résument par la présomption que les taux d'intérêt de référence actuels désignés dans des relations de couverture demeurent inchangés et l'utilisation de l'exception à l'exigence de mettre fin à la comptabilité de couverture si une relation de couverture ne satisfait pas aux barèmes établis pour déterminer l'efficacité des relations de couverture. L'application de ces allégements prendra fin dès que se présentera l'une ou l'autre des situations suivantes : l'incertitude rattachée à la réforme des taux d'intérêt de référence sera levée ou la relation de couverture prendra fin.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

o) Garanties financières

Une garantie financière est un contrat qui pourrait éventuellement obliger le Mouvement Desjardins à effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le bénéficiaire de la garantie d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'une tierce partie spécifiée qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un titre d'emprunt.

Les garanties financières sont initialement comptabilisées dans les états financiers combinés à titre de passifs correspondant à la juste valeur de l'engagement découlant de l'émission de la garantie. Après la comptabilisation initiale, sauf dans le cas où elle doit être évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net, la garantie est mesurée selon le plus élevé des montants suivants :
i) le montant initialement comptabilisé diminué, le cas échéant, des amortissements cumulés comptabilisés à l'état combiné du résultat;
ii) le montant de la provision pour pertes de crédit.

Si une garantie financière satisfait à la définition de dérivé, elle est évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net lors de chaque date de clôture et présentée comme un instrument financier dérivé. Les garanties présentées comme des instruments financiers dérivés sont un type de dérivé de crédit négocié hors bourse qui permet de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent d'une partie à une autre.

La valeur comptable des garanties ne reflète pas le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre des garanties. Le Mouvement Desjardins considère la différence entre ces deux montants comme des instruments de crédit hors bilan.

p) Réserves

Les réserves figurant dans les capitaux propres proviennent principalement des caisses. Elles sont basées sur le solde des réserves au 31 décembre de l'exercice précédent et sur les projets de partage des excédents de cet exercice, qui doivent être approuvés par l'assemblée générale des membres de chacune des caisses au cours des quatre mois suivant la fin de l'exercice.

La réserve de stabilisation d'une caisse et celle de la Fédération se composent des sommes affectées par la caisse ou la Fédération, selon le cas, à même les excédents d'une année. Les montants affectés à la réserve de stabilisation d'une caisse servent essentiellement au paiement de l'intérêt sur les parts permanentes qu'elle a émises. Les montants affectés à la réserve de stabilisation de la Fédération servent essentiellement au paiement de l'intérêt sur les parts de capital F qu'elle a émises.

La réserve pour ristournes éventuelles est constituée des sommes affectées par les caisses. Les montants affectés à cette réserve servent au paiement de la ristourne aux membres ainsi qu'à l'affectation des sommes au fonds d'aide au développement du milieu.

La réserve générale représente principalement les sommes affectées par les caisses, la Fédération et le FSD. Cette réserve ne peut servir qu'à combler un déficit et, si les excédents et la réserve de stabilisation sont insuffisants, à payer l'intérêt sur les parts permanentes, les parts de ristournes et les parts de capital.

Les autres réserves sont constituées principalement de sommes affectées par les caisses qui pourront être prises en compte dans le calcul du projet de partage seulement au moment de la réalisation par les caisses des éléments affectés antérieurement à ces réserves.

q) Comptabilisation des revenus

En plus des éléments mentionnés dans la section a) « Actifs et passifs financiers », les critères de comptabilisation spécifiques suivants doivent également être satisfaits avant que les revenus soient comptabilisés.

Critères de comptabilisation

Les revenus sont comptabilisés lorsque le Mouvement Desjardins a transféré le contrôle d'un bien ou d'un service (obligation de prestation remplie). La direction doit faire appel à son jugement pour déterminer le moment où les obligations de prestations sont remplies et établir le prix de transaction et les montants affectés à ces obligations.

Revenu net d'intérêts

Les revenus et frais d'intérêts proviennent principalement du secteur Particuliers et Entreprises et de la rubrique Autres. Ils sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour tous les instruments financiers évalués au « Coût amorti », les actifs financiers portant intérêt « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » et les instruments financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net ».

La méthode du taux d'intérêt effectif sert au calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier ainsi qu'à l'imputation des revenus ou des frais d'intérêts sur la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties ou entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue d'un instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable brute d'un actif financier ou le coût amorti d'un passif financier.

Lors du calcul du taux d'intérêt effectif, le Mouvement Desjardins estime les flux de trésorerie compte tenu de toutes les conditions contractuelles de l'instrument financier, mais ne tient pas compte des pertes de crédit futures. Le calcul prend en compte les coûts et revenus de transaction entre les parties au contrat ainsi que les primes ou escomptes. Les coûts et revenus de transaction qui font partie intégrante du taux effectif du contrat tels que les frais de dossier ou les commissions d'apporteurs d'affaires sont assimilés à des compléments d'intérêts.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

Pour les actifs financiers qui ne sont pas considérés comme dépréciés (étapes 1 et 2), les revenus d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable brute de l'instrument financier. Pour les actifs financiers dépréciés (étape 3), ces revenus sont plutôt calculés en appliquant le taux d'intérêt effectif au coût amorti de l'actif, qui représente la valeur comptable brute diminuée de la provision pour pertes de crédit attendues.

Primes

Les primes brutes liées aux contrats d'assurance des filiales d'assurance de personnes sont comptabilisées à titre de revenus lorsqu'elles deviennent exigibles. Dès qu'elles sont constatées, une provision actuarielle est établie et comptabilisée au poste « Passifs des contrats d'assurance ». Les primes sont présentées déduction faite des primes cédées en vertu des contrats de réassurance au poste « Primes nettes » de l'état combiné du résultat.

Les primes brutes relatives aux contrats d'assurance des filiales d'assurance de dommages sont comptabilisées à titre de revenus proportionnellement à la durée des contrats. Elles sont présentées déduction faite des primes cédées en vertu des contrats de réassurance au poste « Primes nettes » de l'état combiné du résultat. La portion des primes restant à courir à la date de clôture est présentée au poste « Passifs des contrats d'assurance » du bilan combiné.

Frais de service, de commissions, de courtage et autres

Le Mouvement Desjardins perçoit des revenus tirés de frais de service, de commissions et de courtage relatifs à une vaste gamme de services et de produits qu'il offre à ses membres et clients.

Les frais de service, de commissions, de courtage et de fonds de placement sont comptabilisés une fois que le service a été exécuté ou que le produit a été livré. Ces revenus sont comptabilisés aux postes « Frais de service sur les dépôts et les paiements » et « Services de courtage et de fonds de placement » de l'état combiné du résultat.

Les commissions de syndication de prêts sont comptabilisées à titre de revenus à la signature de l'entente de syndication, à moins que le rendement du prêt conservé par le Mouvement Desjardins ne soit inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au financement. Dans de tels cas, une fraction appropriée de la commission est reportée selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces revenus sont comptabilisés au poste « Commissions sur prêts et cartes de crédit » de l'état combiné du résultat.

Les commissions et frais provenant de la négociation ou de la participation à la négociation d'une transaction pour le compte d'un tiers telle que l'agencement de l'acquisition d'actions ou d'autres valeurs mobilières, ou l'achat ou la vente d'entreprises sont reconnus à l'issue de la transaction sous-jacente. Les revenus de ces commissions sont comptabilisés au poste « Services de courtage et de fonds de placement » de l'état combiné du résultat. Les revenus de commissions sur prêts et cartes de crédit sont enregistrés au poste « Commissions sur prêts et cartes de crédit » de l'état combiné du résultat.

Les honoraires de gestion de portefeuilles et liés à d'autres services sont comptabilisés sur la base des contrats de services applicables au prorata de la période pendant laquelle le service est exécuté. Les revenus provenant de la gestion de portefeuilles sont comptabilisés au poste « Honoraires de gestion et de services de garde » de l'état combiné du résultat.

Les honoraires de gestion d'actifs liés aux fonds d'investissement sont comptabilisés au prorata de la période pendant laquelle le service est exécuté. Le même principe est appliqué à la gestion de patrimoine, à la planification financière et aux services de garde qui sont exécutés en continu pendant une longue période. Les revenus provenant de la gestion d'actifs sont enregistrés au poste « Honoraires de gestion et de services de garde » de l'état combiné du résultat.

Les revenus de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit du Mouvement Desjardins d'en recevoir le paiement est établi.

r) Biens sous gestion et sous administration

Les biens sous gestion et sous administration sont détenus par les clients à leur propre bénéfice. Ces actifs ne figurent donc pas au bilan combiné du Mouvement Desjardins. Les revenus provenant de ces services de gestion sont comptabilisés au poste « Honoraires de gestion et de services de garde » de l'état combiné du résultat lorsque le service a été exécuté.

s) Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments d'actif et de passif non monétaires évalués au coût historique sont convertis au cours de change applicable à la date de la transaction, tandis que ceux qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change en vigueur à la date à laquelle cette valeur a été déterminée. Les revenus et frais sont convertis au cours de change moyen de l'exercice. Les gains et pertes, réalisés ou non, résultant de ces conversions sont comptabilisés au poste « Revenus de change » de l'état combiné du résultat. Toutefois, les éléments suivants sont présentés dans les autres éléments de l'état combiné du résultat global :

- les gains et pertes de conversion sur les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global »;
- les gains et pertes sur des dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

t) Impôts sur les excédents

La charge d'impôt sur les excédents comptabilisée à l'état combiné du résultat comprend la charge d'impôt exigible et différé sur les excédents d'exploitation ainsi que les conséquences fiscales de la rémunération sur le capital social et des dividendes lorsque certaines conditions sont respectées. Le total de la charge d'impôt comprend la charge d'impôt sur les excédents de l'état combiné du résultat et l'impôt exigible et différé des éléments qui ont été comptabilisés hors résultat directement à l'état combiné du résultat global ou à l'état combiné des variations des capitaux propres.

Le total de la charge d'impôt est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions. Pour déterminer les éléments actuels et futurs de cette charge, la direction doit exercer son jugement afin d'établir des hypothèses concernant les dates auxquelles les actifs et passifs d'impôt différé seront contrepassés. Un jugement important doit être exercé afin d'interpréter les lois fiscales pertinentes pour déterminer la charge d'impôt. Si l'interprétation du Mouvement Desjardins diffère de celle des autorités fiscales, ou si les dates des contrepassations ne correspondent pas aux prévisions, la provision pour impôts sur les excédents pourrait augmenter ou diminuer au cours des exercices suivants.

Impôt exigible

Les actifs et passifs d'impôt exigible de l'exercice et des exercices précédents sont évalués sur la base du montant que le Mouvement Desjardins s'attend à recouvrer auprès des administrations fiscales ou à payer à celles-ci. Les règles fiscales et taux d'impôt appliqués pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode bilancielle du report variable pour toutes les différences temporaires existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et des passifs, et leur valeur comptable au bilan combiné.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, sauf :
i) lorsque le passif d'impôt différé résulte de la reconnaissance initiale du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, lorsqu'elle survient, n'affecte ni le résultat comptable, ni le bénéfice imposable, ni la perte fiscale;
ii) pour les différences temporaires imposables liées à des participations dans les filiales lorsque la date à laquelle la différence s'inversera peut être contrôlée, et qu'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles ainsi que tous les reports prospectifs de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que sera disponible un bénéfice imposable auquel ces différences, reports et crédits d'impôt pourront être imputés, sauf :
i) quand l'actif d'impôt différé lié à la différence temporaire déductible est généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le bénéfice imposable, ni la perte fiscale;
ii) pour les différences temporaires déductibles liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises. Des actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que la différence s'inversera dans un avenir prévisible, et qu'il existera un bénéfice imposable auquel cette différence pourra être imputée.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue lors de chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il ne paraît plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant soit disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de la totalité ou d'une partie d'un actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non reconnus sont réapprécés lors de chaque date de clôture et reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue pendant l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des règles fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et que cet impôt différé concerne la même entité imposable et la même autorité fiscale.

u) Ristournes aux membres

Le conseil d'administration de chaque caisse recommande pour approbation le projet de partage des excédents à son assemblée générale annuelle des membres, qui a lieu au cours des quatre mois suivant la fin de l'exercice. Le montant du versement des ristournes en fait partie. Les ristournes prennent en considération l'encadrement financier portant sur l'affectation des excédents en lien avec le plan financier intégré du Mouvement Desjardins qui prévoit une ristourne en fonction de la capacité financière et de la capitalisation du Mouvement Desjardins. L'écart entre le montant des ristournes réellement versées à la suite des diverses assemblées générales des caisses et le montant estimé est imputé aux résultats combinés de l'exercice où les versements ont lieu.

Le calcul des ristournes est basé sur les soldes moyens maintenus dans les familles de produits suivantes : Comptes, Prêts et marges de crédit, Épargne et placement et Fonds. Pour les volumes de cartes de crédit, le calcul de la ristourne est basé sur les achats nets pour l'année visée. Pour la famille de produits d'assurances, la ristourne est calculée sur la prime payée couvrant l'année visée. Enfin, pour certaines activités de Valeurs mobilières Desjardins inc. (Service Signature, Valeurs mobilières et Courtage en ligne), le calcul est basé sur les commissions et honoraires couvrant l'année visée. Les ristournes sont comptabilisées au poste « Ristournes aux membres » de l'état combiné du résultat.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

v) Avantages du personnel

Avantages à court terme

Les avantages à court terme comprennent les salaires et commissions, les cotisations sociales et certaines primes payables au cours des 12 mois suivant la clôture de l'exercice. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages sur la période au cours de laquelle les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus.

Avantages postérieurs à l'emploi

Régimes de retraite et régimes d'avantages complémentaires

Le Mouvement Desjardins offre à la majorité de ses employés un régime de retraite ainsi qu'un régime excédentaire de retraite à prestations définies. Il offre également un régime d'avantages complémentaires de retraite incluant des protections d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge.

Le coût de ces régimes est comptabilisé à l'état combiné du résultat et se compose du coût des services courants, du coût des services passés et des intérêts nets sur les actifs nets et passifs nets au titre des régimes à prestations définies. Le coût des services passés découlant d'une modification ou d'une réduction des régimes est comptabilisé immédiatement à l'état combiné du résultat.

Les réévaluations des actifs nets et passifs nets au titre des régimes à prestations définies sont comptabilisées aux autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat et sont reclassées immédiatement dans les excédents non répartis. Ces réévaluations comprennent les gains et pertes actuariels, et l'écart entre le rendement réel des actifs du régime et le produit d'intérêts généré par ces actifs, qui est comptabilisé à l'état combiné du résultat. Les gains et pertes actuariels résultent des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies ainsi que des gains ou des pertes d'expérience sur cette même obligation.

L'actif net et passif net au titre des régimes à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation de ces régimes calculée selon la méthode des unités de crédit projetées, diminuée de la juste valeur des actifs des régimes. La valeur de tout actif net au titre des régimes à prestations définies, le cas échéant, est restreinte à la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme de remboursement provenant des régimes ou de réductions des cotisations futures aux régimes de retraite.

Les actifs nets de certains des régimes de retraite sont comptabilisés au poste « Actifs nets au titre des régimes à prestations définies » du bilan combiné. Les passifs nets de certains des régimes de retraite et les passifs nets liés aux autres régimes d'avantages complémentaires de retraite sont comptabilisés au poste « Passifs nets au titre des régimes à prestations définies » du bilan combiné.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les normes comptables et les amendements qui ont été publiés par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur le 31 décembre 2022, sont présentés ci-après. Les autorités réglementaires ont indiqué que ces normes et amendements ne peuvent pas être adoptés de manière anticipée, à moins d'un avis contraire de leur part.

IFRS 17*, Contrats d'assurance*

L'IASB a publié en mai 2017 l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* qui remplacera l'actuelle IFRS 4, *Contrats d'assuranc*e pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023. L'IFRS 17 établit des principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et des dispositions concernant les informations à fournir relativement à tous les contrats d'assurance. L'IFRS 17 met de l'avant un modèle général pour l'évaluation des contrats d'assurance, mais propose également la méthode de la répartition des primes pour les contrats d'un an et moins, de même que la méthode fondée sur les honoraires variables pour les contrats d'assurance avec participation directe.

Le modèle général d'évaluation ainsi que la méthode fondée sur les honoraires variables sont basés sur la valeur actualisée des estimations des flux de trésorerie futurs attendus sur la durée du contrat. Les profits d'assurance résultants de l'émission de contrats d'assurance évalués selon ces deux méthodes sont comptabilisés séparément au passif d'assurance à titre de marge sur services contractuels. Ces profits reportés seront comptabilisés au résultat net au fur et à mesure que les services seront rendus. En ce qui a trait aux contrats évalués selon la méthode de la répartition des primes, les revenus d'assurance sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus alors que les charges d'assurance sont comptabilisées lorsqu'elles sont engagées. Dans tous les cas, lorsque les contrats d'assurance sont déficitaires au moment de leur émission, une perte est immédiatement comptabilisée au résultat net.

La filiale d'assurance de personnes appliquera la méthode de la répartition des primes pour évaluer le passif au titre de la couverture restante de ses contrats d'assurance collective ainsi que certains autres contrats d'assurance court terme. Le passif au titre de la couverture restante des contrats de fonds distincts individuels et des contrats d'assurance vie individuelle avec participation sera évalué selon la méthode fondée sur les honoraires variables. Le modèle général d'évaluation sera appliqué à tous les autres contrats d'assurance long terme. À la transition, les dispositions d'IFRS 17 seront appliquées de façon rétrospective pour les contrats d'assurance court terme et l'approche fondée sur la juste valeur sera appliquée aux contrats d'assurance long terme.

Les filiales d'assurance de dommages appliqueront la méthode de la répartition des primes pour l'évaluation du passif au titre de la couverture restante. À la transition, les dispositions d'IFRS 17 seront appliquées de façon rétrospective pour l'ensemble des contrats d'assurance à l'exception des sinistres assumés dans le cadre d'une acquisition passée pour lesquels l'approche rétrospective modifiée sera appliquée.

Dans le cadre de son application, la norme IFRS 17 permet certains choix. Le Mouvement Desjardins a choisi :
- d'amortir les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance évalués selon la méthode de la répartition des primes sur la durée des contrats auxquels ils se rapportent;
- d'appliquer la mesure de compensation comptable permise à l'état du résultat dans le cadre de l'utilisation de la stratégie d'atténuation des risques financiers des contrats de fonds distincts;
- de comptabiliser les produits financiers d'assurance et charges financières d'assurance uniquement à l'état combiné du résultat;
- de ne pas actualiser le passif au titre de la couverture restante des contrats d'assurance évalués selon la méthode de répartition des primes qui n'excèdent pas un an.

Le Mouvement Desjardins évalue que l'adoption de l'IFRS 17 aura des incidences sur son bilan combiné retraité au 1er janvier 2022, dont notamment la constitution d'une marge sur services contractuels de 2 850 M$ à 2 950 M$ provenant des contrats d'assurance de la filiale d'assurance de personnes en vigueur à cette date. Pour leur part, les excédents non répartis ainsi que les réserves augmenteront d'un montant global de 550 M$ à 575 M$, expliqué entre autres par un montant de 448 M$ provenant du cumul des autres éléments du résultat global à la suite du retrait de l'approche par superposition. Dans son ensemble, l'adoption de l'IFRS 17 aura une incidence nette favorable d'au plus 200 M$ sur les capitaux propres.

Le Mouvement Desjardins continue d'évaluer l'incidence de l'adoption de l'IFRS 17 sur ses états financiers combinés au 31 décembre 2022.

Finalement, les dispositions de l'IFRS 17 permettent de revoir la désignation ou le classement des actifs financiers en lien avec les activités d'assurance comptabilisés selon IFRS 9 à la date de première application d'IFRS 17. Le Mouvement Desjardins a choisi de ne pas retraiter les chiffres comparatifs de ses états financiers combinés pour refléter les changements de désignation ou de classement pour ces actifs financiers qui ont été effectués au 1er janvier 2023. L'incidence de ces changements est toujours en cours d'évaluation.

NOTE 3 – RÉFORME DES TAUX D'INTÉRÊT DE RÉFÉRENCE

Progrès et risques découlant de la réforme des taux d'intérêt de référence

La RTIR est une initiative menée à l'échelle mondiale, y compris au Canada, par les banques centrales et les autorités réglementaires. Son objectif est d'améliorer les indices de référence en veillant à ce qu'ils respectent des normes internationales strictes. Les taux d'intérêts de référence sont notamment utilisés au niveau des transactions d'instruments financiers dérivés négociés hors bourse, des valeurs mobilières, des prêts et autres instruments à taux variable.

Afin d'assurer une transition harmonieuse des taux d'intérêt de référence vers des taux sans risque, le Mouvement Desjardins a mis sur pied un groupe de travail sur la RTIR composé de membres ayant des champs d'expertise variés et provenant des divers secteurs d'activité touchés par cette réforme (le « Groupe de travail Mouvement sur la RTIR »). Ce Groupe de travail Mouvement sur la RTIR a pour mandat d'analyser tous les aspects de la réforme, de relever et d'atténuer les risques qu'elle pose, ainsi que de coordonner et d'exécuter un plan de transition.

Le Mouvement Desjardins est exposé à plusieurs risques en lien avec la RTIR, notamment les risques de taux d'intérêt, de marché, réputationnel et opérationnel, lesquels découlent principalement de la mise à jour des systèmes et processus, de la modification des dispositions contractuelles ainsi que de la gestion de la transition en lien avec les besoins des membres et clients.

Le plan du Groupe de travail Mouvement sur la RTIR vise entre autres, à assurer la mise en œuvre des recommandations des diverses autorités concernées en ce qui a trait au calendrier de déploiement des principales mesures de transition, notamment l'intégration des dispositions contractuelles nécessaires en lien avec la réforme. De plus, une importante mesure d'atténuation des risques reliés aux expositions sur dérivés est l'adhésion, par les parties à de telles transactions, au protocole « 2020 IBOR Fallbacks » de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA). Ce protocole modifie les transactions conclues entre ses adhérents avant le 25 janvier 2021 afin de les assujettir à des mécanismes de transition sûrs et efficaces. La Fédération et les autres composantes concernées du Mouvement Desjardins ont adhéré au protocole de l'ISDA, qui est entré en vigueur le 25 janvier 2021 en même temps qu'un supplément aux définitions ISDA de 2006.

Le Groupe de travail Mouvement sur la RTIR suit également de près l'évolution de l'échéancier prévu quant au retrait de certains taux d'intérêt de référence notamment les LIBOR US dont la publication cessera après le 30 juin 2023. Le 16 mai 2022, Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited (RBSL), l'administrateur du taux offert en dollars canadiens (*Canadian Dollar Offered Rate* ou CDOR), a annoncé qu'il cesserait la publication de toutes les échéances du CDOR après le 28 juin 2024. Cette annonce a enclenché la période de transition en deux étapes, recommandée par le groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (le « Groupe de travail sur le TARCOM ») dans son livre blanc en décembre 2021. Au terme de la première étape du plan de transition, soit le 30 juin 2023, le CDOR devra être remplacé par le taux des opérations de pension à un jour (*Canadian Overnight Repo Rate Average* ou CORRA) pour les nouveaux produits dérivés (sauf dans certaines circonstances précises) ainsi que pour les valeurs mobilières. Au terme de la deuxième étape du plan de transition, soit le 28 juin 2024, les contrats de prêt assujettis au CDOR devront quant à eux avoir transitionné vers le taux CORRA ou tout autre taux de référence alternatif en vigueur au moment de la cessation. Le 11 janvier 2023, le Groupe de travail sur le TARCOM a confirmé la création d'un taux CORRA à terme à la suite du fort intérêt exprimé par les entreprises canadiennes d'avoir un taux à terme prospectif disponible. L'utilisation du taux CORRA à terme pour certaines échéances, dont la disponibilité est prévue vers la fin du troisième trimestre de 2023, sera toutefois limitée aux prêts et aux instruments financiers dérivés liés à des stratégies de couverture accessoires. L'abandon du CDOR, y compris l'effet sur les relations de couverture, est également géré par le Groupe de travail Mouvement sur la RTIR.

Les travaux du Groupe de travail Mouvement sur la RTIR, quant à eux, suivent leur cours selon l'échéancier prévu dans le plan de transition du Mouvement Desjardins.

Le tableau suivant présente les expositions des informations quantitatives sur les instruments financiers et les engagements visés par la réforme pour lesquels la transition vers des taux de référence sans risque n'a pas encore été effectuée et qui viendront à échéance après le 30 juin 2023 ou le 28 juin 2024[1].

	LIBOR US	CDOR
Au 31 décembre 2022	**Échéance après le 30 juin 2023**	**Échéance après le 28 juin 2024**
Actifs financiers non dérivés[2]	**980 $**	**5 316 $**
Passifs financiers non dérivés[3]	**—**	**3 585**
Instruments financiers dérivés[4][5]	**10 444**	**290 055**
Engagements de prêts[6]	**1 061**	**7 713**

(1) Ce tableau exclut les expositions aux taux de référence qui n'ont pas annoncé de plans de cessation, notamment le EURIBOR (Euro Interbank Offered Rate) et le BBSW (Australian Bank Bill Swap Rate).

(2) Les actifs financiers non dérivés comprennent la valeur comptable brute des prêts et la valeur comptable des valeurs mobilières.

(3) Les passifs financiers non dérivés comprennent la valeur comptable des dépôts, des engagements relatifs à des valeurs mobilières vendues à découvert et des obligations subordonnées.

(4) Les instruments financiers dérivés comprennent la valeur nominale des contrats de taux d'intérêt, des contrats de change et des autres contrats dérivés.

(5) Comprend 36 920 M$ d'instruments financiers dérivés désignés en relations de couverture de juste valeur et 57 239 M$ d'instruments financiers dérivés désignés en relations de flux de trésorerie.

(6) Comprend les engagements de prêts pour lesquels il existe une possibilité d'effectuer un tirage en plusieurs devises.

NOTE 4 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des actifs et passifs financiers selon leur classement dans les catégories définies par les normes relatives aux instruments financiers :

	À la juste valeur par le biais du résultat net		À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global			
Au 31 décembre 2022	**Classés à la juste valeur par le biais du résultat net[1]**	**Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net**	**Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global[2]**	**Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global**	**Coût amorti[2]**	**Total**
Actifs financiers						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	— $	949 $	258 $	— $	7 706 $	8 913 $
Valeurs mobilières	16 063	17 962	51 193	65	50	85 333
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	—	—	—	—	17 024	17 024
Prêts	—	—	—	—	249 840	249 840
Autres actifs financiers						
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	—	—	—	—	25	25
Instruments financiers dérivés[3]	5 723	—	—	—	—	5 723
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	3 486	3 486
Autres	—	—	—	—	2 008	2 008
Total des actifs financiers	21 786 $	18 911 $	51 451 $	65 $	280 139 $	372 352 $
Passifs financiers						
Dépôts[4] [5] [6]	— $	745 $	— $	— $	259 091 $	259 836 $
Autres passifs financiers						
Acceptations	—	—	—	—	25	25
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	9 859	—	—	—	—	9 859
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	—	—	—	—	24 565	24 565
Instruments financiers dérivés[3]	6 554	—	—	—	—	6 554
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	8 978	8 978
Autres	95	—	—	—	3 969	4 064
Obligations subordonnées	—	—	—	—	2 928	2 928
Total des passifs financiers	16 508 $	745 $	— $	— $	299 556 $	316 809 $

(1) Un montant de 3 905 M$ correspond à des actifs financiers désignés pour l'approche par superposition.

(2) Au 31 décembre 2022, la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières au « Coût amorti » est négligeable et la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » totalise 10 M$. Des informations détaillées sur la provision pour pertes de crédit sur les prêts sont présentées à la note 8 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

(3) Incluent des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture d'un montant de 198 M$ à l'actif et de 967 M$ au passif. Pour obtenir le détail des dérivés désignés comme instruments de couverture, se référer à la note 21 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

(4) Le montant à l'échéance que le Mouvement Desjardins sera tenu par contrat de payer aux détenteurs des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net fluctue et pourrait être différent de la juste valeur de ces dépôts à la date de clôture.

(5) Le montant cumulé de la variation de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit lié aux passifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net est de (7) M$ au 31 décembre 2022.

(6) Le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global attribuable aux variations du risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net qui a été réalisé lors de la décomptabilisation au cours de l'exercice est de 1 M$.

NOTE 4 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS *(suite)*

CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS *(suite)*

	À la juste valeur par le biais du résultat net		À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global			
Au 31 décembre 2021	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net[1]	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global[2]	Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti[2]	Total
Actifs financiers						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1 $	353 $	735 $	— $	15 239 $	16 328 $
Valeurs mobilières	18 890	20 882	53 214	72	41	93 099
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	—	—	—	—	12 019	12 019
Prêts	—	—	—	—	230 511	230 511
Autres actifs financiers						
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	—	—	—	—	268	268
Instruments financiers dérivés[3]	5 828	—	—	—	—	5 828
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	2 557	2 557
Autres	—	—	—	—	1 895	1 895
Total des actifs financiers	24 719 $	21 235 $	53 949 $	72 $	262 530 $	362 505 $
Passifs financiers						
Dépôts[4][5][6]	— $	351 $	— $	— $	238 004 $	238 355 $
Autres passifs financiers						
Acceptations	—	—	—	—	268	268
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	11 342	—	—	—	—	11 342
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	—	—	—	—	31 177	31 177
Instruments financiers dérivés[3]	5 500	—	—	—	—	5 500
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	7 938	7 938
Autres	147	—	—	—	3 660	3 807
Obligations subordonnées	—	—	—	—	1 960	1 960
Total des passifs financiers	16 989 $	351 $	— $	— $	283 007 $	300 347 $

(1) Un montant de 3 767 M$ correspond à des actifs financiers désignés pour l'approche par superposition.

(2) Au 31 décembre 2021, la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières au « Coût amorti » est négligeable et la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » totalise 4 M$. Des informations détaillées sur la provision pour pertes de crédit sur les prêts sont présentées à la note 8 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

(3) Incluent des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture d'un montant de 126 M$ à l'actif et de 105 M$ au passif. Pour obtenir le détail des dérivés désignés comme instruments de couverture, se référer à la note 21 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

(4) Le montant à l'échéance que le Mouvement Desjardins sera tenu par contrat de payer aux détenteurs des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net fluctue et pourrait être différent de la juste valeur de ces dépôts à la date de clôture.

(5) Le montant cumulé de la variation de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit lié aux passifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net est de 3 M$ au 31 décembre 2021.

(6) Le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global attribuable aux variations du risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net qui a été réalisé lors de la décomptabilisation au cours de l'exercice est de 1 M$.

Il n'y a eu aucun reclassement significatif d'instruments financiers au cours des exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021.

NOTE 5 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

L'évaluation de la juste valeur est établie en fonction de la hiérarchie à trois niveaux suivante :

- le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché;
- le niveau 3 a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

Transferts entre niveaux

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur se font à la date de clôture.

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan combiné :

Au 31 décembre 2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	71 $	878 $	— $	949 $
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	7 426	—	—	7 426
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	12 389	595	—	12 984
Corps scolaires ou publics au Canada	11	69	—	80
Administrations publiques à l'étranger	629	—	—	629
Autres titres de créances	1	6 810	504	7 315
Titres de participation	3 589	99	1 903	5 591
	24 045	7 573	2 407	34 025
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	662	—	662
Contrats de change	—	924	—	924
Autres contrats	—	4 137	—	4 137
	—	5 723	—	5 723
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	24 116	14 174	2 407	40 697
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	9	249	—	258
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	7 074	6 076	—	13 150
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	26 753	3 550	—	30 303
Administrations publiques à l'étranger	25	—	—	25
Autres titres de créances	—	7 664	51	7 715
Titres de participation	—	—	65	65
	33 852	17 290	116	51 258
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	33 861	17 539	116	51 516
Instruments financiers des fonds distincts	6 814	13 907	598	21 319
Total des actifs financiers	64 791 $	45 620 $	3 121 $	113 532 $
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Dépôts	— $	745 $	— $	745 $
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	8 836	1 023	—	9 859
Autres	—	—	95	95
	8 836	1 768	95	10 699
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	1 460	—	1 460
Contrats de change	—	1 192	—	1 192
Autres contrats	—	3 902	—	3 902
	—	6 554	—	6 554
Total des passifs financiers	8 836 $	8 322 $	95 $	17 253 $

NOTE 5 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS *(suite)*

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR *(suite)*

Au 31 décembre 2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	— $	354 $	— $	354 $
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	8 321	—	—	8 321
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	16 944	684	—	17 628
Corps scolaires ou publics au Canada	15	84	—	99
Administrations publiques à l'étranger	567	—	—	567
Autres titres de créances	1	6 335	600	6 936
Titres de participation	4 764	29	1 428	6 221
	30 612	7 132	2 028	39 772
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	950	—	950
Contrats de change	—	350	—	350
Autres contrats	—	4 528	—	4 528
	—	5 828	—	5 828
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	30 612	13 314	2 028	45 954
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	—	735	—	735
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	7 761	7 370	—	15 131
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	28 131	3 642	—	31 773
Corps scolaires ou publics au Canada	—	28	—	28
Administrations publiques à l'étranger	16	—	—	16
Autres titres de créances	19	6 183	64	6 266
Titres de participation	—	3	69	72
	35 927	17 226	133	53 286
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	35 927	17 961	133	54 021
Instruments financiers des fonds distincts	7 685	14 760	360	22 805
Total des actifs financiers	74 224 $	46 035 $	2 521 $	122 780 $
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Dépôts	— $	351 $	— $	351 $
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	10 617	725	—	11 342
Autres	—	—	147	147
	10 617	1 076	147	11 840
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	594	—	594
Contrats de change	—	643	—	643
Autres contrats	—	4 263	—	4 263
	—	5 500	—	5 500
Total des passifs financiers	10 617 $	6 576 $	147 $	17 340 $

Au cours des exercices terminés le 31 décembre 2022 et 2021, aucun transfert significatif imputable à des changements touchant le caractère observable ou non des données de marché n'a été effectué entre les niveaux 1 et 2 de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur. Les transferts d'instruments financiers vers ou depuis le niveau 3 reflètent des changements au niveau de la disponibilité de données d'entrée observables en raison de l'évolution des conditions de marché.

NOTE 5 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS *(suite)*

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DONT LA VALEUR COMPTABLE N'EST PAS ÉGALE À LA JUSTE VALEUR

La valeur comptable de certains instruments financiers évalués au coût amorti n'est pas égale à leur juste valeur. Les tableaux suivants présentent ces instruments par niveaux de la hiérarchie :

Au 31 décembre 2022	**Valeur comptable**	**Juste valeur**	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**
Actifs financiers					
Valeurs mobilières	**50 $**	**44 $**	**— $**	**44 $**	**— $**
Prêts	**249 840**	**241 328**	**—**	**—**	**241 328**
Passifs financiers					
Dépôts	**259 091**	**255 831**	**—**	**255 831**	**—**
Obligations subordonnées	**2 928**	**2 859**	**—**	**2 859**	**—**

Au 31 décembre 2021	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Valeurs mobilières	41 $	41 $	— $	41 $	— $
Prêts	230 511	229 566	—	—	229 566
Passifs financiers					
Dépôts	238 004	238 465	—	238 465	—
Obligations subordonnées	1 960	2 009	—	2 009	—

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3

Processus d'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3

Le Mouvement Desjardins a mis en place divers contrôles et différentes procédures clés afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3 est appropriée et fiable. Le cadre de gouvernance financière prévoit une surveillance indépendante et une séparation des tâches à cet égard.

Les instruments financiers classés dans le niveau 3 les plus importants que détient le Mouvement Desjardins sont les obligations hypothécaires, les titres de participation et le passif financier lié à la contrepartie éventuelle résultant d'une clause d'ajustement de prix de certains contrats d'assurance de dommages acquis.

En ce qui concerne les obligations hypothécaires, le Mouvement Desjardins a élaboré une grille de paramètres basés sur des données comparables, qui est révisée annuellement et ajustée selon les tendances du marché. Des contrôles trimestriels sont effectués afin de s'assurer que les taux utilisés par le système sont conformes à cette grille et que leur évolution est raisonnable.

Le Mouvement Desjardins évalue la majorité des titres de participation et autres titres de créances en se basant sur des valeurs nettes publiées par l'administrateur de fonds. Ces dernières sont ajustées au besoin en tenant compte des informations plus récentes, lorsque celles-ci sont disponibles et appropriées. Certains titres de participation sont évalués au moyen d'un modèle basé sur l'actualisation de flux de trésorerie futurs prévus. Ces modèles sont examinés et approuvés par le Mouvement Desjardins.

Dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm Mutual Automobile Insurance Company (State Farm), le Mouvement Desjardins a comptabilisé une contrepartie éventuelle résultant de la clause d'ajustement de prix prévue au contrat. Ainsi, State Farm compensera le Mouvement Desjardins pour 95 % de l'évolution défavorable de la provision pour sinistres et frais de règlement relative aux contrats d'assurance de dommages transférés lors de l'acquisition, et le Mouvement Desjardins remettra à State Farm 90 % de l'évolution favorable de cette provision.

Sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3

Le Mouvement Desjardins effectue des analyses de sensibilité pour évaluer l'effet de la modification des données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles sur la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3.

La majorité des obligations hypothécaires et des titres de participation évalués au moyen d'un modèle basé sur l'actualisation de flux de trésorerie futurs prévus sont appariés aux provisions techniques. L'incidence de la sensibilité de l'évaluation à la juste valeur de ces instruments financiers n'est pas présentée puisque celle-ci est contrebalancée par les variations correspondantes des provisions techniques. De plus, aucune analyse de sensibilité n'est présentée lorsque l'intervalle de valeur des données n'est pas présenté en raison de la nature de la technique d'évaluation utilisée.

Pour un titre de participation dont la juste valeur s'élève à 156 M$ (78 M$ au 31 décembre 2021), la modification du taux d'actualisation pourrait entraîner une augmentation ou une diminution de la juste valeur de ce titre de 8 M$ au 31 décembre 2022. Au 31 décembre 2021, l'analyse de sensibilité de ce titre est jugée non significative.

NOTE 5 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS *(suite)*

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3 *(suite)*

Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent les variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie, soit ceux dont la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché :

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022	Solde au début de l'exercice	Gains / pertes réalisés comptabilisés en résultat net[1]	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net[2]	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global[3]	Achats / Émissions / Autres	Ventes / Règlements / Autres	Solde à la fin de l'exercice
Actifs financiers							
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net							
Valeurs mobilières							
Autres titres de créances							
Obligations hypothécaires	508 $	— $	(33) $	— $	— $	(78) $	397 $
Autres	92	—	6	—	24	(15)	107
Titres de participation	1 428	9	124	—	460	(118)	1 903
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	2 028	9	97	—	484	(211)	2 407
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global							
Valeurs mobilières							
Autres titres de créances							
Obligations hypothécaires	64	—	—	(2)	—	(11)	51
Titres de participation	69	—	—	(4)	—	—	65
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	133	—	—	(6)	—	(11)	116
Instruments financiers des fonds distincts	360	1	8	—	263	(34)	598
Total des actifs financiers	2 521 $	10 $	105 $	(6) $	747 $	(256) $	3 121 $
Passifs financiers							
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net							
Autres passifs – Autres							
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	147 $	— $	35 $	— $	— $	(87) $	95 $
Total des passifs financiers	147 $	— $	35 $	— $	— $	(87) $	95 $

(1) Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Revenus (pertes) nets de placement ».

(2) Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Revenus (pertes) nets de placement », alors que les gains ou pertes non réalisés sur les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont comptabilisés au poste « Autres revenus – Autres ».

(3) Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Pertes nettes non réalisées » sur les titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, alors que les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » à l'état combiné du résultat global.

NOTE 5 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS *(suite)*

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3 *(suite)*

Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 *(suite)*

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021	Solde au début de l'exercice	Gains / pertes réalisés comptabilisés en résultat net[1]	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net[2]	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global[3]	Transfert d'instruments vers (depuis) le niveau 3	Achats / Émissions / Autres	Ventes / Règlements / Autres	Solde à la fin de l'exercice
Actifs financiers								
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net								
Valeurs mobilières								
Autres titres de créances								
Obligations hypothécaires	678 $	— $	(27) $	— $	— $	— $	(143) $	508 $
Autres	67	—	3	—	—	29	(7)	92
Titres de participation	964	—	136	—	—	361	(33)	1 428
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	1 709	—	112	—	—	390	(183)	2 028
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global								
Valeurs mobilières								
Autres titres de créances								
Obligations hypothécaires	69	—	—	(2)	—	—	(3)	64
Titres de participation	64	—	—	(1)	—	6	—	69
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	133	—	—	(3)	—	6	(3)	133
Instruments financiers des fonds distincts	127	1	7	—	142	115	(32)	360
Total des actifs financiers	1 969 $	1 $	119 $	(3) $	142 $	511 $	(218) $	2 521 $
Passifs financiers								
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net								
Autres passifs – Autres								
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	155 $	(10) $	96 $	— $	— $	11 $	(105) $	147 $
Total des passifs financiers	155 $	(10) $	96 $	— $	— $	11 $	(105) $	147 $

(1) Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Revenus (pertes) nets de placement », alors que les gains ou pertes réalisés sur les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont comptabilisés au poste « Autres revenus – Autres ».

(2) Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Revenus (pertes) nets de placement », alors que les gains ou pertes non réalisés sur les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont comptabilisés au poste « Autres revenus – Autres ».

(3) Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Pertes nettes non réalisées » sur les titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, alors que les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » à l'état combiné du résultat global.

NOTE 5 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS *(suite)*

Techniques d'évaluation et données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent les principales techniques et les données utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers importants classés dans le niveau 3 :

Au 31 décembre 2022	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données			
Actifs financiers							
Valeurs mobilières							
Obligations hypothécaires	**448 $**	Actualisation des flux de trésorerie	Écart de crédit[A,B] Données comparables[A,B]	**0 p.b.** **10 p.b.**	**à** **à**	**15 p.b.** **141 p.b.**	
Titres de participation et autres titres de créances	**91**	Actualisation des flux de trésorerie	Taux d'actualisation[A,B]	**6,4 %**	**à**	**8,8 %**	
	1 760	Valeur nette ajustée	Valeur nette ajustée	**-**		**-**	(1)
	65	Cours de marchés d'instruments comparables	Ratios valeur de l'entreprise / revenus	**-**		**-**	(1)
	156	Actualisation des flux de trésorerie	Taux d'actualisation[A,B] Prime de liquidité[A,B]	**9,5 %** **10,0 %**	**à** **à**	**12,5 %** **40,0 %**	
Instruments financiers des fonds distincts	**598**	Valeur nette ajustée	Valeur nette ajustée	**-**		**-**	(1)
Autres actifs financiers	**3**						
Total des actifs financiers	**3 121 $**						
Passifs financiers							
Autres passifs – Autres							
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	**95**	Techniques actuarielles[2]	Provision pour sinistres et frais de règlement	**-**		**-**	(1)
Total des passifs financiers	**95 $**						

Au 31 décembre 2021	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données			
Actifs financiers							
Valeurs mobilières							
Obligations hypothécaires	572 $	Actualisation des flux de trésorerie	Écart de crédit[A,B] Données comparables[A,B]	0 p.b. 10 p.b.	à à	15 p.b. 155 p.b.	
Titres de participation et autres titres de créances	93	Actualisation des flux de trésorerie	Taux d'actualisation[A,B]	3,4 %	à	8,8 %	
	1 344	Valeur nette ajustée	Valeur nette ajustée	-		-	(1)
	69	Transactions récentes	Prix payé de l'offre	-		-	(1)
	78	Actualisation des flux de trésorerie	Taux d'actualisation[A,B] Prime de liquidité[A,B]	9,0 % 10,0 %	à à	9,8 % 40,0 %	
Instruments financiers des fonds distincts	360	Valeur nette ajustée	Valeur nette ajustée	-		-	(1)
Autres actifs financiers	5						
Total des actifs financiers	2 521 $						
Passifs financiers							
Autres passifs – Autres							
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	147	Techniques actuarielles[2]	Provision pour sinistres et frais de règlement	-		-	(1)
Total des passifs financiers	147 $						

(1) En raison de la nature de la technique d'évaluation, aucun intervalle de valeurs des données n'est présenté.

(2) Les techniques actuarielles en matière d'évaluation prospective de la provision pour sinistres et frais de règlement sont conformes aux pratiques actuarielles reconnues au Canada. Pour plus de détails sur ces pratiques, se référer à la section « Hypothèses actuarielles » de la note 17 « Passifs des contrats d'assurance ».

Sensibilité de la juste valeur aux variations des données non observables

(A) Une augmentation (diminution) de cette donnée non observable prise isolément entraîne généralement une diminution (augmentation) de la juste valeur.

(B) Il n'existe pas de relation prévisible entre cette donnée et les autres données non observables significatives.

NOTE 6 – COMPENSATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS

Un actif et un passif financiers doivent être compensés au bilan combiné si et seulement si le Mouvement Desjardins a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de les compenser et qu'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le Mouvement Desjardins a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif et un passif financiers lorsque ce droit est exécutoire dans le cours normal des affaires, et en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Les valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente et les engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat font l'objet d'accords généraux de compensation ou d'ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation au bilan combiné, puisqu'ils confèrent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Toutefois, lorsque ces transactions sont conclues avec des chambres de compensation, les critères de compensation au bilan combiné sont respectés.

Les dérivés négociés sur les marchés hors cote conformément à des accords généraux de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association ne satisfont pas non plus aux critères de compensation au bilan combiné, puisqu'ils confèrent également un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Dans le cadre de ces opérations, le Mouvement Desjardins reçoit et donne des garanties afin de gérer le risque de crédit conformément aux conditions stipulées à l'annexe de soutien du crédit.

Les dérivés négociés en bourse sont aussi assujettis à des accords généraux de compensation conclus directement avec des bourses ou des chambres de compensation, ou indirectement par l'entremise de courtiers. Les accords généraux de compensation conclus directement avec des bourses et des chambres de compensation satisfont aux critères de compensation au bilan combiné, contrairement à ceux qui sont conclus indirectement par l'entremise de courtiers, puisqu'ils confèrent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement dans le cours normal des affaires.

Certaines sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières ainsi que certaines sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières font l'objet d'accords généraux de compensation qui satisfont aux critères de compensation au bilan combiné.

Les tableaux suivants présentent de l'information sur les actifs et passifs financiers compensés et non compensés au bilan combiné, et faisant l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire :

Au 31 décembre 2022	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés	Montants nets présentés au bilan combiné[2]	Montants associés non compensés au bilan combiné[1]		Montants résiduels non compensés
				Instruments financiers[3]	Garanties financières reçues / affectées	
Actifs financiers						
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	24 233 $	7 209 $	17 024 $	5 767 $	11 218 $	39 $
Instruments financiers dérivés	5 663	—	5 663	1 452	3 960	251
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières et Autres	66	28	38	5	—	33
Total des actifs financiers	29 962 $	7 237 $	22 725 $	7 224 $	15 178 $	323 $
Passifs financiers						
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	31 774 $	7 209 $	24 565 $	5 767 $	18 788 $	10 $
Instruments financiers dérivés	2 725	—	2 725	1 452	783	490
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières et Autres	66	28	38	5	—	33
Total des passifs financiers	34 565 $	7 237 $	27 328 $	7 224 $	19 571 $	533 $

(1) Tout surdimensionnement est exclu du tableau.

(2) L'écart entre les montants nets présentés dans ce tableau et les soldes qui figurent au bilan combiné représente les actifs et les passifs financiers qui ne font pas l'objet d'accords généraux de compensation ni d'ententes similaires.

(3) Valeur comptable des actifs et des passifs financiers qui font l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire, mais qui ne satisfont pas aux critères de compensation.

NOTE 6 – COMPENSATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS *(suite)*

Au 31 décembre 2021	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés	Montants nets présentés au bilan combiné[2]	Montants associés non compensés au bilan combiné[1]		Montants résiduels non compensés
				Instruments financiers[3]	Garanties financières reçues / affectées	
Actifs financiers						
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	17 716 $	5 697 $	12 019 $	7 816 $	4 203 $	— $
Instruments financiers dérivés	5 819	—	5 819	1 061	4 570	188
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières et Autres	41	34	7	4	—	3
Total des actifs financiers	23 576 $	5 731 $	17 845 $	8 881 $	8 773 $	191 $
Passifs financiers						
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	36 874 $	5 697 $	31 177 $	7 816 $	23 342 $	19 $
Instruments financiers dérivés	1 380	—	1 380	1 061	1	318
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières et Autres	149	34	115	4	—	111
Total des passifs financiers	38 403 $	5 731 $	32 672 $	8 881 $	23 343 $	448 $

(1) Tout surdimensionnement est exclu du tableau.

(2) L'écart entre les montants nets présentés dans ce tableau et les soldes qui figurent au bilan combiné représente les actifs et les passifs financiers qui ne font pas l'objet d'accords généraux de compensation ni d'ententes similaires.

(3) Valeur comptable des actifs et des passifs financiers qui font l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire, mais qui ne satisfont pas aux critères de compensation.

NOTE 7 – VALEURS MOBILIÈRES

ÉCHÉANCES DES VALEURS MOBILIÈRES

Les tableaux suivants présentent une analyse des échéances des valeurs mobilières du Mouvement Desjardins :

	Échéances						
Au 31 décembre 2022	**Moins de 1 an**	**De 1 an à 3 ans**	**Plus de 3 ans à 5 ans**	**Plus de 5 ans à 10 ans**	**Plus de 10 ans**	**Aucune échéance précise**	**Total**
Actifs financiers							
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales canadiennes	**2 053 $**	**1 505 $**	**1 133 $**	**2 000 $**	**735 $**	**— $**	**7 426 $**
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	**904**	**2 102**	**1 527**	**2 312**	**6 139**	**—**	**12 984**
Corps scolaires ou publics au Canada	**—**	**2**	**6**	**—**	**72**	**—**	**80**
Administrations publiques à l'étranger	**234**	**3**	**17**	**338**	**37**	**—**	**629**
Autres titres de créances	**537**	**948**	**940**	**1 361**	**3 527**	**2**	**7 315**
Titres de participation	**—**	**—**	**—**	**42**	**—**	**5 549**	**5 591**
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	**3 728**	**4 560**	**3 623**	**6 053**	**10 510**	**5 551**	**34 025**
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales canadiennes	**1 793**	**6 418**	**4 589**	**350**	**—**	**—**	**13 150**
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	**1 510**	**7 384**	**7 683**	**13 182**	**544**	**—**	**30 303**
Administrations publiques à l'étranger	**20**	**5**	**—**	**—**	**—**	**—**	**25**
Autres titres de créances	**2 999**	**1 101**	**2 705**	**867**	**43**	**—**	**7 715**
Titres de participation	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**65**	**65**
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**6 322**	**14 908**	**14 977**	**14 399**	**587**	**65**	**51 258**
Actifs financiers au coût amorti							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	**1**	**2**	**2**	**4**	**1**	**—**	**10**
Administrations publiques à l'étranger	**—**	**—**	**1**	**1**	**34**	**—**	**36**
Autres titres de créances	**—**	**1**	**1**	**2**	**—**	**—**	**4**
Total des actifs financiers au coût amorti	**1**	**3**	**4**	**7**	**35**	**—**	**50**
Total des valeurs mobilières	**10 051 $**	**19 471 $**	**18 604 $**	**20 459 $**	**11 132 $**	**5 616 $**	**85 333 $**

,

NOTE 7 – VALEURS MOBILIÈRES *(suite)*

ÉCHÉANCES DES VALEURS MOBILIÈRES *(suite)*

	Échéances						
Au 31 décembre 2021	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise	Total
Actifs financiers							
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales canadiennes	1 916 $	1 196 $	1 169 $	2 442 $	1 598 $	— $	8 321 $
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	752	1 887	1 649	2 851	10 489	—	17 628
Corps scolaires ou publics au Canada	1	—	5	5	88	—	99
Administrations publiques à l'étranger	289	5	17	1	255	—	567
Autres titres de créances	313	867	864	1 296	3 592	4	6 936
Titres de participation	—	—	—	32	—	6 189	6 221
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	3 271	3 955	3 704	6 627	16 022	6 193	39 772
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales canadiennes	607	6 586	7 425	513	—	—	15 131
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	813	4 756	9 291	16 085	828	—	31 773
Corps scolaires ou publics au Canada	28	—	—	—	—	—	28
Administrations publiques à l'étranger	16	—	—	—	—	—	16
Autres titres de créances	1 699	2 820	838	852	57	—	6 266
Titres de participation	—	—	—	—	—	72	72
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	3 163	14 162	17 554	17 450	885	72	53 286
Actifs financiers au coût amorti							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	2	2	2	5	1	—	12
Administrations publiques à l'étranger	—	—	1	2	26	—	29
Total des actifs financiers au coût amorti	2	2	3	7	27	—	41
Total des valeurs mobilières	6 436 $	18 119 $	21 261 $	24 084 $	16 934 $	6 265 $	93 099 $

NOTE 8 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable brute des prêts et le montant de l'exposition des éléments hors bilan pour lesquels le Mouvement Desjardins estime une provision pour pertes de crédit attendues en fonction de la qualité du crédit et de l'étape du modèle de dépréciation dans laquelle ils sont classés. Pour plus de renseignements sur la qualité du crédit selon les niveaux de risque, se référer au tableau 33 « Probabilités de défaut des particuliers par niveaux de risque » et au tableau 34 « Probabilités de défaut des entreprises, institutions financières et emprunteurs souverains par niveaux de risque » de la section 4.0 « Gestion des risques » du Rapport de gestion annuel 2022.

Prêts

	Non dépréciés		Dépréciés[1]	
Au 31 décembre 2022	**Étape 1**	**Étape 2**	**Étape 3**	**Total**
Prêts hypothécaires résidentiels				
Excellent	53 229 $	11 $	— $	53 240 $
Très faible	67 594	783	—	68 377
Faible	29 688	2 997	—	32 685
Moyen	1 741	2 460	—	4 201
Élevé	1	809	—	810
Défaut	—	124	245	369
Total des prêts hypothécaires résidentiels bruts	152 253 $	7 184 $	245 $	159 682 $
Provision pour pertes de crédit	(58)	(43)	(16)	(117)
Total des prêts hypothécaires résidentiels nets	152 195 $	7 141 $	229 $	159 565 $
Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	5 717 $	1 $	— $	5 718 $
Très faible	6 576	9	—	6 585
Faible	7 544	1 243	—	8 787
Moyen	975	852	—	1 827
Élevé	8	1 218	—	1 226
Défaut	—	68	170	238
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers bruts	20 820 $	3 391 $	170 $	24 381 $
Provision pour pertes de crédit	(140)	(302)	(91)	(533)
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers nets	20 680 $	3 089 $	79 $	23 848 $
Prêts aux entreprises et aux gouvernements[2]				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	22 624 $	189 $	— $	22 813 $
Autre que catégorie investissement	35 686	4 286	—	39 972
Sous surveillance	1 475	1 700	—	3 175
En défaut	—	101	776	877
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements bruts	59 785 $	6 276 $	776 $	66 837 $
Provision pour pertes de crédit	(114)	(67)	(204)	(385)
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements nets	59 671 $	6 209 $	572 $	66 452 $
Total des prêts et acceptations bruts	232 858 $	16 851 $	1 191 $	250 900 $
Provision pour pertes de crédit	(312)	(412)	(311)	(1 035)
Total des prêts et acceptations nets	232 546 $	16 439 $	880 $	249 865 $

(1) Au 31 décembre 2022, 94,5 % des prêts dépréciés sont entièrement ou partiellement garantis, généralement par des garanties immobilières, mobilières ou autres. La section « Atténuation du risque de crédit » du rapport de gestion fournit davantage d'informations sur les actifs détenus en garantie et les autres rehaussements de crédit.

(2) Incluent les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

NOTE 8 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT *(suite)*

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN *(suite)*

Prêts *(suite)*

	Non dépréciés		Dépréciés[1]	
Au 31 décembre 2021	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Prêts hypothécaires résidentiels				
Excellent	50 281 $	27 $	— $	50 308 $
Très faible	65 459	2 391	—	67 850
Faible	18 139	8 916	—	27 055
Moyen	1 200	2 285	—	3 485
Élevé	5	652	—	657
Défaut	—	131	209	340
Total des prêts hypothécaires résidentiels bruts	135 084 $	14 402 $	209 $	149 695 $
Provision pour pertes de crédit	(72)	(70)	(20)	(162)
Total des prêts hypothécaires résidentiels nets	135 012 $	14 332 $	189 $	149 533 $
Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	5 731 $	— $	— $	5 731 $
Très faible	6 429	14	—	6 443
Faible	7 724	1 268	—	8 992
Moyen	1 011	756	—	1 767
Élevé	7	1 229	—	1 236
Défaut	—	69	148	217
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers bruts	20 902 $	3 336 $	148 $	24 386 $
Provision pour pertes de crédit	(113)	(251)	(80)	(444)
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers nets	20 789 $	3 085 $	68 $	23 942 $
Prêts aux entreprises et aux gouvernements[2]				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	20 307 $	616 $	— $	20 923 $
Autre que catégorie investissement	27 475	4 747	—	32 222
Sous-surveillance	1 453	2 258	—	3 711
En défaut	—	81	731	812
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements bruts	49 235 $	7 702 $	731 $	57 668 $
Provision pour pertes de crédit	(105)	(80)	(179)	(364)
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements nets	49 130 $	7 622 $	552 $	57 304 $
Total des prêts et acceptations bruts	205 221 $	25 440 $	1 088 $	231 749 $
Provision pour pertes de crédit	(290)	(401)	(279)	(970)
Total des prêts et acceptations nets	204 931 $	25 039 $	809 $	230 779 $

(1) Au 31 décembre 2021, 94,9 % des prêts dépréciés sont entièrement ou partiellement garantis, généralement par des garanties immobilières, mobilières ou autres. La section « Atténuation du risque de crédit » du rapport de gestion fournit davantage d'informations sur les actifs détenus en garantie et les autres rehaussements de crédit.

(2) Incluent les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

NOTE 8 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT *(suite)*

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN *(suite)*

Éléments hors bilan[1]

Au 31 décembre 2022	Non dépréciés		Dépréciés	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Hypothécaires résidentiels, à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	**49 665 $**	**5 $**	**— $**	**49 670 $**
Très faible	**21 946**	**40**	**—**	**21 986**
Faible	**6 511**	**931**	**—**	**7 442**
Moyen	**315**	**576**	**—**	**891**
Élevé	**5**	**262**	**—**	**267**
Défaut	**—**	**—**	**44**	**44**
Total	**78 442 $**	**1 814 $**	**44 $**	**80 300 $**
Provision pour pertes de crédit	**(31)**	**(9)**	**—**	**(40)**
Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	**78 411 $**	**1 805 $**	**44 $**	**80 260 $**
Entreprises et gouvernements				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	**30 908 $**	**150 $**	**— $**	**31 058 $**
Autre que catégorie investissement	**12 894**	**1 134**	**—**	**14 028**
Sous surveillance	**300**	**248**	**—**	**548**
En défaut	**—**	**9**	**118**	**127**
Total	**44 102 $**	**1 541 $**	**118 $**	**45 761 $**
Provision pour pertes de crédit	**(11)**	**(2)**	**—**	**(13)**
Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	**44 091 $**	**1 539 $**	**118 $**	**45 748 $**
Total des éléments hors bilan	**122 544 $**	**3 355 $**	**162 $**	**126 061 $**
Provision pour pertes de crédit	**(42)**	**(11)**	**—**	**(53)**
Total des éléments hors bilan, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	**122 502 $**	**3 344 $**	**162 $**	**126 008 $**

(1) Les engagements de prêts pour lesquels le Mouvement Desjardins estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composés des engagements de crédit, des lettres de crédit documentaires et des garanties et lettres de crédit de soutien dont le paiement dépend du respect d'une obligation d'exécution, alors que les garanties financières pour lesquelles il estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composées des autres garanties et des lettres de crédit de soutien.

Au 31 décembre 2021	Non dépréciés		Dépréciés	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Hypothécaires résidentiels, à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	51 740 $	1 $	— $	51 741 $
Très faible	22 326	75	—	22 401
Faible	6 334	2 336	—	8 670
Moyen	417	642	—	1 059
Élevé	5	460	—	465
Défaut	—	2	47	49
Total	80 822 $	3 516 $	47 $	84 385 $
Provision pour pertes de crédit	(46)	(17)	—	(63)
Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	80 776 $	3 499 $	47 $	84 322 $
Entreprises et gouvernements				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	31 397 $	120 $	— $	31 517 $
Autre que catégorie investissement	9 611	1 899	—	11 510
Sous-surveillance	198	448	—	646
En défaut	—	4	119	123
Total	41 206 $	2 471 $	119 $	43 796 $
Provision pour pertes de crédit	(7)	(2)	—	(9)
Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	41 199 $	2 469 $	119 $	43 787 $
Total des éléments hors bilan	122 028 $	5 987 $	166 $	128 181 $
Provision pour pertes de crédit	(53)	(19)	—	(72)
Total des éléments hors bilan, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	121 975 $	5 968 $	166 $	128 109 $

(1) Les engagements de prêts pour lesquels le Mouvement Desjardins estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composés des engagements de crédit, des lettres de crédit documentaires et des garanties et lettres de crédit de soutien dont le paiement dépend du respect d'une obligation d'exécution, alors que les garanties financières pour lesquelles il estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composées des autres garanties et des lettres de crédit de soutien.

NOTE 8 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT *(suite)*

PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

Les tableaux suivants présentent les variations du solde de la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts et les éléments hors bilan :

	Non dépréciés		Dépréciés	Provision pour pertes de crédit
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022	**Étape 1**	**Étape 2**	**Étape 3**	
Hypothécaires résidentiels				
Solde au début de l'exercice	**73 $**	**73 $**	**20 $**	**166 $**
Dotation à la provision pour pertes de crédit				
Transferts vers[1] :				
Étape 1	**74**	**(71)**	**(3)**	**—**
Étape 2	**(15)**	**20**	**(5)**	**—**
Étape 3	**—**	**(3)**	**3**	**—**
Réévaluation nette due aux transferts[2]	**(34)**	**23**	**13**	**2**
Changements des risques, paramètres et modèles[3]	**(69)**	**17**	**(2)**	**(54)**
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions[4]	**40**	**—**	**—**	**40**
Décomptabilisations et échéances[5]	**(12)**	**(14)**	**(7)**	**(33)**
Octrois (remboursements) nets[6]	**2**	**(1)**	**—**	**1**
Autres	**—**	**—**	**(2)**	**(2)**
	(14)	**(29)**	**(3)**	**(46)**
Radiations et recouvrements	**—**	**—**	**(1)**	**(1)**
Solde à la fin de l'exercice	**59 $**	**44 $**	**16 $**	**119 $**
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Solde au début de l'exercice	**158 $**	**265 $**	**80 $**	**503 $**
Dotation à la provision pour pertes de crédit				
Transferts vers[1] :				
Étape 1	**304**	**(295)**	**(9)**	**—**
Étape 2	**(131)**	**169**	**(38)**	**—**
Étape 3	**(1)**	**(46)**	**47**	**—**
Réévaluation nette due aux transferts[2]	**(35)**	**62**	**156**	**183**
Changements des risques, paramètres et modèles[3]	**(192)**	**217**	**143**	**168**
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions[4]	**119**	**—**	**—**	**119**
Décomptabilisations et échéances[5]	**(43)**	**(56)**	**(69)**	**(168)**
Octrois (remboursements) nets[6]	**(9)**	**(6)**	**(2)**	**(17)**
	12	**45**	**228**	**285**
Radiations et recouvrements	**—**	**—**	**(217)**	**(217)**
Solde à la fin de l'exercice	**170 $**	**310 $**	**91 $**	**571 $**
Aux entreprises et aux gouvernements				
Solde au début de l'exercice	**112 $**	**82 $**	**179 $**	**373 $**
Dotation à la provision pour pertes de crédit				
Transferts vers[1] :				
Étape 1	**73**	**(66)**	**(7)**	**—**
Étape 2	**(42)**	**56**	**(14)**	**—**
Étape 3	**(1)**	**(7)**	**8**	**—**
Réévaluation nette due aux transferts[2]	**(13)**	**31**	**69**	**87**
Changements des risques, paramètres et modèles[3]	**(113)**	**(13)**	**27**	**(99)**
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions[4]	**127**	**—**	**—**	**127**
Décomptabilisations et échéances[5]	**(39)**	**(21)**	**(43)**	**(103)**
Octrois (remboursements) nets[6]	**21**	**7**	**(7)**	**21**
	13	**(13)**	**33**	**33**
Radiations et recouvrements	**—**	**—**	**(8)**	**(8)**
Solde à la fin de l'exercice	**125 $**	**69 $**	**204 $**	**398 $**
Total des soldes à la fin de l'exercice	**354 $**	**423 $**	**311 $**	**1 088 $**
Composition				
Prêts	**312 $**	**412 $**	**311 $**	**1 035 $**
Éléments hors bilan[7]	**42**	**11**	**—**	**53**

(1) Représentent les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.
(2) Représente la réévaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en raison des transferts d'une étape à l'autre.
(3) Représentent la variation de la provision due à des modifications des risques découlant de la modification des informations prospectives, du niveau de risque, des paramètres et des modèles, après les transferts d'une étape à l'autre.
(4) Représentent l'augmentation de la provision pour les nouveaux montages ou les nouvelles acquisitions de l'exercice, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.
(5) Représentent principalement la diminution de la provision pour les prêts entièrement remboursés, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.
(6) Représentent les variations de la provision liées aux octrois et aux remboursements sur les prêts en cours.
(7) La provision pour pertes de crédit sur les éléments hors bilan est présentée dans les « Autres passifs – Autres » du bilan combiné.

NOTE 8 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT *(suite)*

PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT *(suite)*

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021	Non dépréciés Étape 1	Non dépréciés Étape 2	Dépréciés Étape 3	Provision pour pertes de crédit
Hypothécaires résidentiels				
Solde au début de l'exercice	65 $	102 $	29 $	196 $
Dotation à la provision pour pertes de crédit				
Transferts vers[1] :				
Étape 1	71	(66)	(5)	—
Étape 2	(28)	40	(12)	—
Étape 3	—	(4)	4	—
Réévaluation nette due aux transferts[2]	(19)	32	13	26
Changements des risques, paramètres et modèles[3]	(75)	(1)	(5)	(81)
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions[4]	71	—	—	71
Décomptabilisations et échéances[5]	(14)	(26)	(11)	(51)
Octrois (remboursements) nets[6]	2	(4)	1	(1)
Autres	—	—	3	3
	8	(29)	(12)	(33)
Radiations et recouvrements	—	—	3	3
Solde à la fin de l'exercice	73 $	73 $	20 $	166 $
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Solde au début de l'exercice	177 $	306 $	126 $	609 $
Dotation à la provision pour pertes de crédit				
Transferts vers[1] :				
Étape 1	268	(252)	(16)	—
Étape 2	(108)	173	(65)	—
Étape 3	(1)	(32)	33	—
Réévaluation nette due aux transferts[2]	(37)	61	144	168
Changements des risques, paramètres et modèles[3]	(212)	80	105	(27)
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions[4]	112	—	—	112
Décomptabilisations et échéances[5]	(33)	(57)	(52)	(142)
Octrois (remboursements) nets[6]	(8)	(14)	(8)	(30)
	(19)	(41)	141	81
Radiations et recouvrements	—	—	(187)	(187)
Solde à la fin de l'exercice	158 $	265 $	80 $	503 $
Aux entreprises et aux gouvernements				
Solde au début de l'exercice	76 $	128 $	181 $	385 $
Dotation à la provision pour pertes de crédit				
Transferts vers[1] :				
Étape 1	54	(52)	(2)	—
Étape 2	(45)	58	(13)	—
Étape 3	—	(9)	9	—
Réévaluation nette due aux transferts[2]	(7)	10	35	38
Changements des risques, paramètres et modèles[3]	(85)	(30)	42	(73)
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions[4]	131	—	—	131
Décomptabilisations et échéances[5]	(27)	(29)	(48)	(104)
Octrois (remboursements) nets[6]	16	6	7	29
Autres	(1)	—	—	(1)
	36	(46)	30	20
Radiations et recouvrements	—	—	(32)	(32)
Solde à la fin de l'exercice	112 $	82 $	179 $	373 $
Total des soldes à la fin de l'exercice	343 $	420 $	279 $	1 042 $
Composition				
Prêts	290 $	401 $	279 $	970 $
Éléments hors bilan[7]	53	19	—	72

(1) Représentent les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.
(2) Représente la réévaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en raison des transferts d'une étape à l'autre.
(3) Représentent la variation de la provision due à des modifications des risques découlant de la modification des informations prospectives, du niveau de risque, des paramètres et des modèles, après les transferts d'une étape à l'autre.
(4) Représentent l'augmentation de la provision pour les nouveaux montages ou les nouvelles acquisitions de l'exercice, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.
(5) Représentent principalement la diminution de la provision pour les prêts entièrement remboursés, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.
(6) Représentent les variations de la provision liées aux octrois et aux remboursements sur les prêts en cours.
(7) La provision pour pertes de crédit sur les éléments hors bilan est présentée dans les « Autres passifs – Autres » du bilan combiné.

NOTE 8 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT *(suite)*

DONNÉES ET HYPOTHÈSES CLÉS

L'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues repose sur un ensemble d'hypothèses et de méthodologies propres au risque de crédit ainsi que sur l'évolution de la conjoncture économique. Elle nécessite donc l'exercice d'un jugement important. Les principaux éléments qui nécessitent un niveau élevé de jugement et qui ont une incidence sur son évaluation sont les suivants :

- les changements de la notation du risque de crédit (ou de la PD) des emprunteurs;
- la détermination des augmentations importantes du risque de crédit;
- l'intégration des informations prospectives;
- la durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables.

L'environnement macroéconomique actuel, caractérisé notamment par des pressions inflationnistes accrues, des hausses rapides de taux d'intérêt, des pénuries de main-d'œuvre et encore certaines perturbations dans les chaînes d'approvisionnement, ainsi que par des tensions géopolitiques croissantes, cause toujours de l'incertitude. La direction doit donc continuer de poser des jugements particulièrement complexes pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues dans ce contexte.

Afin de prendre en compte les facteurs de risque pertinents liés à l'environnement macroéconomique qui ne sont pas reflétés dans les modèles, la direction continue d'appliquer un jugement d'expert en matière de crédit pour l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Des ajustements experts sont ainsi appliqués à l'égard de certaines mesures du risque de crédit et de certaines informations prospectives qui ne devraient pas être aussi représentatives d'une amélioration de la qualité du crédit des portefeuilles que ce que laisseraient autrement supposer les données historiques utilisées dans les modèles.

Changements à la notation du risque de crédit ou à la probabilité de défaut des emprunteurs

La notation du risque de crédit des emprunteurs est à la base du modèle d'évaluation du risque de crédit. La notation d'un emprunteur est directement liée à l'estimation de sa PD. Plusieurs variables sont prises en compte dans les modèles d'évaluation du risque de crédit. Pour plus d'information sur ces modèles, se référer à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion. Les changements dans la notation du risque de crédit ont une incidence sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit, puisqu'elle se fonde principalement sur la variation de la PD de l'emprunteur, et sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues.

Les changements dans la notation du risque de crédit des emprunteurs peuvent entraîner une incidence à la hausse ou à la baisse de la provision pour pertes de crédit attendues. De manière générale, une dégradation de cette notation se traduit par une augmentation de la provision, alors qu'une amélioration se traduit par sa diminution.

Détermination des augmentations importantes du risque de crédit

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté ou non de manière importante depuis la comptabilisation initiale, le Mouvement Desjardins fonde son appréciation sur la variation du risque de défaut au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier. Comme cette appréciation tient compte des informations prospectives à l'octroi ainsi qu'à la date de présentation de l'information financière, une augmentation importante du risque de crédit peut être causée par une détérioration des prévisions économiques intégrées à l'évaluation prospective, par une détérioration de la situation de l'emprunteur ou par une combinaison de ces deux facteurs.

La détermination des augmentations importantes du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale peut avoir une incidence importante à la hausse ou à la baisse sur la provision pour pertes de crédit attendues étant donné que les prêts à l'étape 1 font l'objet d'une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, alors que ceux à l'étape 2 font l'objet d'une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

Intégration des informations prospectives

Le Mouvement Desjardins utilise trois scénarios pour établir la provision pour pertes de crédit attendues, soit un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Les projections pour chaque scénario sont fournies sur un horizon de quatre ans. La projection des variables macroéconomiques effectuée selon chaque scénario et la probabilité d'occurrence y étant associée ont une incidence importante sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Les modèles diffèrent selon les portefeuilles et incluent une ou plusieurs des principales variables présentées dans le tableau ci-dessous. La projection des variables macroéconomiques et la détermination des probabilités d'occurrence des trois différents scénarios sont révisées trimestriellement.

L'intégration des informations prospectives peut avoir une incidence à la hausse ou à la baisse sur la provision pour pertes de crédit attendues. De manière générale, une amélioration des perspectives entraîne une diminution de la provision, alors qu'une détérioration engendre son augmentation.

NOTE 8 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT *(suite)*

DONNÉES ET HYPOTHÈSES CLÉS *(suite)*

Intégration des informations prospectives *(suite)*

Les scénarios macroéconomiques établis pour les fins du calcul de la provision pour pertes de crédit attendues incluent les intervalles de valeur suivants sur l'horizon de projection pour les variables les plus significatives sur les paramètres de risque de crédit :

	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
Au 31 décembre 2022	**12 prochains mois**	**Période prévisionnelle restante**	**12 prochains mois**	**Période prévisionnelle restante**	**12 prochains mois**	**Période prévisionnelle restante**
Variables macroéconomiques[1]						
Produit intérieur brut (variation annualisée)	**(0,5) %**	**1,8 %**	**1,6 %**	**2,1 %**	**(3,0) %**	**1,4 %**
Taux de chômage (moyenne)	**5,1 %**	**4,5 %**	**4,0 %**	**3,2 %**	**7,3 %**	**7,3 %**
Indice des prix à la consommation (variation annualisée)	**2,4 %**	**2,0 %**	**4,0 %**	**2,1 %**	**2,0 %**	**1,9 %**
Prix des maisons (variation annualisée)	**(8,6) %**	**2,1 %**	**(2,3) %**	**2,9 %**	**(27,6) %**	**4,1 %**
Écart de financement corporatif[2] (moyenne)	**171 p.b.**	**123 p.b.**	**121 p.b.**	**95 p.b.**	**260 p.b.**	**161 p.b.**
Indice boursier S&P/TSX[2] (variation annualisée)	**2,4 %**	**5,1 %**	**29,0 %**	**7,0 %**	**(16,2) %**	**6,7 %**

(1) Toutes les variables macroéconomiques sont relatives à l'économie québécoise, sauf indication contraire.
(2) Variables macroéconomiques relatives à l'économie canadienne.

	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
Au 31 décembre 2021	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante
Variables macroéconomiques[1]						
Produit intérieur brut (variation annualisée)	2,4 %	1,6 %	5,6 %	2,0 %	0,7 %	0,7 %
Taux de chômage (moyenne)	4,9 %	4,4 %	4,2 %	3,2 %	5,8 %	5,9 %
Indice des prix à la consommation (variation annualisée)	1,8 %	2,2 %	4,0 %	2,3 %	1,7 %	1,5 %
Prix des maisons (variation annualisée)	(5,0) %	0,1 %	8,2 %	1,6 %	(17,7) %	(1,7) %
Écart de financement corporatif[2] (moyenne)	114 p.b.	115 p.b.	95 p.b.	90 p.b.	143 p.b.	149 p.b.
Indice boursier S&P/TSX[2] (variation annualisée)	7,0 %	4,8 %	14,0 %	5,6 %	(11,6) %	1,6 %

(1) Toutes les variables macroéconomiques sont relatives à l'économie québécoise, sauf indication contraire.
(2) Variables macroéconomiques relatives à l'économie canadienne.

Le scénario de base prévoit une légère récession en 2023. En effet, en raison de l'inflation, les banques centrales ont accéléré le resserrement monétaire, ce qui devrait bientôt conduire à des baisses trimestrielles du PIB réel dans plusieurs économies, incluant le Canada et le Québec. Selon ce scénario, les difficultés économiques se traduiront par des augmentations du taux de chômage et le secteur de l'habitation sera particulièrement pénalisé. Au Québec, de légères baisses du PIB réel sont prévues pour les trois premiers trimestres de 2023. Le taux de chômage québécois devrait remonter à un peu plus de 5,5 % et le prix des propriétés devrait chuter d'environ 17 % par rapport au sommet du printemps 2022. Ce scénario prévoit que si l'inflation revient comme prévu à 2 % en 2023, la Banque du Canada débutera alors une réduction de ses taux directeurs au quatrième trimestre de 2023 et poursuivra sur cette voie en 2024. Cela aiderait à accélérer la croissance économique après une année 2023 plus difficile. Le taux de chômage devrait graduellement converger vers 4 %, à moyen terme, au Québec.

Selon le scénario pessimiste, la croissance économique serait plus durement affectée par l'augmentation des taux d'intérêt. Les banques centrales décréteraient plus de hausses de taux d'intérêt dans les prochains mois, afin de s'assurer que l'inflation retourne à sa cible dans un horizon proche. Dans ce scénario, le taux d'escompte serait relevé à 5,0 % au premier trimestre de 2023, ce qui contribuerait à accentuer la récession. Le taux de chômage augmenterait plus significativement, possiblement à 8,5 % au Québec. Le scénario baissier suppose également une correction plus significative du prix moyen des maisons, de l'ordre d'environ 35 % par rapport au précédent sommet. Des baisses de taux d'intérêt seraient décrétées au deuxième trimestre de 2023, en raison des difficultés économiques plus marquées que dans le scénario de base qui feraient baisser plus rapidement l'inflation.

NOTE 8 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT *(suite)*

DONNÉES ET HYPOTHÈSES CLÉS *(suite)*

Intégration des informations prospectives *(suite)*

Quant au scénario optimiste, il mise essentiellement sur une économie plus vigoureuse que dans le scénario de base, notamment aidée par une réduction plus rapide et durable des contraintes du côté de l'offre. Cela supposerait que la guerre en Ukraine prenne fin plus rapidement. Des gains de productivité plus importants pourraient également être observés, ce qui aiderait la croissance économique tout en limitant les pressions inflationnistes. Selon ce scénario, le taux de chômage pourrait baisser à 3 % au cours des prochaines années. L'inflation serait tout de même plus persistante que dans le scénario de base. Le retour à la cible d'inflation de 2 % prendrait plus de temps et inciterait la banque du Canada à procéder à des baisses de taux d'intérêt plus graduelles en 2024. Le taux d'escompte serait ensuite maintenu à 3,25 %, ce qui correspond au haut de la fourchette du taux neutre estimé par la Banque du Canada. Les taux d'intérêt un peu plus élevés dans ce scénario contribueraient à limiter la croissance du prix des maisons, laquelle serait tout de même un peu plus forte que dans le scénario de base.

L'évolution des perspectives économiques après le 31 décembre 2022 sera prise en compte dans l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues des prochaines périodes.

Durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables

Pour déterminer la durée de vie des facilités de crédit renouvelables, le Mouvement Desjardins définit la période pour laquelle il y a une exposition au risque de crédit sans que les pertes de crédit attendues soient atténuées par des mesures normales de gestion du risque de crédit. Cette estimation prend en considération la période durant laquelle il a été exposé au risque de crédit associé à des instruments financiers similaires et les mesures de gestion du risque de crédit prévues une fois que le risque de crédit associé à un instrument financier aura augmenté.

La détermination de la durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables a une incidence importante sur l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues, principalement pour les facilités de crédit renouvelables qui sont à l'étape 2 du modèle de dépréciation. De manière générale, une augmentation de la durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables entraîne une augmentation des pertes de crédit attendues.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ DE LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT SUR LES PRÊTS NON DÉPRÉCIÉS

Scénarios

Le montant de la provision pour pertes de crédit attendues dépend de la probabilité d'occurrence associée à chaque scénario. Le tableau suivant compare la provision pour pertes de crédit au titre des prêts et éléments hors bilan non dépréciés à la date de clôture, qui tient compte de la pondération probabiliste des trois scénarios, avec la provision pour pertes de crédit qui serait obtenue si une pondération de 100 % était attribuée à chaque scénario individuellement.

	Provision pour pertes de crédit sur les prêts et éléments hors bilan non dépréciés	
	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Selon l'IFRS 9	**777 $**	763 $
Pondération de 100 % attribuée au scénario :		
De base	**653 $**	650 $
Optimiste	**523**	610
Pessimiste	**1 122**	1 156

Transferts entre les étapes

Le tableau suivant compare la provision pour pertes de crédit au titre des prêts et éléments hors bilan non dépréciés à la date de clôture avec la provision pour pertes de crédit qui serait obtenue si tous les prêts non dépréciés avaient été inclus à l'étape 1 du modèle de dépréciation.

	Provision pour pertes de crédit sur les prêts et éléments hors bilan non dépréciés	
	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Selon l'IFRS 9	**777 $**	763 $
Si la totalité des prêts et éléments hors bilan non dépréciés étaient inclus à l'étape 1	**714 $**	675 $

NOTE 9 – DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS

ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS MAIS NON DÉCOMPTABILISÉS

Titrisation de prêts

Dans le cadre de sa stratégie de gestion des liquidités et des fonds propres, le Mouvement Desjardins participe au Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). En vertu de ce programme, le Mouvement Desjardins constitue des blocs de prêts hypothécaires résidentiels assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) sur lesquels des titres hypothécaires sont adossés. Ces titres hypothécaires sont émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (TH LNH). Le Mouvement Desjardins constitue de temps à autre de tels titres et les conserve à titre de détenteur ou les cède de temps à autre à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). La détention de TH LNH confère à son détenteur un droit de propriété sur les blocs de créances sur lesquels ces TH LNH sont adossés.

Les modalités du programme entraînant la vente de TH LNH à la FCH exigent que des contrats de swaps de taux soient conclus entre la FCH et le Mouvement Desjardins afin de permettre la réception mensuelle de la totalité des flux de trésorerie liés aux prêts hypothécaires sous-jacents aux TH LNH. Le Mouvement Desjardins verse à la FCH un montant correspondant aux intérêts payables aux porteurs des obligations hypothécaires du Canada (OHC), la différence entre ces montants étant considérée comme la marge d'intérêts excédentaire. Dans le cadre de ces swaps, le Mouvement Desjardins doit également créer un compte distinct à des fins de réinvestissement (compte de réinvestissement de capital) pour tout versement en capital reçu relativement aux prêts hypothécaires afin de respecter les obligations liées au remboursement à l'échéance des OHC.

Lors de ces opérations, le Mouvement Desjardins conserve toutefois la quasi-totalité des risques, notamment les risques de prépaiement et de taux d'intérêt. Ces prêts demeurent donc comptabilisés au bilan combiné. Par ailleurs, le Mouvement Desjardins traite, s'il y a lieu, les transferts comme des opérations de financement garanti et comptabilise un passif à cet égard. Le cas échéant, ce passif correspond à la contrepartie reçue lors de la vente des TH LNH qui ne respectent pas les critères de décomptabilisation et est présenté au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements » du bilan combiné. Pour sa part, la FCH finance ces achats par l'émission d'OHC à l'intention des investisseurs.

Valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat

Dans le cadre des opérations de valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat, le Mouvement Desjardins transfère des actifs financiers en vertu de modalités prévoyant leur rachat dans le futur. Ces actifs financiers demeurent comptabilisés au bilan combiné, puisque le Mouvement Desjardins conserve la quasi-totalité des risques et des avantages qui leur sont liés.

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers transférés par le Mouvement Desjardins, mais qui n'ont pas été décomptabilisés, ainsi que leurs passifs associés comptabilisés au bilan combiné :

	Au 31 décembre 2022		Au 31 décembre 2021	
	Valeur comptable	**Juste valeur**	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers transférés mais non décomptabilisés				
Actifs financiers cédés dans le cadre des opérations de titrisation	**13 767 $**	**13 293 $**	12 945 $	13 062 $
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	**3 294**	**3 294**	4 694	4 694
Valeurs mobilières prêtées	**1**	**1**	8	8
	17 062 $	**16 588 $**	17 647 $	17 764 $
Passifs associés	**16 443 $**	**15 330 $**	17 124 $	17 007 $

NOTE 10 – FONDS DISTINCTS

Actif net des fonds distincts

Le tableau suivant présente la valeur comptable de l'actif net des fonds distincts :

	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Placements		
Obligations	**602 $**	628 $
Titres de participation	**20 654**	22 139
Titres du marché monétaire	**63**	38
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	**3**	14
Autres éléments d'actif	**190**	129
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	**(10)**	(6)
Autres éléments de passif	**(146)**	(96)
Actif net détenu pour le compte des titulaires de contrat de fonds distincts	**21 356 $**	22 846 $
Actif détenu pour le compte de l'assureur	**(38)**	(42)
Total de l'actif net des fonds distincts[1]	**21 318 $**	22 804 $

(1) L'écart entre l'actif net et le passif net des fonds distincts correspond aux éliminations des soldes entre les fonds distincts et les diverses sociétés incluses dans le périmètre du Groupe du Mouvement Desjardins. Ces éliminations se chiffrent à 34 M$ au 31 décembre 2022 (8 M$ au 31 décembre 2021).

Juste valeur des instruments financiers

L'actif net des fonds distincts inclut des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur. Le Mouvement Desjardins classe ces instruments de chaque catégorie selon la hiérarchie à trois niveaux qui reflète l'importance des données utilisées pour procéder à leur évaluation. La description des trois niveaux de la hiérarchie ainsi que des indications sur les données utilisées lors de l'évaluation de la juste valeur sont présentées à la note 5 « Juste valeur des instruments financiers ».

La valeur comptable de certains instruments financiers venant à échéance au cours des 12 prochains mois constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Autres éléments d'actif », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat » et « Autres éléments de passif ».

Les tableaux suivants présentent les instruments financiers inclus dans l'actif net des fonds distincts et comptabilisés à la juste valeur :

Au 31 décembre 2022	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Placements				
Obligations	**310 $**	**292 $**	**— $**	**602 $**
Titres de participation	**6 446**	**13 610**	**598**	**20 654**
Titres du marché monétaire	**58**	**5**	**—**	**63**
Total des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	**6 814 $**	**13 907 $**	**598 $**	**21 319 $**

Au 31 décembre 2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements				
Obligations	345 $	283 $	— $	628 $
Titres de participation	7 307	14 472	360	22 139
Titres du marché monétaire	33	5	—	38
Total des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	7 685 $	14 760 $	360 $	22 805 $

NOTE 10 – FONDS DISTINCTS *(suite)*

Actifs financiers transférés et non décomptabilisés

Dans le cadre des opérations de valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat, les fonds distincts transfèrent des actifs financiers en vertu de modalités prévoyant leur rachat dans le futur. Ces actifs demeurent comptabilisés au bilan combiné, puisque les fonds distincts conservent la quasi-totalité des risques et des avantages qui leur sont liés.

Au 31 décembre 2022, la valeur comptable des actifs financiers ainsi transférés et de leurs passifs associés comptabilisés au bilan combiné est de 10 M$ (6 M$ au 31 décembre 2021) et leur juste valeur est équivalente.

Actifs financiers affectés et reçus en garantie

La valeur comptable des actifs financiers affectés en garantie de passifs ou de passifs éventuels dans le cours normal des affaires des fonds distincts est de 10 M$ au 31 décembre 2022 (6 M$ au 31 décembre 2021). La juste valeur des actifs financiers reçus en garantie que les fonds distincts sont autorisés à vendre ou à réaffecter en garantie en l'absence de défaillance s'élève à 7 M$ (2 M$ au 31 décembre 2021). Aucun actif financier significatif accepté à titre de garantie n'a été vendu ni réaffecté en garantie en 2022 et en 2021. Ces actifs financiers ont été reçus en garantie lors de transactions de valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente.

Risques liés aux instruments financiers

Le Mouvement Desjardins n'est pas exposé aux risques liés aux instruments financiers inclus dans l'actif détenu pour le compte des titulaires de contrats de fonds distincts, car ces derniers assument les risques et bénéficient des avantages en découlant.

Passif net des fonds distincts

Le tableau suivant présente les variations du passif net des fonds distincts :

	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Solde au début – Passif net dû aux titulaires de contrat de fonds distincts	**22 838 $**	19 127 $
Augmentation		
Montants reçus des titulaires de contrat	**3 665**	4 338
Revenus nets de placement	**—**	2 407
	3 665	6 745
Diminution		
Rachats et retraits	**2 750**	2 869
Pertes nettes de placement	**2 279**	—
Honoraires de gestion	**152**	165
	5 181	3 034
Solde à la fin – Passif net dû aux titulaires de contrat de fonds distincts	**21 322 $**	22 838 $
Passif dû à l'assureur	**(38)**	(42)
Total du passif net des fonds distincts	**21 284 $**	22 796 $

NOTE 11 – CONTRATS DE LOCATION

CONTRATS DE LOCATION EN QUALITÉ DE PRENEUR

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation par catégorie de biens sous-jacents :

	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Bâtiment	**536 $**	521 $
Autres[1]	**7**	9
	543 $	530 $

(1) La rubrique « Autres » est constituée principalement de matériel roulant.

Au cours de l'exercice 2022, le Mouvement Desjardins a conclu des contrats de location augmentant les actifs au titre de droits d'utilisation de 128 M$ (116 M$ en 2021).

Le tableau suivant présente l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation par catégorie de biens sous-jacents :

	2022	2021
Bâtiment	**71 $**	62 $
Autres[1]	**3**	3
	74 $	65 $

(1) La rubrique « Autres » est constituée principalement de matériel roulant.

Le tableau suivant présente les montants comptabilisés à l'état combiné du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre :

	2022	2021
Frais d'intérêts sur les obligations locatives	**19 $**	19 $
Location court terme	**17**	18
Loyers variables non pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative	**26**	29

CONTRATS DE LOCATION EN QUALITÉ DE BAILLEUR

Location simple

Les revenus locatifs sont présentés à la note 12 « Immobilisations corporelles et immeubles de placement » et comportent principalement des paiements de loyer fixes.

Pour les exercices terminés le 31 décembre, les paiements de loyer à recevoir au titre de la location de locaux et de matériel en vertu des contrats de location simple non résiliables se détaillent comme suit :

	2022	2021
Moins de 1 an	**88 $**	79 $
De 1 an à 2 ans	**75**	70
Plus de 2 ans à 3 ans	**69**	64
Plus de 3 ans à 4 ans	**51**	56
Plus de 4 ans à 5 ans	**33**	39
Plus de 5 ans	**244**	260
Total des paiements de loyer futurs	**560 $**	568 $

NOTE 12 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les variations relatives aux immobilisations corporelles et aux immeubles de placement se détaillent comme suit :

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						IMMEUBLES DE PLACEMENT		
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres	Améliorations locatives	Total	Terrains	Bâtiments	Total
Coût									
Au 31 décembre 2020	100 $	1 442 $	503 $	493 $	677 $	3 215 $	237 $	1 013 $	1 250 $
Acquisitions	—	42	86	26	65	219	5	41	46
Dispositions	—	(11)	(57)	(56)	(44)	(168)	(4)	(9)	(13)
Autres	(1)	(5)	(8)	(1)	(9)	(24)	—	(3)	(3)
Au 31 décembre 2021	99 $	1 468 $	524 $	462 $	689 $	3 242 $	238 $	1 042 $	1 280 $
Acquisitions	**—**	**44**	**143**	**26**	**51**	**264**	**—**	**48**	**48**
Dispositions	**—**	**(14)**	**(44)**	**(24)**	**(26)**	**(108)**	**(2)**	**(25)**	**(27)**
Autres	**(2)**	**(20)**	**5**	**5**	**—**	**(12)**	**—**	**—**	**—**
Au 31 décembre 2022	**97 $**	**1 478 $**	**628 $**	**469 $**	**714 $**	**3 386 $**	**236 $**	**1 065 $**	**1 301 $**

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						IMMEUBLES DE PLACEMENT		
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres	Améliorations locatives	Total	Terrains	Bâtiments	Total
Amortissements cumulés									
Au 31 décembre 2020	— $	673 $	287 $	384 $	330 $	1 674 $	— $	326 $	326 $
Amortissements	—	45	83	22	43	193	—	34	34
Dispositions	—	(9)	(56)	(51)	(35)	(151)	—	(3)	(3)
Autres	—	(5)	—	—	—	(5)	—	(3)	(3)
Au 31 décembre 2021	— $	704 $	314 $	355 $	338 $	1 711 $	— $	354 $	354 $
Amortissements	**—**	**47**	**88**	**19**	**46**	**200**	**—**	**34**	**34**
Dispositions	**—**	**(11)**	**(42)**	**(23)**	**(25)**	**(101)**	**—**	**(16)**	**(16)**
Autres	**—**	**(12)**	**—**	**1**	**—**	**(11)**	**—**	**—**	**—**
Au 31 décembre 2022	**— $**	**728 $**	**360 $**	**352 $**	**359 $**	**1 799 $**	**— $**	**372 $**	**372 $**

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						IMMEUBLES DE PLACEMENT		
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres	Améliorations locatives	Total	Terrains	Bâtiments	Total
Valeur nette comptable									
Au 31 décembre 2022	**97 $**	**750 $**	**268 $**	**117 $**	**355 $**	**1 587 $**	**236 $**	**693 $**	**929 $**
Au 31 décembre 2021	99 $	764 $	210 $	107 $	351 $	1 531 $	238 $	688 $	926 $

Au 31 décembre 2022, un montant de 14 M$ (10 M$ au 31 décembre 2021) inclus dans le solde des bâtiments représente des coûts relatifs à des bâtiments en construction. De plus, le Mouvement Desjardins a des engagements de 95 M$ (110 M$ au 31 décembre 2021) relatifs aux bâtiments.

Au 31 décembre 2022, les immeubles de placement ont une juste valeur de 1 925 M$ (1 907 M$ au 31 décembre 2021). Ces immeubles sont classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs défini à la note 5 « Juste valeur des instruments financiers », puisqu'ils sont évalués à l'aide de techniques qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché. La juste valeur des immeubles de placement est déterminée annuellement par la direction en utilisant principalement le travail de spécialistes en évaluation immobilière indépendants dont la qualification professionnelle est pertinente et reconnue ainsi que toutes autres informations importantes pouvant être jugées pertinentes. Ces spécialistes utilisent un éventail de méthodes d'évaluation, y compris la technique d'actualisation directe du revenu net normalisé et l'actualisation des flux de trésorerie. Ces techniques, qui s'appuient sur des données observables et non observables, comprennent notamment l'estimation des taux de capitalisation et des bénéfices d'exploitation nets régularisés, pour la technique de l'actualisation directe du revenu net normalisé, et l'estimation des taux d'actualisation, de capitalisation et des flux de trésorerie futurs applicables, pour la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, les revenus locatifs provenant des immeubles de placement s'élèvent à 143 M$ (139 M$ en 2021). Les montants comptabilisés en résultat au titre des charges d'exploitation pour les immeubles de placement qui ont généré des revenus locatifs au cours de l'exercice totalisent 99 M$ (97 M$ en 2021), tandis qu'aucun montant n'a été comptabilisé pour ceux qui n'ont pas généré de revenus locatifs. Tous ces montants sont présentés au poste « Revenus (pertes) nets de placement » de l'état combiné du résultat.

NOTE 13 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La variation des immobilisations incorporelles se détaille comme suit :

	Logiciels[1]	Relations clients	Autres[2]	Total
Coût				
Au 31 décembre 2020	862 $	17 $	122 $	1 001 $
Acquisitions / Additions	162	8	2	172
Dispositions / Retraits	(105)	(9)	—	(114)
Autres	9	—	—	9
Au 31 décembre 2021	928 $	16 $	124 $	1 068 $
Acquisitions / Additions	**279**	**1**	**21**	**301**
Dispositions / Retraits	**(7)**	**—**	**(1)**	**(8)**
Autres	**(7)**	**—**	**—**	**(7)**
Au 31 décembre 2022	**1 193 $**	**17 $**	**144 $**	**1 354 $**

	Logiciels[1]	Relations clients	Autres[2]	Total
Amortissements cumulés				
Au 31 décembre 2020	532 $	10 $	35 $	577 $
Amortissements	86	2	5	93
Dispositions / Retraits	(100)	(1)	—	(101)
Autres	2	—	—	2
Au 31 décembre 2021	520 $	11 $	40 $	571 $
Amortissements	**98**	**1**	**1**	**100**
Dispositions / Retraits	**(7)**	**—**	**—**	**(7)**
Autres	**(2)**	**—**	**—**	**(2)**
Au 31 décembre 2022	**609 $**	**12 $**	**41 $**	**662 $**

	Logiciels[1]	Relations clients	Autres[2]	Total
Valeur nette comptable				
Au 31 décembre 2022	**584 $**	**5 $**	**103 $**	**692 $**
Au 31 décembre 2021	408 $	5 $	84 $	497 $

(1) La rubrique « Logiciels » comprend des logiciels achetés de 378 M$ (206 M$ en 2021) et des logiciels développés en interne de 206 M$ (202 M$ en 2021).
(2) La rubrique « Autres » comprend principalement le montant relatif à l'acquisition de portefeuilles de contrats d'assurance et d'un réseau de distribution.

NOTE 14 – INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS

FILIALES

Les principales filiales incluses dans le périmètre du Groupe du Mouvement Desjardins ont été constituées au Canada, et leur établissement principal se trouve dans ce pays.

Le tableau suivant présente la nature des activités de ces filiales et le pourcentage des titres de participation détenu par le Mouvement Desjardins dans chacune d'elles :

	Nature des activités	Au 31 décembre 2022[1]	Au 31 décembre 2021[1]
Desjardins Holding financier inc.	Société de portefeuille	**100 %**	100 %
Desjardins Société financière inc.	Société de portefeuille	**100**	100
Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.	Gestion d'actifs	**100**	100
Desjardins Groupe d'assurances générales inc.	Assurance de dommages	**90**	90
Filiales d'assurance de dommages[2]	Assurance de dommages	**100**	100
Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie	Assurance de personnes et services financiers	**100**	100
Desjardins Société de placement inc.	Conception, administration et distribution de produits d'assurance et d'épargne	**100**	100
Fiducie Desjardins inc.	Garde de valeurs et services fiduciaires	**100**	100
Groupe Technologies Desjardins inc.	Développement, maintenance et évolution des technologies du Mouvement Desjardins	**100**	100
Valeurs mobilières Desjardins inc.	Courtage de valeurs mobilières	**100**	100
9420-7404 Québec inc.	Services immobiliers	**100**	100

(1) Correspond également aux pourcentages de droits de vote détenus par le Mouvement Desjardins dans ces filiales.
(2) Correspond à un regroupement de six filiales d'assurance de dommages.

Filiale dans laquelle la participation ne donnant pas le contrôle est significative

Aux 31 décembre 2022 et 2021, Desjardins Groupe d'assurances générales inc. est une filiale dans laquelle la participation ne donnant pas le contrôle est significative.

Les tableaux suivants présentent des informations financières résumées relatives à la filiale dans laquelle la participation ne donnant pas le contrôle est significative. Ces informations sont présentées avant l'élimination des comptes et des opérations réciproques, et elles ont été ajustées afin de refléter les ajustements à la juste valeur effectués au moment de l'acquisition.

	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Actifs	**15 434 $**	16 528 $
Passifs	**10 993**	11 533
Capitaux propres	**4 441 $**	4 995 $
Participations ne donnant pas le contrôle	**847 $**	903 $

Pour les exercices terminés le 31 décembre	**2022**	2021
Revenu total	**6 091 $**	5 836 $
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	**451**	1 199
Résultat global de l'exercice	**25**	1 556
Part des excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres revenant aux détenteurs de Participations ne donnant pas le contrôle	**67 $**	142 $
Dividendes / distributions versés aux détenteurs de Participations ne donnant pas le contrôle	**80 $**	25 $

Pour les exercices terminés le 31 décembre	**2022**	2021
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	**(409) $**	1 519 $
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**(719)**	(33)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**983**	(1 634)
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**(145) $**	(148) $

NOTE 14 – INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS *(suite)*

ENTITÉ STRUCTURÉE CONSOLIDÉE

Obligations sécurisées

En vertu de son programme d'obligations sécurisées, le Mouvement Desjardins émet des titres de créances garantis par un bloc de prêts hypothécaires. CCDQ Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership, une entité structurée, est en place afin de garantir les paiements de capital et d'intérêts dus aux détenteurs des obligations sécurisées émises par le Mouvement Desjardins. Les opérations de cette entité sont incluses dans les états financiers combinés de ce dernier, puisqu'il en détient le contrôle. Le Mouvement Desjardins a vendu des prêts hypothécaires résidentiels à cette entité et lui a accordé du financement afin de faciliter l'acquisition de ces actifs. Le financement accordé par le Mouvement Desjardins peut atteindre un montant maximal équivalant à l'encours des prêts détenus par cette entité aux fins de la garantie des émissions d'obligations sécurisées. Le Mouvement Desjardins dispose d'un accès restreint aux actifs appartenant légalement à cette entité structurée selon les termes des conventions applicables à chacune des émissions. Les actifs, d'un montant de 13 216 M$ au 31 décembre 2022 (12 687 M$ au 31 décembre 2021), sont présentés au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels » du bilan combiné, tandis que les obligations sécurisées, d'un montant de 10 985 M$ au 31 décembre 2022 (7 481 M$ au 31 décembre 2021), sont présentées au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements ».

COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES NON SIGNIFICATIVES

Le tableau suivant présente la valeur comptable ainsi que les quotes-parts du résultat net et des autres éléments du résultat global des coentreprises et entreprises associées qui, prises individuellement, sont jugées non significatives.

Aux et pour les exercices terminés le 31 décembre	**2022**		2021	
	Coentreprises	**Entreprises associées**	Coentreprises	Entreprises associées
Valeur comptable	**1 254 $**	**203 $**	1 185 $	164 $
Quote-part du résultat net	**57**	**5**	47	6
Quote-part des autres éléments du résultat global	**(5)**	**—**	(2)	—

ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Fonds communs de placement

Le Mouvement Desjardins a des intérêts dans des parts de fonds communs de placement. Bien qu'il détienne, dans certains cas, une exposition importante ou ait droit à une part importante des rendements variables en raison des parts qu'il détient dans ces fonds, ces parts ne lui confèrent pas le pouvoir sur les activités pertinentes de ces derniers. Ainsi, le Mouvement Desjardins n'a pas le contrôle sur ceux-ci. Ces fonds sont considérés comme des entités structurées non consolidées.

Les investissements de ces fonds sont faits selon une politique de placement diversifiée, et la nature de leurs activités ainsi que leurs caractéristiques sont comparables à ce qui se retrouve dans des conditions normales de marché pour ce type de fonds. L'exposition maximale au risque de perte attribuable aux intérêts du Mouvement Desjardins dans ces fonds communs de placement se limite à la valeur des investissements dans ceux-ci.

NOTE 15 – AUTRES ACTIFS – AUTRES

Le tableau ci-dessous présente la composition des « Autres actifs – Autres » :

	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Débiteurs	**1 024 $**	1 199 $
Intérêts à recevoir	**914**	641
Frais payés d'avance	**388**	290
Impôt à recevoir	**799**	474
Autres	**730**	774
	3 855 $	3 378 $

NOTE 16 – DÉPÔTS

Les dépôts se composent de dépôts à vue, de dépôts à préavis et de dépôts à terme. Les dépôts à vue sont des dépôts portant intérêt ou non, constitués principalement des comptes dotés du privilège de chèques, et pour lesquels le Mouvement Desjardins n'a pas le droit d'exiger un préavis de retrait. Les dépôts à préavis sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes d'épargne, et pour lesquels le Mouvement Desjardins peut légalement exiger un préavis de retrait. Les dépôts à terme sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes de dépôt à terme fixe, des certificats de placement garanti ou d'autres instruments du même type dont les termes varient généralement d'un jour à 10 ans, et qui viennent à échéance à une date prédéterminée.

Le tableau ci-dessous présente la composition des dépôts :

	Au 31 décembre 2022				Au 31 décembre 2021			
	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total
Particuliers	**72 071 $**	**5 495 $**	**67 811 $**	**145 377 $**	70 756 $	5 536 $	60 040 $	136 332 $
Entreprises et gouvernements	**51 422**	**327**	**62 423**	**114 172**	52 563	524	48 557	101 644
Institutions de dépôts	**193**	**—**	**94**	**287**	344	—	35	379
	123 686 $	**5 822 $**	**130 328 $**	**259 836 $**	123 663 $	6 060 $	108 632 $	238 355 $

NOTE 17 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

PRIMES

	2022			2021		
	Assurance de personnes	Assurance de dommages	Total	Assurance de personnes	Assurance de dommages	Total
Primes brutes	**6 135 $**	**6 061 $**	**12 196 $**	5 643 $	5 938 $	11 581 $
Primes cédées en vertu de contrats de réassurance	**(253)**	**(101)**	**(354)**	(231)	(72)	(303)
Primes nettes	**5 882 $**	**5 960 $**	**11 842 $**	5 412 $	5 866 $	11 278 $

COMPOSITION DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Passifs des contrats d'assurance		
Provisions techniques – Assurance de personnes	**20 236 $**	23 693 $
Provisions pour sinistres et frais de règlement – Assurance de dommages	**6 907**	6 973
Primes non acquises	**3 102**	3 062
Dépôts des titulaires de police	**641**	621
Provisions pour prestations, participations et ristournes	**439**	384
Autres	**29**	29
	31 354 $	34 762 $

PROVISIONS TECHNIQUES – ASSURANCE DE PERSONNES

Composition

Les provisions techniques et l'actif qui leur est apparié se composent des éléments suivants :

	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Provisions techniques brutes		
Polices sans participation	**16 427 $**	18 859 $
Polices avec participation	**3 809**	4 834
	20 236	23 693
Montants cédés aux réassureurs	**(842)**	(1 132)
Provisions techniques nettes	**19 394 $**	22 561 $

	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Composition de l'actif apparié aux provisions techniques nettes		
Obligations	**11 802 $**	15 017 $
Prêts hypothécaires et prêts aux entreprises	**2 328**	2 275
Immeubles de placement	**1 062**	1 068
Titres de participation	**1 109**	2 032
Autres	**3 093**	2 169
	19 394 $	22 561 $

La juste valeur de l'actif apparié aux provisions techniques nettes est de 20 096 M$ au 31 décembre 2022 (23 579 M$ au 31 décembre 2021).

Hypothèses actuarielles

Le calcul des provisions techniques est fondé sur des estimations et des hypothèses. La nature des principales hypothèses utilisées pour déterminer les provisions techniques et la méthode ayant servi à établir ces hypothèses sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

Les hypothèses de base retenues pour le calcul des provisions techniques sont celles qui s'avèrent les plus probables selon diverses éventualités. L'actuaire désigné est tenu d'établir pour chacune de ces hypothèses une marge pour écarts défavorables afin de pallier leur caractère aléatoire, de prévoir le risque de détérioration des résultats techniques et de s'assurer que les provisions sont suffisantes pour honorer les engagements futurs. L'étendue des marges pour écarts défavorables est prescrite par les pratiques actuarielles reconnues au Canada. Ces marges varient selon chaque hypothèse et type de produits. Les marges pour écarts défavorables entraînent une augmentation du montant des provisions techniques et une diminution du résultat qui serait normalement constaté lors de l'entrée en vigueur des contrats. À mesure que le temps passe et que diminuent les risques d'estimation, ces marges sont contrepassées et comptabilisées à l'état combiné du résultat.

NOTE 17 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE *(suite)*

PROVISIONS TECHNIQUES – ASSURANCE DE PERSONNES *(suite)*

Hypothèses actuarielles *(suite)*

Les risques liés à l'exactitude des hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des provisions techniques découlent de la non-réalisation des hypothèses prévues. L'actuaire effectue périodiquement des études sur les résultats techniques liés à chaque hypothèse et modifie les hypothèses, s'il y a lieu, pour tenir compte de la situation courante et de celle qui est prévue pour le futur. Toute incidence résultant de ces modifications est immédiatement constatée à l'état combiné du résultat.

Mortalité

La filiale d'assurance de personnes établit ses hypothèses de mortalité selon les études annuelles de ses récents résultats techniques et tient aussi compte d'études de l'industrie lorsque ces résultats ne peuvent servir de référence unique en raison de leur crédibilité insuffisante. Les hypothèses de mortalité varient selon le sexe, la catégorie de risque et le type de contrat. Une hypothèse d'amélioration future de la mortalité est prise en compte, conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada.

Morbidité

En ce qui a trait aux hypothèses relatives à la morbidité, soit la survenance d'accidents ou de maladies, la filiale d'assurance de personnes utilise des tables conçues par l'industrie et modifiées selon les données courantes fournies par les études relatives à leurs résultats techniques et à ceux de l'industrie.

Taux de résiliation des contrats

La filiale d'assurance de personnes effectue une étude annuelle de ses résultats techniques en matière de résiliation de contrats d'assurance individuelle, car les titulaires peuvent mettre fin à leur police avant l'expiration de la période de couverture contractuelle en cessant de payer les primes et en n'utilisant pas les options de non-déchéance. Les hypothèses relatives aux taux de résiliation des contrats sont basées sur les récents résultats techniques de la filiale. Ces hypothèses sont rajustées en fonction des résultats techniques de l'industrie si ceux de la filiale ne sont pas assez crédibles.

Rendement des placements

Le rendement des placements est tributaire des revenus de placement prévus en fonction des portefeuilles d'actifs courants appariés aux provisions techniques et des stratégies de réinvestissement envisagées. La filiale d'assurance de personnes gère les placements soutenant leurs provisions techniques en tenant compte des caractéristiques des engagements de chacun de leurs secteurs d'affaires et au moyen des mécanismes clairement définis dans leur politique d'appariement. La MCAB est la norme établie par l'ICA pour assurer la conformité des éléments d'actif auxquels les provisions techniques sont appariées. En appariant étroitement les flux de trésorerie liés aux actifs à ceux des provisions techniques, elle réduit sa sensibilité aux variations futures du niveau des taux d'intérêt. En effet, selon la MCAB, les variations de la juste valeur des actifs soutenant les provisions techniques sont essentiellement contrebalancées par des variations correspondantes de la valeur des provisions techniques.

En vertu de la MCAB, les flux de trésorerie de ces actifs sont jumelés aux flux de trésorerie qui seront tirés de futures acquisitions ou ventes d'actifs afin d'établir les taux de rendement prévus pour ces actifs au cours des exercices à venir. Les stratégies de réinvestissement envisagées sont définies en fonction des caractéristiques des engagements de chaque secteur, et les rendements de réinvestissement sont tirés des taux du marché actuels et prévus pour les placements à intérêt fixe et des taux prévus pour les actifs à intérêt variable. En outre, les projections de flux de trésorerie des éléments d'actifs incluent des hypothèses relatives aux frais de gestion des placements et aux risques de crédit.

Les hypothèses relatives au rendement des placements prennent en compte des pertes sur créances futures prévues sur les placements à revenu fixe. À cet effet, outre les provisions pour pertes de crédit attendues comptabilisées au moyen d'une diminution de la valeur comptable des actifs, au 31 décembre 2022, une provision de 305 M$ (318 M$ au 31 décembre 2021) est incluse dans les provisions techniques afin de contrer le risque de rendement insuffisant de l'actif.

Frais d'exploitation, impôts et taxes

Les hypothèses relatives aux frais d'exploitation reflètent les coûts projetés de la gestion et du traitement des contrats en vigueur, y compris les frais généraux indirects. La filiale d'assurance de personnes effectue une étude annuelle des frais d'exploitation pour chaque grande ligne de produits, et ces frais sont projetés en tenant compte de l'inflation prévue et de l'évolution prévue des blocs d'affaires, lorsqu'elles sont pertinentes.

Les impôts et les taxes reflètent les hypothèses relatives aux taxes futures sur les primes et à d'autres impôts et taxes non liés au résultat. Pour ce qui est des impôts sur le résultat, les provisions techniques ne sont rajustées que dans les cas où il existe des différences temporelles ou pour tenir compte de l'incidence des éléments non déductibles ou non imposables sur les flux de trésorerie du passif et de l'actif liés aux contrats d'assurance.

NOTE 17 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE *(suite)*

PROVISIONS TECHNIQUES – ASSURANCE DE PERSONNES *(suite)*

Hypothèses actuarielles *(suite)*

Sensibilité des provisions techniques aux changements des hypothèses

Le tableau suivant montre, pour les exercices terminés le 31 décembre, l'incidence sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres » de la sensibilité des provisions techniques aux changements de la meilleure estimation des hypothèses non économiques qui les sous-tendent :

	2022	2021
Variation défavorable de 2 % des taux de mortalité futurs		
Produits pour lesquels une hausse des taux augmente les provisions techniques	**(51) $**	(56) $
Produits pour lesquels une baisse des taux augmente les provisions techniques	**(27)**	(28)
Augmentation de 5 % des taux de morbidité futurs	**(84)**	(94)
Variation défavorable de 10 % des taux de résiliation futurs des contrats	**(165)**	(178)
Augmentation de 5 % des charges d'exploitation futures	**(53)**	(55)

Variation des provisions techniques

Les changements survenus dans les provisions techniques nettes au cours des exercices terminés le 31 décembre sont attribuables aux activités et aux variations des estimations actuarielles suivantes :

	2022			2021		
	Montant brut	Montant cédé aux réassureurs	Montant net	Montant brut	Montant cédé aux réassureurs	Montant net
Solde au début	**23 693 $**	**(1 132) $**	**22 561 $**	23 356 $	(1 227) $	22 129 $
Variation due :						
Au passage du temps	**(4 762)**	**(72)**	**(4 834)**	(867)	(47)	(914)
Aux nouvelles affaires	**1 861**	**(54)**	**1 807**	1 481	(34)	1 447
Aux changements apportés aux hypothèses actuarielles	**(303)**	**154**	**(149)**	(60)	87	27
	(3 204)	**28**	**(3 176)**	554	6	560
Autres variations	**(253)**	**262**	**9**	(217)	89	(128)
Solde à la fin	**20 236 $**	**(842) $**	**19 394 $**	23 693 $	(1 132) $	22 561 $

Changements apportés aux hypothèses actuarielles

Les hypothèses économiques et non économiques prises en compte dans le calcul des provisions techniques sont mises à jour périodiquement afin de refléter les résultats techniques actuels ou prévus associés à chacune d'elles. Le tableau suivant montre l'effet des changements apportés aux hypothèses sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres » pour les exercices terminés le 31 décembre :

	2022	2021
Hypothèses modifiées		
Mortalité	**65 $**	153 $
Morbidité	**28**	(11)
Taux de résiliation des contrats	**5**	(205)
Rendement des placements	**39**	109
Charges d'exploitation	**(16)**	(59)
Méthodes et autres	**(13)**	(7)
	108 $	(20) $

PROVISIONS POUR SINISTRES ET FRAIS DE RÈGLEMENT – ASSURANCE DE DOMMAGES

Méthodologie et hypothèses

Les provisions pour sinistres et frais de règlement incluent des provisions au dossier pour chaque sinistre déclaré, de même que des provisions pour les frais de règlement, la variation des sinistres déclarés et les sinistres survenus mais non déclarés par les assurés.

Les provisions pour sinistres et frais de règlement sont estimées au moyen de méthodes actuarielles appropriées en matière d'évaluation prospective des sinistres conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada. Ces méthodes permettent d'estimer les sinistres à l'ultime en projetant les montants des sinistres par secteurs d'affaires et par année de survenance.

NOTE 17 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE *(suite)*

PROVISIONS POUR SINISTRES ET FRAIS DE RÈGLEMENT – ASSURANCE DE DOMMAGES *(suite)*

Méthodologie et hypothèses *(suite)*

La principale hypothèse qui sous-tend ces méthodes est que l'évolution des antécédents en matière de sinistres peut être utilisée afin de projeter ce que sera l'évolution future des sinistres (ou que l'évolution future des sinistres sera similaire à l'évolution passée des sinistres). De plus, un jugement qualitatif supplémentaire est appliqué afin d'évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées pourraient ne pas s'appliquer dans le futur et d'effectuer les ajustements nécessaires afin d'établir adéquatement les provisions pour sinistres et frais de règlement pour que celles-ci représentent la meilleure estimation des paiements futurs sur les sinistres en suspens, y compris ceux survenus mais non déclarés auxquels on peut s'attendre, compte tenu des données et des informations actuellement connues. Les hypothèses utilisées pour établir cette estimation sont sélectionnées par catégorie de risque et par zone géographique. De plus, les estimations effectuées prennent également en considération divers facteurs, dont le coût moyen de règlement par sinistre, le nombre moyen de sinistres et les tendances relatives à la sévérité et à la fréquence des sinistres.

L'estimation initiale des provisions pour sinistres et frais de règlement correspond à un montant non actualisé. Cette estimation est ensuite actualisée afin de reconnaître la valeur temporelle de l'argent. Le taux d'actualisation utilisé est basé sur le taux de rendement des actifs soutenant les provisions pour sinistres et frais de règlement.

Puisque la détermination des estimations relatives aux sinistres fait l'objet d'incertitudes et que la fluctuation de ces estimations peut être importante à court terme, les filiales d'assurance de dommages incluent des marges pour écarts défavorables dans leurs hypothèses relatives à l'évolution des sinistres, aux recouvrements prévus au titre de la réassurance et aux revenus de placement futurs à l'égard du portefeuille d'actifs qui sous-tend les provisions pour sinistres et frais de règlement. Ces marges pour écarts défavorables sont déterminées en conformité avec les pratiques actuarielles reconnues au Canada afin de s'assurer que le montant des provisions pour sinistres et frais de règlement est suffisant pour régler les prestations futures.

Variation des provisions pour sinistres et frais de règlement

Le tableau suivant montre la variation des provisions pour sinistres et frais de règlement au cours des exercices terminés le 31 décembre :

	2022			2021		
	Montant brut	**Montant cédé aux réassureurs**	**Montant net**	Montant brut	Montant cédé aux réassureurs	Montant net
Solde au début	**6 973 $**	**(444) $**	**6 529 $**	7 379 $	(729) $	6 650 $
Sinistres survenus au cours de l'exercice	**4 877**	**(58)**	**4 819**	3 696	(1)	3 695
Évolution des sinistres survenus au cours des exercices précédents	**(552)**	**58**	**(494)**	(903)	143	(760)
Évolution des taux d'actualisation	**(432)**	**18**	**(414)**	(153)	9	(144)
Sinistres payés au cours de l'exercice	**(3 959)**	**101**	**(3 858)**	(3 046)	134	(2 912)
Solde à la fin	**6 907 $**	**(325) $**	**6 582 $**	6 973 $	(444) $	6 529 $

Dans le cours normal de ses activités, les filiales d'assurance de dommages révisent certaines hypothèses actuarielles. Aux 31 décembre 2022 et 2021, il y a eu des changements d'hypothèses dans le cadre du processus de révision annuel des hypothèses actuarielles, plus particulièrement sur l'estimation des sinistres survenus mais non déclarés pour les contrats couvrant la responsabilité civile et les accidents en Ontario, sur le changement du taux d'actualisation et sur le changement des marges pour écarts défavorables. Pour la période se terminant le 31 décembre 2022, des provisions actuarielles pour les coûts futurs liés à l'inflation élevée ont été ajoutées. Outre ces changements, il n'y a pas eu de changement inhabituel ayant une incidence significative sur les états financiers combinés aux 31 décembre 2022 et 2021.

Analyse de sensibilité des hypothèses

Le tableau suivant montre, pour les exercices terminés le 31 décembre, l'incidence sur l'état combiné du résultat de la sensibilité des provisions pour sinistres et frais de règlement aux changements de certaines hypothèses clés. L'incidence d'un changement de taux d'actualisation est présentée à la section « Gestion du risque de taux d'intérêt » de la présente note.

	Changements apportés aux hypothèses	**Incidence sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres »**	
		2022	2021
Coût moyen de règlement des sinistres	+ 5 %	**(332) $**	(308) $

NOTE 17 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE *(suite)*

PROVISIONS POUR SINISTRES ET FRAIS DE RÈGLEMENT – ASSURANCE DE DOMMAGES *(suite)*

Évolution des sinistres et frais de règlement

Le tableau suivant indique l'évolution des sinistres et frais de règlement sur une base nette. Il présente l'estimation du montant ultime des sinistres, y compris ceux qui ont été déclarés et ceux qui sont survenus mais qui n'ont pas été déclarés à la date de clôture de chaque année de survenance, avec les paiements cumulatifs effectués à ce jour :

	2012 et antérieures	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	**2022**	Total
Estimation du montant ultime des sinistres:												
À la fin de l'année de survenance		1 471 $	1 536 $	2 186 $	2 417 $	3 158 $	3 691 $	4 107 $	3 758 $	3 684 $	**4 681 $**	
Une année plus tard		1 447	2 453	2 168	2 387	3 121	3 656	4 122	3 443	3 466		
Deux années plus tard		2 186	2 349	2 165	2 365	3 086	3 705	4 009	3 313			
Trois années plus tard		2 086	2 272	2 117	2 349	3 090	3 590	3 916				
Quatre années plus tard		1 977	2 184	2 089	2 361	2 993	3 483					
Cinq années plus tard		1 910	2 105	2 050	2 303	2 924						
Six années plus tard		1 872	2 099	2 040	2 277							
Sept années plus tard		1 843	2 042	2 022								
Huit années plus tard		1 808	2 022									
Neuf années plus tard		1 793										
Paiements cumulatifs à ce jour		1 718	1 925	1 911	2 112	2 632	2 999	3 133	2 406	2 285	**2 448**	
Provisions pour sinistres et frais de règlement, nettes	254 $	75 $	97 $	111 $	165 $	292 $	484 $	783 $	907 $	1 181 $	**2 233 $**	6 582 $
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres et frais de règlement	2	—	—	60	88	47	31	48	1	—	**48**	325
Provisions pour sinistres et frais de règlement, brutes	256 $	75 $	97 $	171 $	253 $	339 $	515 $	831 $	908 $	1 181 $	**2 281 $**	6 907 $

Gestion du risque d'assurance

Le risque d'assurance correspond au risque que des événements puissent survenir différemment des hypothèses utilisées lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles des produits d'assurance, et qu'ils puissent avoir des répercussions sur la rentabilité de ces derniers.

La filiale d'assurance de personnes est exposée au risque d'assurance par l'entremise des produits qu'elle vend. Selon la nature du produit, la filiale peut être exposée au risque de mortalité, au risque de morbidité et au risque de déchéance. Tous les produits vendus l'exposent au risque de dépenses.

Les filiales d'assurance de dommages, quant à elles, souscrivent des contrats d'assurance automobile, habitation et de biens commerciaux à des particuliers et à des entreprises. Dans le cours normal de leurs activités, les filiales d'assurance de dommages sont exposées au risque d'assurance, qui comporte plusieurs volets: le risque de souscription, le risque de catastrophes et le risque de réserve.

Afin de gérer le risque d'assurance, les filiales d'assurance appliquent des politiques et des critères stricts relativement au développement et à la tarification des produits et services, et elles effectuent régulièrement des analyses afin de comparer les prévisions avec les résultats réels et de réviser les hypothèses de tarification, s'il y a lieu.

De plus, pour la filiale d'assurance de personnes, certains produits permettent un rajustement des prix en fonction de la réalisation ou non des hypothèses.

Aussi, pour les filiales d'assurance de dommages, la gestion du risque d'assurance s'effectue également à travers différents aspects, notamment par une gestion active et rigoureuse de la segmentation des risques (par la souscription et la tarification) et des réclamations. En ce qui a trait aux catastrophes, les filiales d'assurance de dommages ont établi une gouvernance afin d'encadrer les différents risques engendrés par de tels événements et utilisent des outils sophistiqués afin de simuler les pertes financières et les incidences opérationnelles qui y sont associées. Étant donné la nature imprévisible des événements catastrophiques de grande envergure, les filiales d'assurance de dommages possèdent un traité de réassurance catastrophe, traité qui fait l'objet d'une révision au minimum annuellement.

Les filiales d'assurance constituent également des provisions techniques et des provisions pour sinistres et frais de règlement conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada, et elles effectuent un suivi constant de l'évolution de la sinistralité.

NOTE 17 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE *(suite)*

Gestion du risque d'assurance *(suite)*

Utilisation de la réassurance

Afin de limiter leurs pertes, les filiales d'assurance ont recours à des ententes de réassurance relativement aux contrats dont le capital ou le montant assuré dépasse certains maximums qui varient selon la nature des activités. Cette structure de réassurance considère leur profil de risque et leur appétit pour le risque respectifs. De plus, ces filiales souscrivent une protection additionnelle de réassurance à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure. Les sélections de la rétention et de la limite du traité catastrophe des filiales d'assurance de dommages font l'objet d'une analyse annuelle approfondie basée sur leurs différents modèles de catastrophes et le positionnement de leurs compétiteurs dans l'industrie.

Dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, les filiales d'assurance de dommages ont signé un traité de réassurance quote-part avec State Farm, lequel prévoit, sur une durée de cinq ans, une cession décroissante selon des pourcentages variant de 90 % pour l'année de survenance 2015 à 10 % pour l'année de survenance 2019, de l'ensemble des primes et sinistres provenant des nouvelles affaires et des renouvellements en lien avec les activités acquises et survenus après la date d'acquisition. L'évolution de ces sinistres continue à être cédée en fonction du pourcentage de cession au moment de la survenance du sinistre, et ce, jusqu'au règlement final du sinistre. Conformément aux modalités du traité de réassurance, les sommes à payer et à recevoir liées à ce contrat seront réglées sur une base nette.

Dans le but de réduire le risque afférent à la réassurance, les filiales d'assurance font affaire avec de nombreux réassureurs qui satisfont à des critères de solidité financière, et qui sont en grande partie assujettis aux mêmes organismes de réglementation qu'elles. De plus, un examen de la solvabilité des sociétés auxquelles elles cèdent une partie de leurs risques est effectué de façon périodique. De telles ententes de réassurance n'ont pas pour effet de libérer ces filiales de leurs obligations envers leurs titulaires de police, mais plutôt d'atténuer les risques auxquels elles sont exposées. Pour le traité de réassurance quote-part avec State Farm, les ententes signées dans le cadre de l'acquisition prévoient que cette dernière doit conserver des placements en fiducie afin d'assurer le respect de ses obligations à titre de réassureur.

Pour les exercices terminés le 31 décembre, l'incidence de la réassurance a réduit les postes de l'état combiné du résultat présentés dans le tableau ci-dessous des montants suivants :

	2022			2021		
	Assurance de personnes	**Assurance de dommages**	**Total**	Assurance de personnes	Assurance de dommages	Total
Primes	**253 $**	**101 $**	**354 $**	231 $	72 $	303 $
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**129**	**(18)**	**111**	141	(152)	(11)

Gestion du risque lié aux fonds distincts

Les placements détenus pour le compte des titulaires de contrats de fonds distincts sont exposés à divers risques financiers. Selon les dispositions des contrats, les titulaires assument les risques et bénéficient des avantages découlant du rendement de ces placements, même si ceux-ci sont détenus par la filiale d'assurance de personnes qui offre de tels contrats. Cette dernière offre des garanties minimales relativement à la prestation de décès, à la valeur à l'échéance et aux montants des retraits en situation de décaissement visant à protéger les détenteurs de parts de certains fonds. Les provisions techniques de cette filiale incluent les montants nécessaires pour honorer ces garanties minimales.

Afin de réduire les incidences défavorables potentielles pouvant découler du risque lié aux garanties accordées en vertu des contrats de fonds distincts, la filiale d'assurance de personnes qui offre de tels contrats utilise un programme de couverture visant à contrer l'effet des mouvements des marchés boursiers, des taux de change et des taux d'intérêt sur le coût futur des garanties. Ce programme couvre la totalité des contrats de fonds distincts qui comportent une garantie et qui sont offerts aux clients par cette filiale.

Gestion du risque de taux d'intérêt

Les filiales d'assurance sont exposées au risque de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur l'état combiné du résultat et sur les capitaux propres. Une gestion saine et prudente est exercée afin de minimiser l'incidence défavorable des mouvements de taux d'intérêt.

La politique d'appariement de l'actif et du passif de la filiale d'assurance de personnes décrit les techniques utilisées afin de mesurer le risque de taux d'intérêt, les limites tolérées ainsi que les mécanismes de suivi applicables à la gestion de ce risque. La politique établit, entre autres, les limites de l'écart entre la durée des passifs et la durée des actifs qui s'y rattachent. La direction du Mouvement Desjardins est responsable d'appliquer la politique et s'assure que les pratiques en place permettent l'administration et le suivi du risque de taux d'intérêt. De plus, au besoin, elle peut appliquer des techniques de rééquilibrage afin de corriger ou d'améliorer l'état de l'appariement.

NOTE 17 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE *(suite)*

Gestion du risque d'assurance *(suite)*

L'incidence sur l'état combiné du résultat d'une non-coordination des flux monétaires serait nulle advenant un mouvement des taux d'intérêt à l'intérieur des limites considérées pour établir les provisions techniques, alors qu'un mouvement des taux à l'extérieur de ces limites aurait une incidence sur l'état combiné du résultat de la filiale d'assurance de personnes. De plus, pour les garanties accordées en vertu des contrats de fonds distincts, les provisions techniques sont calculées en utilisant la courbe des taux courants, et un mouvement de ceux-ci aurait une incidence directe sur la valeur de ces provisions, et par le fait même, sur l'état combiné du résultat. Par contre, la filiale offrant ces contrats a mis en place un programme de couverture pour ces produits de fonds distincts afin de minimiser l'incidence des variations des taux d'intérêt sur l'état combiné du résultat.

Le tableau suivant présente, pour les exercices terminés le 31 décembre, l'incidence estimative sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres » d'une variation des taux d'intérêt sur les provisions techniques et l'actif apparié de la filiale d'assurance de personnes :

	2022	2021
Augmentation de 1 % des taux d'intérêt	**132 $**	88 $
Diminution de 1 % des taux d'intérêt	**(143)**	(116)

La politique sur la gestion du risque de taux d'intérêt des filiales d'assurance de dommages décrit les techniques utilisées afin de mesurer le risque de taux d'intérêt, les limites tolérées ainsi que les mécanismes de suivi applicables à la gestion de ce risque. La politique établit, entre autres, la limite de l'écart avec la cible de durée du portefeuille de titres à revenu fixe consolidé ainsi que la limite de l'écart de durée entre l'actif et le passif à apparier. La direction du Mouvement Desjardins est responsable d'appliquer la politique et s'assure que les pratiques en place permettent l'administration et le suivi du risque de taux d'intérêt. De plus, au besoin, elle peut appliquer un plan d'action afin de corriger ou d'améliorer l'état de l'appariement.

Le tableau suivant présente, pour les exercices terminés le 31 décembre, l'incidence estimative sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres » d'une variation des taux d'intérêt sur les provisions pour sinistres et frais de règlement et l'actif apparié des filiales d'assurance de dommages :

	2022	2021
Augmentation de 1 % des taux d'intérêt	**3 $**	4 $
Diminution de 1 % des taux d'intérêt	**(2)**	(8)

Gestion du risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir à la filiale d'assurance de personnes, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise.

Pour la filiale, la gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, un suivi d'indicateurs et un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

Pour les filiales d'assurance de dommages, la gestion de ce risque se traduit également par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides et la répartition de la perception des primes d'assurance tout au long de l'année, qui permet généralement de soutenir en grande partie les sorties de fonds générées par les réclamations et les autres frais.

La politique sur la gestion du risque de liquidité décrit les principes et les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. Il incombe notamment aux filiales d'assurances la responsabilité de mesurer, de suivre et de contrôler les principaux indicateurs de liquidité qui leur sont applicables. Cette responsabilité sous-tend une vigie trimestrielle sur la liquidité qui a pour but de déceler un manque de liquidités, potentiel ou réel, au sein des filiales d'assurance.

Les échéances contractuelles des provisions techniques et des provisions pour sinistres et frais de règlement sont présentées dans le tableau ci-dessous. Les projections contenues dans ce tableau sont supérieures au solde des provisions techniques et des provisions pour sinistres et frais de règlement présenté au bilan combiné, puisqu'il s'agit des flux sortants prévus qui excluent, entre autres, tout élément d'escompte. Les flux relatifs aux provisions techniques inclus dans ce tableau sont présentés nets des flux des primes périodiques attendues des assurés. De plus, les montants de ce tableau sont sur une base nette de réassurance et représentent les flux de trésorerie estimés qui pourraient différer des flux de trésorerie réels.

	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Moins de 1 an	**3 558 $**	3 089 $
De 1 an à 5 ans	**7 126**	6 648
Plus de 5 ans	**45 630**	42 622
Total	**56 314 $**	52 359 $

NOTE 18 – AVANTAGES DU PERSONNEL – RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES

CARACTÉRISTIQUE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Régimes de retraite de groupe

Les régimes de retraite de groupe sont des régimes dont les risques sont partagés par des entités soumises à un contrôle commun. Le Mouvement Desjardins offre à la majorité de ses employés un régime de retraite de groupe ainsi qu'un régime excédentaire de retraite de groupe, ce dernier procurant des prestations de retraite en sus des limites prévues par les dispositions législatives. Le principal régime de retraite de groupe offert, le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD), est un régime de groupe à prestations définies capitalisé. Les participants et les employeurs se partagent les risques et les coûts liés au RRMD, y compris tout déficit, selon un prorata respectif de 35 % et de 65 %.

Pour le RRMD, les prestations sont établies d'après le nombre d'années de participation et prennent en considération le salaire moyen des cinq meilleures années de l'employé, en ce qui concerne les années de service accumulées avant 2013, et des huit meilleures, pour les années de service accumulées subséquemment. Les prestations sont indexées annuellement selon l'indice des prix à la consommation, jusqu'à concurrence de 3 % pour les années de service accumulées avant 2013 et de 1 % pour une période de 10 ans à partir de 65 ans pour les années de service accumulées subséquemment.

Le RRMD est réglementé par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (LRCR). Celle-ci exige la formation d'un comité de retraite assumant le rôle d'administrateur et de fiduciaire du régime. La Fédération, par l'intermédiaire de son conseil d'administration, assume les responsabilités revenant au promoteur du RRMD et s'assure de sa bonne administration en conformité avec les lois et règlements en vigueur. De plus, la Fédération se porte garante des obligations résultant de la participation de l'ensemble des employeurs du Mouvement Desjardins au régime. Le conseil d'administration de la Fédération, agissant comme représentant de tous les employeurs du Mouvement Desjardins, est la seule instance apte à modifier le régime ou à y mettre fin.

Régime d'avantages complémentaires de groupe

Pour les employés répondant à certains critères fondés sur l'âge et le nombre d'années de participation au régime, le Mouvement Desjardins offre également un régime d'avantages complémentaires de retraite incluant des protections d'assurance maladie, soins dentaires et vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge en vertu d'un régime à prestations définies de groupe qui n'est pas capitalisé.

Autres régimes

Les autres régimes à prestations définies offerts sont des régimes de retraite et un régime d'avantages complémentaires incluant des protections d'assurance maladie, soins dentaires et vie dont les risques ne sont pas partagés par des entités soumises à un contrôle commun.

Risques liés aux régimes de retraite et aux régimes d'avantages complémentaires

Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Mouvement Desjardins s'engage formellement à l'égard d'un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et, si les régimes sont capitalisés, le risque de placement. Comme les modalités de fonctionnement des régimes de retraite font en sorte que l'évolution des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels et au moyen de diverses hypothèses. Bien que la direction soit d'avis que les hypothèses utilisées dans le processus d'évaluation actuarielle sont raisonnables, il subsiste un degré de risque et d'incertitude qui pourrait faire en sorte que les résultats réels futurs diffèrent de façon significative de ces hypothèses, ce qui pourrait donner lieu à des gains ou à des pertes actuariels.

Les calculs actuariels sont effectués à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant principalement le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge du départ à la retraite des salariés, le taux de mortalité, le taux d'augmentation des prestations de retraite et les cotisations futures des participants qui serviront à financer le déficit. Les cotisations actualisées estimatives des participants requises pour le financement du déficit diminuent l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Une évaluation actuarielle complète est effectuée tous les ans par un actuaire qualifié. Les taux d'actualisation utilisés ont été établis en fonction des taux d'obligations de société de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie des régimes.

Les modalités de fonctionnement des régimes d'avantages complémentaires de retraite font en sorte que l'évolution des salaires ou des coûts des soins de santé aura une incidence sur le montant des prestations futures. Les coûts de ces avantages sont cumulés au cours d'une partie de la carrière active des employés selon des méthodes comptables comparables à celles qui sont appliquées aux régimes de retraite à prestations définies.

NOTE 18 – AVANTAGES DU PERSONNEL – RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES *(suite)*

CARACTÉRISTIQUE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES *(suite)*

Gestion des risques

Afin de bien gérer les risques du RRMD, le comité de retraite s'est doté d'une politique sur la gestion des risques afin de formaliser le cadre dans lequel s'exécute la gestion des risques du RRMD et de préciser les rôles et responsabilités des parties impliquées. D'ailleurs, il a délégué à son comité de gestion des placements (CGP) certains pouvoirs et responsabilités. Le contenu et la justesse du registre des risques sont révisés au moins une fois l'an et présentés au CGP ainsi qu'au comité de retraite qui soumettent leurs commentaires, le cas échéant. Les indicateurs énumérés au sein du registre des risques du RRMD font l'objet d'une surveillance constante et d'une divulgation trimestrielle par l'intermédiaire du tableau de bord de la gestion des risques, ce qui permet au CGP et au comité de retraite de s'assurer que les risques sont gérés et contrôlés efficacement.

Le CGP est également responsable de réviser la politique de placement et de recommander au comité de retraite toute modification à cet égard, ainsi que d'adopter tout encadrement particulier d'investissement. Il s'assure du respect de tels encadrements, incluant la politique de placement. Chaque année, le CGP recommande la stratégie de répartition des actifs, adopte le plan d'investissement en conséquence et en fait le suivi. Il analyse également les occasions d'investissement qui lui sont présentées et les risques qui y sont associés. La stratégie de répartition des actifs est établie à partir d'indicateurs stratégiques qui représentent des facteurs de risque, dont le risque de taux d'intérêt. Une répartition en facteurs de risque permet de respecter la tolérance au risque à court terme, d'assurer une prise de risque adéquate en fonction du rendement cible et d'acquitter systématiquement les obligations du régime.

La politique de placement peut être modifiée en fonction des relations risque-rendement à long terme sur les marchés, des engagements et de la situation financière du RRMD, de la tolérance à l'égard du risque ainsi que du cadre législatif. Cette politique prévoit des mécanismes pour atténuer les risques de marché. Entre autres, elle établit des limites relatives à chaque type de placement et à la répartition des actifs entre les différentes catégories de même que des paramètres de risque en ce qui concerne cette répartition. La composition réelle des portefeuilles d'actifs fait l'objet d'un examen régulier, et les règles de rééquilibrage de la politique de placement sont appliquées si la répartition réelle se trouve à l'extérieur des limites permises. Le risque de change est aussi contrôlé par la politique de placement qui spécifie les règles de couverture.

Exigences de financement

Le RRMD est financé au moyen de cotisations provenant à la fois des employés et des employeurs, et établies sur la base de la situation financière et de la politique de financement du régime. Les cotisations des employeurs doivent être égales à un montant qui, ajouté aux cotisations salariales, est suffisant pour couvrir la valeur des engagements qui s'accumulent couramment dans le régime, y compris les frais et honoraires payés par ce dernier ainsi que les cotisations spéciales nécessaires pour amortir tout déficit et couvrir la provision de stabilisation. Les cotisations des employeurs sont déterminées en fonction d'un pourcentage de la masse salariale cotisable de leurs employés participant au régime. Le coût annuel du régime se compose des cotisations pour service courant, des frais de gestion administrative et des cotisations spéciales requises pour financer la provision de stabilisation ainsi que le déficit du régime, s'il y a lieu.

Selon les exigences de la LRCR, le financement minimal du RRMD est basé sur l'approche de continuité. Une provision de stabilisation doit être financée au moyen de cotisations particulières d'exercice et d'équilibre. Les déficits de capitalisation et de stabilisation doivent être financés sur une période maximale de 10 ans.

NOTE 18 – AVANTAGES DU PERSONNEL – RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES *(suite)*

MONTANTS COMPTABILISÉS

Variation des actifs et passifs nets au titre des régimes à prestations définies

Les actifs nets et passifs nets au titre des régimes à prestations définies sont les suivants :

	Régimes de retraite de groupe			Régime d'avantages complémentaires de groupe	Autres régimes			
	Obligation	Juste valeur des actifs	Total	Obligation	Obligation	Juste valeur des actifs	Total	Total
Au 31 décembre 2020	19 079 $	17 154 $	1 925 $	839 $	1 123 $	780 $	343 $	3 107 $
Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat								
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	433	—	433	6	39	—	39	478
Charge / produit d'intérêts nets	432	380	52	17	25	18	7	76
Coûts des services passés	(1)	—	(1)	—	1	—	1	—
	864	380	484	23	65	18	47	554
Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat global								
Écart entre le rendement réel des actifs et le produit d'intérêts	—	490	(490)	—	—	3	(3)	(493)
Pertes (gains) actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	5	—	5	(8)	(3)	—	(3)	(6)
Gains actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	(1 572)	—	(1 572)	(83)	(114)	—	(114)	(1 769)
Pertes d'expérience	382	—	382	6	6	—	6	394
	(1 185)	490	(1 675)	(85)	(111)	3	(114)	(1 874)
Autres variations								
Cotisations des participants	236	236	—	—	—	—	—	—
Cotisations des employeurs	—	581	(581)	—	—	186	(186)	(767)
Prestations payées	(624)	(624)	—	(23)	(33)	(20)	(13)	(36)
Autres variations	(16)	(18)	2	—	—	—	—	2
	(404)	175	(579)	(23)	(33)	166	(199)	(801)
Au 31 décembre 2021	18 354 $	18 199 $	155 $	754 $	1 044 $	967 $	77 $	986 $
Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat								
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	**430**	**—**	**430**	**4**	**35**	**—**	**35**	**469**
Charge / produit d'intérêts nets	**537**	**523**	**14**	**20**	**30**	**28**	**2**	**36**
Coûts des services passés	**1**	**—**	**1**	**—**	**4**	**—**	**4**	**5**
	968	**523**	**445**	**24**	**69**	**28**	**41**	**510**
Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat global								
Écart entre le rendement réel des actifs et le produit d'intérêts	**—**	**(3 552)**	**3 552**	**—**	**—**	**(208)**	**208**	**3 760**
Pertes (gains) actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	**19**	**—**	**19**	**(34)**	**(3)**	**—**	**(3)**	**(18)**
Gains actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	**(4 959)**	**—**	**(4 959)**	**(174)**	**(289)**	**—**	**(289)**	**(5 422)**
Pertes d'expérience	**723**	**—**	**723**	**4**	**13**	**—**	**13**	**740**
	(4 217)	**(3 552)**	**(665)**	**(204)**	**(279)**	**(208)**	**(71)**	**(940)**
Autres variations								
Cotisations des participants	**280**	**280**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**
Cotisations des employeurs	**—**	**522**	**(522)**	**—**	**—**	**21**	**(21)**	**(543)**
Prestations payées	**(652)**	**(645)**	**(7)**	**(24)**	**(33)**	**(20)**	**(13)**	**(44)**
Autres variations	**(19)**	**(21)**	**2**	**2**	**3**	**1**	**2**	**6**
	(391)	**136**	**(527)**	**(22)**	**(30)**	**2**	**(32)**	**(581)**
Au 31 décembre 2022	**14 714 $**	**15 306 $**	**(592) $**	**552 $**	**804 $**	**789 $**	**15 $**	**(25) $**

NOTE 18 – AVANTAGES DU PERSONNEL – RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES *(suite)*

MONTANTS COMPTABILISÉS *(suite)*

Aux fins de la présentation du bilan, les actifs nets et les passifs nets au titre des régimes à prestations définies sont présentés distinctement :

	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	**679 $**	62 $
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	**654**	1 048
	(25) $	986 $

Répartition des actifs du principal régime de retraite de groupe

La juste valeur des actifs du principal régime de retraite de groupe se répartit de la façon suivante :

	Au 31 décembre 2022[1]		Au 31 décembre 2021[1]	
	Non cotés sur un marché actif	Cotés sur un marché actif	Non cotés sur un marché actif	Cotés sur un marché actif
Obligations				
Gouvernement du Canada	**— $**	**136 $**	— $	172 $
Provinces, corps municipaux et autres administrations publiques	**94**	**4 777**	48	7 866
Autres émetteurs	**2 991**	**—**	4 448	—
Actions	**261**	**3 486**	348	4 002
Placements immobiliers	**2 239**	**—**	1 778	—
Placements en infrastructure	**2 206**	**—**	1 882	—
Encaisse et titres du marché monétaire	**143**	**200**	233	220
Autres	**2 106**	**26**	2 143	316
Total	**10 040 $**	**8 625 $**	10 880 $	12 576 $

[1] Les engagements liés aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat portés en diminution des actifs du principal régime de retraite de groupe sont exclus du tableau.

Au 31 décembre 2022, le RRMD détient des placements admissibles en titres du marché monétaire dans des entités du Mouvement Desjardins ainsi que des contrats de change dont la juste valeur totalise 9 M$ (55 M$ au 31 décembre 2021).

NOTE 18 – AVANTAGES DU PERSONNEL – RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES *(suite)*

INCIDENCES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Principales hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer l'obligation et les coûts comptabilisés au titre des régimes à prestations définies se détaillent comme suit :

	Au 31 décembre 2022		Au 31 décembre 2021	
	Régimes de retraite de groupe	**Régime d'avantages complémentaires de groupe**	Régimes de retraite de groupe	Régimes d'avantages complémentaires de groupe
Taux d'actualisation de l'obligation[1]	**5,30 %**	**5,25 %**	3,30 %	3,20 %
Taux d'actualisation du coût des services rendus[1]	**5,25**	**5,25**	3,40	3,30
Taux prévu d'augmentation des salaires	**3,00**	**3,00**	3,00	3,00
Taux utilisé pour le calcul de la charge d'intérêts sur l'obligation et l'actif[1]	**2,86**	**2,71**	2,21	2,02
Taux utilisé pour le calcul de la charge d'intérêts sur le coût des services rendus[1]	**3,12**	**2,98**	2,53	2,33
Taux estimatif de croissance annuelle du coût des soins de santé couverts	**—**	**3,50**	—	3,50

(1) Taux pondéré de tous les régimes.

Sensibilité des hypothèses clés

En raison de la nature à long terme des avantages du personnel, il existe des incertitudes importantes relativement à la constatation des soldes liés aux hypothèses retenues. Le tableau suivant montre l'incidence d'une variation d'un point de pourcentage des hypothèses clés sur l'obligation et les coûts comptabilisés au titre des régimes à prestations définies lorsque toutes les autres hypothèses demeurent constantes. En réalité, il est possible qu'il existe des corrélations entre ces hypothèses. Cependant, pour démontrer l'incidence des variations des hypothèses, celles-ci doivent être modifiées de façon individuelle :

	Au 31 décembre 2022		Au 31 décembre 2021	
	Variation de l'obligation	**Variation des coûts comptabilisés**	Variation de l'obligation	Variation des coûts comptabilisés
Régimes de retraite de groupe				
Taux d'actualisation				
Hausse de 1 %	**(1 655) $**	**(209) $**	(2 763) $	(174) $
Baisse de 1 %	**2 423**	**222**	3 787	247
Taux prévu d'augmentation des salaires				
Hausse de 1 %	**432**	**55**	696	89
Baisse de 1 %	**(348)**	**(67)**	(590)	(55)
Régime d'avantages complémentaires de groupe				
Taux d'actualisation				
Hausse de 1 %	**(58)**	**3**	(95)	4
Baisse de 1 %	**71**	**(5)**	119	(6)
Taux prévu d'augmentation des salaires				
Hausse de 1 %	**1**	**—**	3	—
Baisse de 1 %	**(1)**	**—**	(3)	—
Coûts des soins de santé				
Hausse de 1 %	**30**	**2**	51	2
Baisse de 1 %	**(26)**	**(2)**	(43)	(2)

Cotisations prévues pour 2023

Le Mouvement Desjardins prévoit cotiser 541 M$ à ses régimes de retraite à prestations définies au cours du prochain exercice.

Profil des échéances des obligations au titre des régimes de retraite

Pour l'exercice 2022, la durée financière moyenne pondérée est d'approximativement 14 ans (18 ans en 2021) pour le principal régime de retraite de groupe et d'approximativement 12 ans (14 ans en 2021) pour le régime d'avantages complémentaires de groupe.

NOTE 19 – AUTRES PASSIFS – AUTRES

Le tableau ci-dessous présente la composition des « Autres passifs – Autres » :

	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Créditeurs et autres charges à payer	**3 589 $**	3 350 $
Intérêts à payer	**1 237**	855
Passifs sur contrats conclus avec des clients	**523**	560
Ristournes à payer	**404**	387
Provisions pour risques et charges	**288**	374
Impôt à payer	**153**	462
Dettes auprès d'institutions financières	**14**	17
Autres	**1 361**	1 511
	7 569 $	7 516 $

NOTE 20 – OBLIGATIONS SUBORDONNÉES

Les obligations subordonnées qui figurent au bilan combiné du Mouvement Desjardins sont des billets subordonnés émis par la Fédération. Les billets subordonnés de la Fédération représentent des obligations directes non garanties et sont subordonnés, quant au droit de paiement, aux droits des déposants et de certains autres créanciers de la Fédération. Ces droits s'étendent à d'autres entités faisant partie du Groupe coopératif Desjardins (tel que défini dans la Loi) en cas de dissolution, d'insolvabilité, de faillite ou de liquidation de la Fédération conformément à la loi applicable.

Les rachats et annulations de ces billets sont assujettis au consentement et à l'approbation des autorités réglementaires applicables. Ces obligations se composent des éléments suivants :

	Au 31 décembre 2022[2]	Au 31 décembre 2021[2][3]
Billets subordonnés de la Fédération (valeur nominale de 1 G$) émis le 26 mai 2020, échéant en mai 2030, portant intérêt au taux annuel de 2,856 % pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de trois mois plus 2,11 % pour les cinq années suivantes, rachetables au gré de l'émetteur à compter de 2025[1]	**964 $**	963 $
Billets subordonnés de la Fédération (valeur nominale de 1 G$) émis le 28 mai 2021, échéant en mai 2031, portant intérêt au taux annuel de 1,992 % pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de trois mois plus 0,60 % pour les cinq années suivantes, rachetables au gré de l'émetteur à compter de 2026[1]	**998**	997
Billets subordonnés de la Fédération (valeur nominale de 1 G$) émis le 23 août 2022, échéant en août 2032, portant intérêt au taux annuel de 5,035 % pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des opérations de pension à un jour (*Canadian Overnight Repo Rate Average* ou CORRA) composé quotidiennement plus 2,29 % pour les cinq années suivantes, rachetables au gré de l'émetteur à compter de 2027[1]	**966**	—
	2 928 $	1 960 $

(1) Ces billets subordonnés sont admissibles comme Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV). À la survenance d'un événement déclencheur tel que défini dans la réglementation sur les fonds propres, ces billets sont automatiquement et immédiatement convertibles en parts Z-capital contingent de la Fédération, dont le nombre correspondra au quotient obtenu en divisant (i) la valeur du billet multiplié par 1,50 par (ii) le prix de conversion.

(2) La valeur comptable des obligations subordonnées tient compte des ajustements de juste valeur lorsque la comptabilité de couverture est appliquée.

(3) Le 15 décembre 2021, Capital Desjardins inc. a procédé au rachat de la totalité des obligations de premier rang série J en circulation pour un montant de 500 M$.

NOTE 21 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins comprennent les types de contrats suivants :

Contrats de taux d'intérêt

Les contrats de taux d'intérêt comprennent les swaps, les contrats de garantie de taux et les contrats à terme normalisés. Les swaps de taux d'intérêt sont des opérations au moyen desquelles deux parties échangent des flux d'intérêts portant sur un capital nominal spécifié pendant une période prédéterminée et selon des taux fixes et variables convenus entre les deux parties. Les montants en capital ne font pas l'objet d'un échange. Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des opérations à terme sur taux d'intérêt portant sur un capital nominal, qui prévoient un règlement au comptant à une date ultérieure à l'égard de la différence entre le taux d'intérêt contractuel et le taux du marché. Les contrats à terme normalisés représentent un engagement futur d'acheter ou de livrer des instruments financiers à une date ultérieure donnée et à un prix déterminé. Les contrats à terme normalisés sont négociés selon des montants prédéterminés sur des bourses organisées et sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement. Le Mouvement Desjardins utilise des contrats de taux d'intérêt principalement à des fins de gestion de l'actif et du passif.

Contrats de change

Les contrats de change comprennent les contrats à terme de gré à gré, les opérations au comptant et les swaps de devises. Les contrats de change à terme de gré à gré sont des engagements d'échanger deux devises à une date ultérieure et selon un taux convenu entre les deux parties au moment de l'établissement du contrat. Les opérations de change au comptant sont semblables aux contrats de change à terme de gré à gré, à l'exception du fait que leur livraison s'effectue dans les deux jours ouvrables suivant la date du contrat. Les swaps de devises ainsi que les swaps de taux d'intérêt et de devises sont des opérations au moyen desquelles les parties s'échangent des versements d'intérêts sur des montants nominaux de référence dans des devises différentes. Les montants en capital nominal font l'objet d'un échange lorsque la transaction est conclue ainsi qu'à son échéance. Le Mouvement Desjardins utilise des swaps de devises ainsi que des swaps de taux d'intérêt et de devises pour gérer ses risques relatifs aux éléments d'actif et de passif libellés en devises étrangères.

Autres contrats financiers dérivés

Les autres contrats financiers dérivés utilisés par le Mouvement Desjardins comprennent les swaps sur rendement total et les options sur indices boursiers, qui sont liés aux opérations relatives à des indices financiers, de même que les swaps sur défaillance de crédit, qui sont utilisés pour gérer le risque de crédit relatif aux éléments d'actif et de passif. Les swaps sur rendement total sont des opérations au moyen desquelles une partie accepte de payer ou de recevoir de l'autre partie le taux de rendement d'un actif, d'un groupe d'actifs ou d'un indice sous-jacent en contrepartie d'une rémunération précisée dans le contrat. Les swaps sur défaillance de crédit sont des opérations en vertu desquelles l'une des parties convient de payer des intérêts à l'autre partie qui s'engage, quant à elle, à effectuer un paiement si l'incidence de crédit précisée dans l'accord se produit.

Options

Les options sont des ententes contractuelles en vertu desquelles le vendeur accorde à l'acheteur le droit, mais ne lui impose pas l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente), à une date déterminée ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance. Le vendeur reçoit une prime de l'acheteur en contrepartie de ce droit. Le Mouvement Desjardins conclut différents types d'options tels que des options sur taux d'intérêt, sur devises, sur indices boursiers et sur produits de base. Il emploie principalement ces contrats pour répondre aux besoins de ses membres et clients, et pour gérer ses propres risques relatifs aux éléments d'actif et de passif.

NOTE 21 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE *(suite)*

ÉCHÉANCES ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les tableaux suivants présentent les échéances des montants nominaux de référence et la juste valeur des instruments financiers dérivés inscrits au bilan combiné :

	Échéances					Valeur comptable des instruments financiers dérivés	
Au 31 décembre 2022	**Moins de 1 an**	**De 1 an à 3 ans**	**Plus de 3 ans à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Montants nominaux de référence**	**Actifs**	**Passifs**
Désignés comme instruments de couverture[1]							
Couverture de juste valeur							
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt							
Swaps de taux d'intérêt hors cote	**286 $**	**1 164 $**	**304 $**	**433 $**	**2 187 $**	**26 $**	**91 $**
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	**1 878**	**13 712**	**16 454**	**16 710**	**48 754**	**—**	**—**
Taux moyen	***3,3 %***	***3,6 %***	***2,9 %***	***1,7 %***			
	2 164	**14 876**	**16 758**	**17 143**	**50 941**	**26**	**91**
Contrats de change / Risque de change							
Swaps de devises hors cote	**1 015**	**—**	**—**	**—**	**1 015**	**—**	**30**
Taux moyen CAD-US	***1,3539***	**—**	**—**	**—**			
	1 015	**—**	**—**	**—**	**1 015**	**—**	**30**
Total – Couverture de juste valeur	**3 179**	**14 876**	**16 758**	**17 143**	**51 956**	**26**	**121**
Couverture de flux de trésorerie							
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt							
Swaps de taux d'intérêt hors cote	**577**	**2 172**	**8**	**294**	**3 051**	**24**	**98**
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	**5 538**	**15 653**	**22 976**	**5 111**	**49 278**	**—**	**—**
Taux moyen	***2,3 %***	***2,8 %***	***2,9 %***	***2,8 %***			
	6 115	**17 825**	**22 984**	**5 405**	**52 329**	**24**	**98**
Contrats de change / Risque de change							
Swaps de devises hors cote	**2 217**	**13 329**	**10 420**	**—**	**25 966**	**148**	**748**
Taux moyen CAD-US	***1,4494***	***1,4494***	***1,4494***	**—**			
Taux moyen CAD-EUR	**—**	***1,3539***	***1,3539***	**—**			
	2 217	**13 329**	**10 420**	**—**	**25 966**	**148**	**748**
Total – Couverture de flux de trésorerie	**8 332**	**31 154**	**33 404**	**5 405**	**78 295**	**172**	**846**
Total – Désignés comme instruments de couverture	**11 511 $**	**46 030 $**	**50 162 $**	**22 548 $**	**130 251 $**	**198 $**	**967 $**

[1] Les instruments de couverture sont présentés au poste « Instruments financiers dérivés » du bilan combiné.

NOTE 21 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE *(suite)*

ÉCHÉANCES ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS *(suite)*

Les tableaux suivants présentent les échéances des montants nominaux de référence et la juste valeur des instruments financiers dérivés inscrits au bilan combiné *(suite)* :

	Échéances					Valeur comptable des instruments financiers dérivés	
Au 31 décembre 2022	**Moins de 1 an**	**De 1 an à 3 ans**	**Plus de 3 ans à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Montants nominaux de référence**	**Actifs**	**Passifs**
À des fins de transaction[1]							
Contrats de taux d'intérêt							
Contrats hors cote							
Swaps de taux d'intérêt	24 571 $	17 330 $	3 283 $	4 095 $	49 279 $	567 $	1 217 $
Contrats de garantie de taux d'intérêt	2 064	—	—	—	2 064	13	20
Options achetées	3 231	338	140	15	3 724	29	—
Options vendues	3 196	364	137	15	3 712	—	32
Contrats négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation							
Swaps de taux d'intérêt	117 404	116 420	67 172	29 504	330 500	—	—
Contrats négociables en bourse							
Contrats à terme normalisés	12 521	2 763	—	—	15 284	—	—
Options achetées	4 695	—	—	—	4 695	2	—
Options vendues	5 616	—	—	—	5 616	—	1
	173 298	137 215	70 732	33 629	414 874	611	1 270
Contrats de change							
Contrats hors cote							
Contrats à terme	47 004	1 747	99	—	48 850	514	320
Swaps de devises	8 196	432	52	500	9 180	229	63
Options achetées	1 030	332	—	—	1 362	34	—
Options vendues	1 502	345	53	—	1 900	—	32
Contrats négociables en bourse							
Contrats à terme normalisés	—	—	—	—	—	—	—
	57 732	2 856	204	500	61 292	777	415
Autres contrats[2]							
Contrats hors cote							
Swaps	—	—	60	75	135	—	—
Options achetées	8 325	20 116	11 643	1 191	41 275	4 137	—
Options vendues	8 049	19 365	10 910	944	39 268	—	3 902
Contrats négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation							
Swaps	—	1	34	—	35	—	—
Contrats négociables en bourse							
Contrats à terme normalisés	975	—	—	—	975	—	—
Options achetées	1	1	—	—	2	—	—
	17 350	39 483	22 647	2 210	81 690	4 137	3 902
Total – À des fins de transaction	248 380 $	179 554 $	93 583 $	36 339 $	557 856 $	5 525 $	5 587 $
Total des instruments financiers dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation	259 891 $	225 584 $	143 745 $	58 887 $	688 107 $	5 723 $	6 554 $
Moins :							
Incidence des accords généraux de compensation[3]	—	—	—	—	—	1 452	1 452
Total des instruments financiers dérivés après l'incidence des accords généraux de compensation	259 891 $	225 584 $	143 745 $	58 887 $	688 107 $	4 271 $	5 102 $

(1) Au 31 décembre 2022, incluent des dérivés dont les montants nominaux de référence totalisent 857 M$ qui auraient été désignés comme instruments de couverture si le Mouvement Desjardins avait continué d'appliquer l'IAS 39 aux actifs financiers des activités d'assurance désignés pour l'application de l'approche par superposition. L'incidence qu'aurait eue la désignation de ces dérivés comme instruments de couverture est prise en compte dans le calcul de l'ajustement de l'approche par superposition. Pour plus de renseignements sur l'application de cette approche, se référer à la note 2 « Principales méthodes comptables ».

(2) Incluent des contrats relatifs aux revenus d'épargne à terme indicielle.

(3) Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque le Mouvement Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

NOTE 21 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE *(suite)*

ÉCHÉANCES ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS *(suite)*

Les tableaux suivants présentent les informations sur les échéances des montants nominaux de référence et la juste valeur des instruments financiers dérivés inscrits au bilan combiné *(suite)* :

	Échéances					Valeur comptable des instruments financiers dérivés	
Au 31 décembre 2021	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Montants nominaux de référence	Actifs	Passifs
Désignés comme instruments de couverture[1]							
Couverture de juste valeur							
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt							
Swaps de taux d'intérêt hors cote	193 $	1 541 $	412 $	515 $	2 661 $	29 $	27 $
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	152	3 666	5 841	15 372	25 031	—	—
Taux moyen	*0,8 %*	*1,5 %*	*1,2 %*	*1,2 %*			
	345	5 207	6 253	15 887	27 692	29	27
Contrats de change / Risque de change							
Swaps de devises hors cote	—	948	—	—	948	—	61
Taux moyen CAD-US	—	*1,2645*	—	—			
	—	948	—	—	948	—	61
Total – Couverture de juste valeur	345	6 155	6 253	15 887	28 640	29	88
Couverture de flux de trésorerie							
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt							
Swaps de taux d'intérêt hors cote	556	6 056	14	303	6 929	97	17
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	4 780	19 034	10 929	4 000	38 743	—	—
Taux moyen	*1,0 %*	*1,5 %*	*1,6 %*	*1,6 %*			
	5 336	25 090	10 943	4 303	45 672	97	17
Contrats de change / Risque de change							
Swaps de devises hors cote	2 262	4 430	7 181	2 045	15 918	—	325
Taux moyen CAD-US	*1,2645*	—	*1,2645*	—			
Taux moyen CAD-EUR	—	*1,4386*	*1,4386*	*1,4386*			
	2 262	4 430	7 181	2 045	15 918	—	325
Total – Couverture de flux de trésorerie	7 598	29 520	18 124	6 348	61 590	97	342
Total – Désignés comme instruments de couverture	7 943 $	35 675 $	24 377 $	22 235 $	90 230 $	126 $	430 $

(1) Les instruments de couverture sont présentés au poste « Instruments financiers dérivés » du bilan combiné.

NOTE 21 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE *(suite)*

ÉCHÉANCES ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS *(suite)*

Le tableau suivant présente les informations sur les échéances des montants nominaux de référence et la juste valeur des instruments financiers dérivés inscrits au bilan combiné *(suite)* :

	Échéances					Valeur comptable des instruments financiers dérivés	
Au 31 décembre 2021	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Montants nominaux de référence	Actifs	Passifs
À des fins de transaction[1]							
Contrats de taux d'intérêt							
Contrats hors cote							
Swaps de taux d'intérêt	28 653 $	35 502 $	4 266 $	3 711 $	72 132 $	741 $	477 $
Contrats de garantie de taux d'intérêt	3 009	—	—	—	3 009	32	27
Options achetées	2 690	311	195	—	3 196	16	—
Options vendues	3 350	283	215	—	3 848	—	17
Contrats négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation							
Swaps de taux d'intérêt	69 771	73 133	63 075	22 314	228 293	—	—
Contrats négociables en bourse							
Contrats à terme normalisés	16 104	3 140	253	—	19 497	—	—
Options achetées	45 197	316	—	—	45 513	34	—
Options vendues	44 319	316	—	—	44 635	—	30
	213 093	113 001	68 004	26 025	420 123	823	551
Contrats de change							
Contrats hors cote							
Contrats à terme	35 737	1 424	12	—	37 173	259	191
Swaps de devises	3 924	523	1	1 178	5 626	71	31
Options achetées	1 364	166	5	—	1 535	21	—
Options vendues	1 696	155	3	—	1 854	—	35
Contrats négociables en bourse							
Contrats à terme normalisés	5	—	—	—	5	—	—
	42 726	2 268	21	1 178	46 193	351	257
Autres contrats[2]							
Contrats hors cote							
Swaps	39	156	313	—	508	3	3
Options achetées	7 142	18 375	10 903	2 302	38 722	4 525	—
Options vendues	6 928	17 813	10 146	1 696	36 583	—	4 259
Contrats négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation							
Swaps	—	—	1 024	171	1 195	—	—
Contrats négociables en bourse							
Contrats à terme normalisés	818	—	—	—	818	—	—
Options achetées	1	2	—	—	3	—	—
	14 928	36 346	22 386	4 169	77 829	4 528	4 262
Total – À des fins de transaction	270 747 $	151 615 $	90 411 $	31 372 $	544 145 $	5 702 $	5 070 $
Total des instruments financiers dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation	278 690 $	187 290 $	114 788 $	53 607 $	634 375 $	5 828 $	5 500 $
Moins :							
Incidence des accords généraux de compensation[3]	—	—	—	—	—	1 061	1 061
Total des instruments financiers dérivés après l'incidence des accords généraux de compensation	278 690 $	187 290 $	114 788 $	53 607 $	634 375 $	4 767 $	4 439 $

(1) Au 31 décembre 2021, incluent des dérivés dont les montants nominaux de référence totalisent 636 M$ qui auraient été désignés comme instruments de couverture si le Mouvement Desjardins avait continué d'appliquer l'IAS 39 aux actifs financiers des activités d'assurance désignés pour l'application de l'approche par superposition. L'incidence qu'aurait eue la désignation de ces dérivés comme instruments de couverture est prise en compte dans le calcul de l'ajustement de l'approche par superposition. Pour plus de renseignements sur l'application de cette approche, se référer à la note 2 « Principales méthodes comptables ».

(2) Incluent des contrats relatifs aux revenus d'épargne à terme indicielle.

(3) Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque le Mouvement Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

NOTE 21 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE *(suite)*

ACTIVITÉS DE COUVERTURE

La façon dont le Mouvement Desjardins évalue les risques de marché ainsi que les objectifs, politiques et méthodes qui servent à les gérer sont présentés à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion.

Couverture de juste valeur

Les opérations de couverture de juste valeur ont principalement trait à des swaps de taux d'intérêt couvrant les variations de juste valeur d'un instrument financier à taux fixe par suite de la variation des taux d'intérêt sur le marché. De plus, lorsqu'un instrument financier est libellé en devises étrangères, le Mouvement Desjardins peut également effectuer des couvertures de juste valeur en utilisant des swaps de devises ou des swaps de taux d'intérêt et de devises. La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés de couverture compense la variation de la juste valeur des éléments couverts faisant l'objet de la couverture. Le Mouvement Desjardins utilise des stratégies de couverture de juste valeur pour ses portefeuilles de prêts, de dépôts et de valeurs mobilières.

Couverture de flux de trésorerie

Les opérations de couverture de flux de trésorerie ont principalement trait à des swaps de taux d'intérêt couvrant les variations des flux de trésorerie futurs générés par un instrument financier à taux variable. Les instruments financiers dérivés de couverture réduisent la variabilité des flux de trésorerie futurs sur l'élément couvert. Le Mouvement Desjardins utilise des stratégies de couverture de flux de trésorerie pour ses portefeuilles de prêts, de dépôts et de valeurs mobilières.

Appréciation de l'efficacité et source d'inefficacité d'une relation de couverture

Le Mouvement Desjardins évalue l'efficacité d'une relation de couverture en comparant des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'instrument de couverture avec celles de l'élément couvert attribuables au risque couvert afin d'établir la preuve d'une corrélation hautement efficace entre les deux instruments. Lorsque des instruments financiers dérivés sont désignés comme instruments de couverture afin de couvrir un risque de change, seules les variations du risque de change sont prises en compte dans l'évaluation de l'efficacité de la couverture.

L'inefficacité survient dans la mesure où la variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert diffère de la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture. Les principales sources d'inefficacité sont attribuables à une différence entre les dates réelles et les dates attendues de refixation du prix, à une différence entre les facteurs d'actualisation utilisés ainsi qu'à une différence entre les dates de paiement de l'instrument de couverture et de l'élément couvert.

Le tableau suivant présente des informations sur l'inefficacité des couvertures de juste valeur :

	Au 31 décembre 2022		Au 31 décembre 2021	
	Gains (pertes) sur les instruments de couverture utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture	**Inefficacité de la couverture comptabilisée en résultat net[1]**	Gains (pertes) sur les instruments de couverture utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture comptabilisée en résultat net[1]
Couverture de juste valeur				
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt				
Swaps de taux d'intérêt – hors cote	**(72) $**	**— $**	(55) $	— $
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	**1 253**	**(11)**	686	(13)
Contrats de change / Risque de change				
Swaps de devises – hors cote	**40**	**—**	(368)	14
Total – Couverture de juste valeur	**1 221 $**	**(11) $**	263 $	1 $

(1) L'inefficacité de la couverture est comptabilisée au poste « Revenus (pertes) nets de placement ».

NOTE 21 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE *(suite)*

ACTIVITÉS DE COUVERTURE *(suite)*

Appréciation de l'efficacité et source d'inefficacité d'une relation de couverture *(suite)*

Les tableaux suivants présentent des informations sur l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 décembre :

2022	Gains (pertes) sur les instruments de couverture utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture comptabilisée en résultat net[1]	Gains (pertes) de couverture comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Gains (pertes) reclassés de la réserve de couverture de flux de trésorerie au résultat net – Couvertures actives[2]
Couverture de flux de trésorerie				
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt				
Swaps de taux d'intérêt – hors cote	**(394) $**	**(12) $**	**(629) $**	**(77) $**
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	**(854)**	**(19)**	**(339)**	**75**
Contrats de change / Risque de change				
Swaps de devises – hors cote	**126**	**3**	**(253)**	**—**
Total – Couverture de flux de trésorerie	**(1 122) $**	**(28) $**	**(1 221) $**	**(2) $**

(1) L'inefficacité de la couverture et l'ajustement de reclassement sont comptabilisés au poste « Revenus (pertes) nets de placement ».
(2) L'ajustement de reclassement est inclus dans les postes « Revenu d'intérêts – Prêts » et « Frais d'intérêts – Dépôts ».

2021	Gains (pertes) sur les instruments de couverture utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture comptabilisée en résultat net[1]	Gains (pertes) de couverture comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Gains (pertes) reclassés de la réserve de couverture de flux de trésorerie au résultat net – Couvertures actives[2]
Couverture de flux de trésorerie				
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt				
Swaps de taux d'intérêt – hors cote	(174) $	(4) $	(178) $	(45) $
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	(268)	4	(275)	(36)
Contrats de change / Risque de change				
Swaps de devises – hors cote	(3)	2	18	—
Total – Couverture de flux de trésorerie	(445) $	2 $	(435) $	(81) $

(1) L'inefficacité de la couverture et l'ajustement de reclassement sont comptabilisés au poste « Revenus (pertes) nets de placement ».
(2) L'ajustement de reclassement est inclus dans les postes « Revenu d'intérêts – Prêts » et « Frais d'intérêts – Dépôts ».

NOTE 21 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE *(suite)*

ACTIVITÉS DE COUVERTURE *(suite)*

Appréciation de l'efficacité et source d'inefficacité d'une relation de couverture *(suite)*

Les tableaux suivants présentent l'incidence de la comptabilité de couverture sur les soldes comptabilisés au bilan combiné et dans le cumul des autres éléments du résultat global :

	Couverture de flux de trésorerie			Couverture de juste valeur			
Au 31 décembre 2022	**Solde de la réserve de couverture de flux de trésorerie**	**Solde de la réserve pour couvertures cessées**	**Gains (pertes) sur les éléments couverts utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture de l'exercice**	**Valeur comptable de l'élément couvert**	**Cumul des ajustements de couverture de juste valeur apportés à l'élément couvert et inclus dans la valeur comptable de l'élément couvert**	**Cumul des ajustements de couverture de juste valeur pour tout élément couvert qui a cessé d'être ajusté**	**Gains (pertes) sur les éléments couverts utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture de l'exercice**
Risque de taux d'intérêt							
Actifs							
Valeurs mobilières	**(5) $**	**— $**	**8 $**	**22 425 $**	**— $**	**— $**	**(1 747) $**
Prêts	**(1 260)**	**(278)**	**1 597**	**1 044**	**(57)**	**—**	**(56)**
Passifs							
Dépôts	**396 $**	**276 $**	**(634) $**	**26 097 $**	**586 $**	**(58) $**	**562 $**
Obligations subordonnées	**—**	**—**	**—**	**1 371**	**61**	**4**	**49**
Risque de change							
Passifs							
Dépôts	**(234) $**	**— $**	**(120) $**	**971 $**	**37 $**	**(23) $**	**(40) $**

	Couverture de flux de trésorerie			Couverture de juste valeur			
Au 31 décembre 2021	Solde de la réserve de couverture de flux de trésorerie	Solde de la réserve pour couvertures cessées	Gains (pertes) sur les éléments couverts utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture de l'exercice	Valeur comptable de l'élément couvert	Cumul des ajustements de couverture de juste valeur apportés à l'élément couvert et inclus dans la valeur comptable de l'élément couvert	Cumul des ajustements de couverture de juste valeur pour tout élément couvert qui a cessé d'être ajusté	Gains (pertes) sur les éléments couverts utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture de l'exercice
Risque de taux d'intérêt							
Actifs							
Valeurs mobilières	2 $	4 $	12 $	20 645 $	— $	— $	(838) $
Prêts	(118)	144	699	1 283	(3)	—	(33)
Passifs							
Dépôts	103 $	(36) $	(247) $	6 571 $	63 $	(122) $	210 $
Obligations subordonnées	—	—	—	362	12	6	18
Risque de change							
Passifs							
Dépôts	18 $	— $	8 $	938 $	11 $	(57) $	382 $

NOTE 21 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE *(suite)*

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS – RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés correspond à la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles envers le Mouvement Desjardins à un moment où la juste valeur de l'instrument est positive pour ce dernier. La façon dont le Mouvement Desjardins évalue ce risque ainsi que les objectifs, politiques et méthodes qui servent à le gérer sont présentés à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion. Les zones ombragées qui comprennent les textes et les tableaux présentés dans cette section font partie intégrante de ces états financiers combinés.

Montants nominaux de référence	Les montants du contrat auxquels un taux ou un prix est appliqué pour déterminer le montant des flux de trésorerie à échanger.
Valeur de remplacement	Le coût de remplacement actuel de tous les contrats qui ont une juste valeur positive sans égard aux accords de compensation ni aux garanties pouvant être obtenus.
Risque de crédit équivalent	Le total de la valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel, qui est lui-même représenté par le changement de valeur déterminé selon une formule établie par l'Accord de Bâle III.
Solde pondéré en fonction des risques	Le solde pondéré en fonction des risques liés à la solvabilité des contreparties est établi selon les méthodes stipulées par l'Accord de Bâle III.

Le tableau suivant présente une vue d'ensemble du portefeuille d'instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins et du risque de crédit qui s'y rattache avant et après l'incidence des accords généraux de compensation :

	Au 31 décembre 2022				Au 31 décembre 2021			
	Montants nominaux de référence	**Valeur de remplacement**	**Risque de crédit équivalent**	**Solde pondéré en fonction des risques**	Montants nominaux de référence	Valeur de remplacement	Risque de crédit équivalent	Solde pondéré en fonction des risques
Contrats de taux d'intérêt								
Swaps de taux d'intérêt	**483 049 $**	**617 $**	**340 $**	**737 $**	373 789 $	867 $	406 $	510 $
Contrats de garantie de taux d'intérêt	**2 064**	**—**	**32**	**18**	3 009	—	64	64
Contrats à terme normalisés	**15 284**	**13**	**1**	**—**	19 497	32	1	—
Options achetées	**8 419**	**31**	**15**	**45**	48 709	50	5	13
Options vendues	**9 328**	**—**	**—**	**—**	48 483	—	—	—
	518 144	**661**	**388**	**800**	493 487	949	476	587
Contrats de change								
Contrats à terme	**48 850**	**514**	**836**	**741**	37 173	259	390	372
Contrats à terme normalisés	**—**	**—**	**—**	**—**	5	—	—	—
Swaps de devises	**36 161**	**377**	**361**	**229**	22 492	71	166	165
Options achetées	**1 362**	**34**	**61**	**85**	1 535	21	54	93
Options vendues	**1 900**	**—**	**—**	**—**	1 854	—	—	—
	88 273	**925**	**1 258**	**1 055**	63 059	351	610	630
Autres contrats								
Swaps	**170**	**—**	**2**	**3**	1 703	3	91	40
Contrats à terme normalisés	**975**	**—**	**—**	**—**	818	—	—	—
Options achetées	**41 277**	**4 137**	**3 554**	**3 054**	38 725	4 525	3 300	2 972
Options vendues	**39 268**	**—**	**—**	**—**	36 583	—	—	—
	81 690	**4 137**	**3 556**	**3 057**	77 829	4 528	3 391	3 012
Total des instruments financiers dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation	**688 107 $**	**5 723 $**	**5 202 $**	**4 912 $**	634 375 $	5 828 $	4 477 $	4 229 $
Moins :								
Incidence des accords généraux de compensation[1]	**—**	**1 452**	**—**	**36**	—	1 061	—	50
Total des instruments financiers dérivés après l'incidence des accords généraux de compensation	**688 107 $**	**4 271 $**	**5 202 $**	**4 876 $**	634 375 $	4 767 $	4 477 $	4 179 $

(1) Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque le Mouvement Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

NOTE 21 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE *(suite)*

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS – RISQUE DE CRÉDIT *(suite)*

Le tableau suivant présente les instruments financiers dérivés selon la cote d'évaluation du risque de crédit et le type de contrepartie :

	Au 31 décembre 2022		Au 31 décembre 2021	
	Valeur de remplacement	**Solde pondéré en fonction des risques**	Valeur de remplacement	Solde pondéré en fonction des risques
Cote d'évaluation du risque de crédit[1]				
AAA, AA+, AA, AA-	**2 299 $**	**972 $**	2 069 $	811 $
A+, A, A-	**2 501**	**1 257**	3 491	2 243
BBB, B, BB-, BBB-	**635**	**1 330**	125	377
CCC, CC, C	**—**	**—**	—	—
Non cotée	**288**	**1 353**	143	798
	5 723	**4 912**	5 828	4 229
Moins :				
Incidence des accords généraux de compensation[2]	**1 452**	**36**	1 061	50
Total après l'incidence des accords généraux de compensation	**4 271 $**	**4 876 $**	4 767 $	4 179 $
Type de contrepartie				
Institutions financières	**5 233 $**	**2 928 $**	5 541 $	3 010 $
Autres	**490**	**1 984**	287	1 219
	5 723	**4 912**	5 828	4 229
Moins :				
Incidence des accords généraux de compensation[2]	**1 452**	**36**	1 061	50
Total après l'incidence des accords généraux de compensation	**4 271 $**	**4 876 $**	4 767 $	4 179 $

(1) Les cotes d'évaluation du risque de crédit sont établies par les agences de notation reconnues. Les contreparties non cotées sont principalement des membres ou clients du Mouvement Desjardins. Bien que le tableau présente l'information par cote d'évaluation externe, le calcul des actifs pondérés en fonction du risque est réalisé en fonction d'une notation interne.

(2) Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque le Mouvement Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

NOTE 22 – TRANSACTIONS IMPORTANTES

Exercice terminé le 31 décembre 2022

Acquisition des activités de distribution indépendante en assurance et en épargne individuelle de Guardian Capital Group Limited

Le 30 novembre 2022, par l'entremise de 9479-5176 Québec inc., une filiale en propriété exclusive indirecte de la Fédération, le Mouvement Desjardins s'est engagé à se porter acquéreur des activités de distribution indépendante en assurance et en épargne individuelle de Guardian Capital Group Limited notamment par l'acquisition de la totalité des actions d'IDC Worldsource Insurance network inc., de Worldsource Financial Management inc. et de Worldsource Securities inc. pour un montant total de 750 M$, sous réserve des ajustements de prix d'achat habituels.

La clôture de la transaction est prévue au cours du premier trimestre de 2023, sujette à l'obtention des approbations réglementaires requises et à la satisfaction des conditions de clôture d'usage.

Prise de participation dans la Compagnie d'assurance de l'Île-du-Prince-Édouard

Le 9 décembre 2022, 1000379969 Ontario Limited, une entité représentant un consortium d'acheteurs composé de Desjardins Groupe d'assurances générales inc., filiale indirecte de la Fédération, certains membres clés de la direction de la Compagnie d'assurance de l'Île-du-Prince-Édouard (ICPEI), certains autres employés d'ICPEI et actionnaires de ICPEI Holdings Inc., la société mère d'ICPEI (ICPEI Holdings), ainsi que certains autres investisseurs, a déposé une offre aux actionnaires de ICPEI Holdings en vue de faire l'acquisition de la totalité des actions de celle-ci.

À la clôture de la transaction, le Mouvement Desjardins, par l'entremise de sa détention dans 1000379969 Ontario Limited, détiendra une participation minoritaire dans ICPEI Holdings en échange d'une contrepartie au comptant de 17 M$.

La clôture de la transaction est prévue au cours du premier trimestre de 2023, sujette à la satisfaction des conditions de clôture.

NOTE 22 – TRANSACTIONS IMPORTANTES *(suite)*

Exercice terminé le 31 décembre 2021

Le 1er septembre 2021, par l'entremise de Desjardins Gestion internationale d'actifs inc., une filiale en propriété exclusive indirecte de la Fédération, le Mouvement Desjardins a fait l'acquisition des actifs de la firme d'investissement Hexavest Inc. Cette dernière sert une clientèle essentiellement institutionnelle localisée en majorité au Canada ainsi qu'à l'international. La transaction correspond à un regroupement d'entreprises et l'allocation du prix d'achat a été complétée au cours de l'exercice terminée le 31 décembre 2021. Les frais de clôture directement attribuables à l'acquisition ont été comptabilisés au poste « Frais autres que d'intérêts – Autres ».

NOTE 23 – CAPITAL SOCIAL

AUTORISÉ

Le capital social est composé de parts de qualification et de parts de capital.

Les caisses peuvent émettre un nombre illimité de parts de qualification d'une valeur nominale de 5 $, remboursables au gré des caisses dans les cas énoncés dans la Loi. La part de qualification confère au membre détenteur un seul droit de vote à la caisse qui l'a émise, peu importe le nombre de parts de qualification détenues dans cette dernière.

La Fédération peut émettre un nombre illimité de parts de capital F et de parts Z – capital contingent (les parts de capital Z) d'une valeur nominale de 10 $. Ces parts ne confèrent aucun droit de vote. Les parts de capital F ne peuvent être émises qu'à l'intention des membres des caisses Desjardins du Québec, y compris à leurs membres auxiliaires. Les parts de capital Z peuvent être émises à toute personne conformément à la Loi, mais uniquement en conversion d'instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité de la Fédération, ou à la discrétion de la Fédération après une telle conversion. La Fédération a le droit, par résolution du conseil d'administration et avec l'autorisation de l'AMF, de racheter, en tout temps, unilatéralement, la totalité ou une partie des parts de capital F et Z, le cas échéant. La Fédération peut aussi, en tout temps, avec l'autorisation de l'AMF, acheter de gré à gré la totalité ou une partie des parts de capital F et Z, le cas échéant. Le taux d'intérêt des parts de capital F et Z, le cas échéant, est déterminé par le conseil d'administration de la Fédération, et ce dernier approuve annuellement les excédents pouvant être affectés au paiement d'un intérêt sur ces parts de capital. Les intérêts sont comptabilisés à l'état combiné des variations des capitaux propres, au poste « Rémunération sur le capital social » après approbation. Le remboursement du capital et le versement des intérêts sont assujettis au respect de certaines conditions.

PARTS ÉMISES ET PAYÉES

	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Parts de qualification	**26 $**	25 $
Parts de capital F	**4 760**	4 864
Parts permanentes	**—**	75
Parts de ristournes	**—**	18
	4 786 $	4 982 $

RACHATS DE PARTS

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, les caisses ont procédé au rachat aux fins d'annulation de la totalité des parts permanentes et parts de ristournes pour une contrepartie en espèces de 75 M$ et 18 M$ respectivement.

NOTE 24 – CAPITAL-ACTIONS

AUTORISÉ

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A, offertes seulement aux membres de la CDO, sans droit de vote, sans valeur nominale, rachetables au gré de l'émetteur, soit la CDO, au montant du capital versé augmenté des dividendes déclarés et impayés, non participantes et à dividende non cumulatif.

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie B, sans droit de vote, sans valeur nominale, rachetables au gré de l'émetteur, soit la CDO, au montant du capital versé augmenté des dividendes déclarés et impayés, non participantes et à dividende non cumulatif. Elles peuvent être émises en une ou en plusieurs séries.

NOTE 25 – CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Le tableau suivant présente les principaux éléments du poste « Cumul des autres éléments du résultat global » (nets d'impôts) :

	Au 31 décembre 2022		Au 31 décembre 2021	
	Part revenant au Groupe	**Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle**	Part revenant au Groupe	Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat				
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global[1]	**(1 237) $**	**(13) $**	234 $	(1) $
Gains (pertes) nets non réalisés liés à l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	**(108)**	**(6)**	448	33
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	**(815)**	**—**	84	—
Quote-part des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	**(6)**	**—**	(1)	—
Cumul des autres éléments du résultat global	**(2 166) $**	**(19) $**	765 $	32 $

(1) Tiennent compte d'une provision pour pertes de crédit de 10 M$ au 31 décembre 2022 (4 M$ au 31 décembre 2021) sur les valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

NOTE 26 – GESTION DU CAPITAL

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien d'un niveau de fonds propres qui respecte son profil de risque, son caractère distinctif et ses objectifs coopératifs. La gestion du capital doit également faire en sorte que la structure des fonds propres soit adéquate au regard de la protection des membres et clients, et des créanciers, des attentes et des exigences des organismes de réglementation. Celle-ci est conforme à la politique sur la gestion du capital du Mouvement Desjardins approuvée par le conseil d'administration de la Fédération.

CADRE INTÉGRÉ DE GESTION DU CAPITAL DU MOUVEMENT DESJARDINS

La composition et la suffisance des fonds propres réglementaires pour l'ensemble du Mouvement Desjardins sont évaluées selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF et tiennent compte des mesures d'allègement applicables, instaurées par l'AMF en réaction à la pandémie de COVID-19. Cette ligne directrice découle du cadre normatif élaboré par le comité de Bâle sur le contrôle bancaire et exige qu'un montant de fonds propres minimal soit maintenu sur une base combinée par l'ensemble des composantes du Mouvement Desjardins. La société de portefeuille Desjardins Société financière inc. est assujettie à la Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital pour les assureurs de personnes émise par l'AMF. Par conséquent, aux fins du calcul des fonds propres, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc., qui regroupe principalement les sociétés d'assurance, est déconsolidée et en partie déduite des fonds propres en vertu des règles relatives aux participations significatives énoncées dans la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base pour les coopératives de services financiers.

Certaines filiales incluses dans le périmètre du Mouvement Desjardins sont assujetties à des exigences réglementaires provenant de l'AMF ou d'autres autorités réglementaires. La plupart de ces filiales doivent respecter des exigences minimales en matière de capitaux. Le Mouvement Desjardins surveille et gère les exigences en matière de fonds propres de ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace de ceux-ci et le respect continu de la réglementation.

Les ratios de fonds propres du Mouvement Desjardins sont calculés selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base pour les coopératives de services financiers et s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques (APR). Désigné comme une institution financière d'importance systémique intérieure par l'AMF, le Mouvement Desjardins est assujetti à un supplément de fonds propres de 1 % et doit ainsi maintenir un ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1A de 8,0 %. Son ratio de fonds propres de la catégorie 1 et son ratio du total des fonds propres doivent respectivement être supérieurs à 9,5 % et à 11,5 %. Ces ratios incluent une réserve de conservation de 2,5 %. Le Mouvement Desjardins est également sujet à un plancher des APR. Lorsque les APR modélisés sont inférieurs aux APR calculés selon l'approche standard multiplié par un facteur déterminé par l'AMF, cet écart est ajouté au dénominateur des ratios de fonds propres réglementaires.

L'AMF exige également du Mouvement Desjardins qu'il respecte un ratio de levier financier minimal de 3,5 %. Ce ratio est déterminé en divisant les fonds propres de la catégorie 1 par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions aux opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les éléments hors bilan.

Depuis le 1er avril 2022, le Mouvement Desjardins doit satisfaire aux exigences de la Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) émise par l'AMF. Le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC sont calculés conformément à cette ligne directrice. Celle-ci s'applique au groupe de résolution qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la CDO. Le Mouvement Desjardins doit maintenir un ratio TLAC d'au moins 21,5 % et un ratio de levier TLAC d'au moins 6,75 %.

NOTE 26 – GESTION DU CAPITAL *(suite)*

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Les fonds propres réglementaires du Mouvement Desjardins diffèrent des capitaux propres figurant au bilan combiné. Ils sont composés des éléments suivants :

i) les fonds propres de base (catégorie 1) visent à assurer la continuité de l'exploitation. Ils sont subdivisés en deux groupes, soit la catégorie 1A (noyau dur) et la catégorie 1B (fonds propres additionnels). Les fonds propres de la catégorie 1A sont notamment constitués des parts de capital admissibles, des réserves, des excédents non répartis et du cumul des autres éléments du résultat global. Les fonds propres de la catégorie 1B sont constitués des participations ne donnant pas le contrôle. Celles-ci sont déterminées, entre autres, en fonction de la nature des activités et du niveau de capitalisation de l'entité émettrice;

ii) les fonds propres complémentaires (catégorie 2) visent à absorber les pertes en cas de liquidation. Ils comprennent les billets subordonnés admissibles comme fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV), les parts de qualification admissibles et la portion admissible de la provision collective.

Le tableau suivant présente le solde des fonds propres réglementaires et de la capacité d'absorption des pertes (TLAC) disponible, les actifs pondérés en fonction des risques ainsi que les ratios réglementaires :

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Fonds propres et autres instruments TLAC		
Fonds propres de la catégorie 1A	**28 156 $**	28 437 $
Fonds propres de la catégorie 1	**28 156**	28 437
Total des fonds propres	**30 445**	29 721
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible[1]	**38 722**	34 325
Actifs pondérés en fonction des risques		
Risque de crédit	**118 783**	117 168
Risque de marché	**3 959**	2 874
Risque opérationnel	**15 114**	14 476
Total des actifs pondérés en fonction des risques avant le plancher de fonds propres	**137 856**	134 518
Ajustement transitoire en fonction du plancher de fonds propres	**1 455**	—
Total des actifs pondérés en fonction des risques	**139 311 $**	134 518 $
Total des actifs pondérés en fonction des risques aux fins du ratio TLAC[1]	**134 880**	129 311
Exposition du ratio de levier	**371 598**	336 136
Exposition du ratio de levier TLAC[1]	**364 519**	329 634
Ratios		
Fonds propres de la catégorie 1A	**20,2 %**	21,1 %
Fonds propres de la catégorie 1	**20,2**	21,1
Total des fonds propres	**21,9**	22,1
TLAC[1]	**28,7**	26,5
Levier	**7,6**	8,5
Levier TLAC[1]	**10,6**	10,4

(1) Donnée calculée au niveau du groupe de résolution qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la CDO.

RESPECT DES EXIGENCES

Le Mouvement Desjardins et toutes ses composantes qui sont soumises à des exigences réglementaires minimales en matière de capitalisation respectent celles-ci au 31 décembre 2022, comme lors de l'exercice précédent.

NOTE 27 – REVENU NET D'INTÉRÊTS ET REVENUS (PERTES) NETS DE PLACEMENT

REVENU NET D'INTÉRÊTS

Le tableau suivant présente la ventilation du revenu net d'intérêts en fonction du classement des actifs et des passifs financiers :

Pour les exercices terminés le 31 décembre	2022	2021
Revenu d'intérêts sur les actifs financiers		
Au coût amorti	**8 403 $**	6 967 $
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**972**	420
À la juste valeur par le biais du résultat net	**10**	14
	9 385	7 401
Frais d'intérêts sur les passifs financiers		
Au coût amorti	**3 038**	1 599
À la juste valeur par le biais du résultat net	**17**	16
	3 055	1 615
	6 330 $	5 786 $

REVENUS (PERTES) NETS DE PLACEMENT

Le tableau suivant présente la ventilation des revenus et pertes de placement en fonction du classement des actifs et des passifs financiers :

Pour les exercices terminés le 31 décembre	2022			2021		
	Produits et frais d'intérêts	**Variation de juste valeur et autres**	**Total**	Produits et frais d'intérêts	Variation de juste valeur et autres	Total
Revenus (pertes) nets de placement sur les actifs et passifs financiers						
Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	**167 $**	**(1 307) $**	**(1 140) $**	333 $	525 $	858 $
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**605**	**(4 122)**	**(3 517)**	516	(1 300)	(784)
Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**148**	**(157)**	**(9)**	109	(24)	85
Au coût amorti et autres	**103**	**58**	**161**	129	31	160
	1 023 $	**(5 528) $**	**(4 505) $**	1 087 $	(768) $	319 $

NOTE 28 – IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS

CHARGE D'IMPÔT SUR LES EXCÉDENTS DE L'EXERCICE

La charge d'impôt comptabilisée dans les états financiers combinés pour les exercices terminés le 31 décembre se détaille comme suit :

	2022	2021
État combiné du résultat		
Impôt exigible		
Charge d'impôt exigible sur les excédents	**897 $**	963 $
Ajustements au titre de l'impôt exigible des exercices précédents	**14**	(14)
Recouvrement de l'impôt exigible relatif à la rémunération sur le capital social	**(69)**	(55)
Recouvrement de l'impôt relatif aux ristournes aux membres	**(106)**	(103)
	736	791
Impôt différé		
Création et renversement des différences temporaires	**(256)**	(36)
Variation des taux d'impôt	**12**	—
Ajustements au titre de l'impôt différé des exercices précédents	**(23)**	2
	(267)	(34)
	469 $	757 $
État combiné du résultat global		
Impôt exigible	**(504) $**	(26) $
Impôt différé	**(250)**	327
	(754)	301
Total de la charge d'impôt	**(285) $**	1 058 $

Les impôts sur les excédents présentés à l'état combiné du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre se détaillent comme suit :

	2022	2021
Impôts sur les excédents	**575 $**	860 $
Recouvrement de l'impôt relatif aux ristournes aux membres	**(106)**	(103)
Impôts sur les excédents	**469 $**	757 $

RAPPROCHEMENT DU TAUX D'IMPOSITION

La charge d'impôt sur les excédents à l'état combiné du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre diffère de celle qui serait établie au taux statutaire canadien pour les raisons suivantes :

	2022	2021
Impôt au taux statutaire combiné du Canada et des provinces de 26,75 % (26,36 % en 2021)	**702 $**	1 003 $
Recouvrement de l'impôt relatif aux ristournes aux membres	**(106)**	(103)
Déduction pour petites entreprises	**(7)**	(12)
Revenus de placement et autres éléments non imposables	**(65)**	(92)
Variation des taux d'impôt	**12**	—
Dépenses non déductibles	**17**	19
Ajustements au titre de l'impôt exigible et différé des exercices précédents	**(9)**	(12)
Recouvrement de l'impôt relatif à la rémunération sur le capital social	**(69)**	(55)
Autres	**(6)**	9
	469 $	757 $

NOTE 28 – IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS *(suite)*

IMPÔT DIFFÉRÉ

Les sources d'impôt différé sont les suivantes :

	Bilan combiné		État combiné du résultat	
	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021	**2022**	2021
Actifs d'impôt différé				
Obligations locatives	**162 $**	155 $	**(7) $**	10 $
Provision pour pertes de crédit	**200**	194	**(6)**	20
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	**170**	274	**19**	38
Pertes fiscales	**410**	209	**(201)**	(52)
Valeurs mobilières et autres instruments financiers	**483**	—	**(31)**	—
Autres	**171**	107	**(64)**	(25)
	1 596	939	**(290)**	(9)
Passifs d'impôt différé				
Immobilisations corporelles et incorporelles, et immeubles de placement	**164**	131	**33**	(27)
Actifs au titre de droits d'utilisation	**152**	148	**4**	(11)
Valeurs mobilières et autres instruments financiers	**—**	47	**—**	(16)
Passifs des contrats d'assurance	**95**	109	**(14)**	29
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	**178**	16	**—**	—
	589	451	**23**	(25)
Solde net des actifs d'impôt différé	**1 007 $**	488 $	**(267) $**	(34) $

Aux fins de la présentation du bilan combiné, les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués par entités légales et présentés comme suit :

	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Actifs d'impôt différé[1]	**1 440 $**	789 $
Passifs d'impôt différé[1]	**433**	301
	1 007 $	488 $

(1) L'impôt différé se résorbera principalement à long terme.

Le montant des différences temporaires déductibles, des pertes fiscales sans échéance et des crédits d'impôt pour lequel aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au bilan combiné est de 111 M$ (20 M$ au 31 décembre 2021).

NOTE 29 – ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS

ENGAGEMENTS ET GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins a recours à des instruments de crédit et à des garanties hors bilan afin de répondre aux besoins de financement de ses membres et clients. Le tableau suivant présente le montant contractuel des engagements ainsi que le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre des garanties que le Mouvement Desjardins a accordées à des tiers. Le risque de crédit maximal lié aux engagements correspond au montant intégral du crédit additionnel que le Mouvement Desjardins pourrait devoir consentir si les engagements étaient entièrement utilisés. Le risque de crédit maximal lié aux garanties correspond aux sorties de fonds maximales que le Mouvement Desjardins pourrait devoir effectuer en cas de défaillance complète des parties aux garanties, sans tenir compte des recouvrements possibles dont il pourrait bénéficier tels que les garanties détenues, les polices d'assurance ou d'autres méthodes d'atténuation du risque de crédit. Ces engagements et garanties ne représentent pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car bon nombre de ces instruments expireront ou seront résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds. Dans les deux cas, le risque de perte maximale est considérablement plus élevé que le montant comptabilisé à titre de passif au bilan combiné.

Les montants présentés dans le tableau suivant représentent l'exposition maximale au risque de crédit des instruments financiers dont le risque maximal est différent de la valeur comptabilisée. D'autres instruments financiers présentés au bilan combiné exposent le Mouvement Desjardins à un risque de crédit. Pour ces derniers, l'exposition maximale au risque de crédit est égale à la valeur comptable.

	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Engagements		
Engagements de crédit	**124 533 $**	126 763 $
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	**3 385**	2 382
Lettres de crédit documentaire	**18**	18
Garanties		
Garanties et lettres de crédit de soutien	**1 510**	1 400
Swaps sur défaillance de crédit	**—**	645

Engagements de crédit

Les engagements de crédit représentent les montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, de garanties ou de lettres de crédit. Ces instruments ont pour principal objectif de permettre aux membres et clients de disposer de fonds, au besoin, pour des durées variables et selon des conditions précises.

Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs

Dans le cadre de ses activités de garde de valeurs, le Mouvement Desjardins conclut des ententes de prêts de valeurs avec des clients. Il fournit des engagements d'indemnisation à certains clients prêteurs de titres afin d'assurer que la juste valeur des titres prêtés sera remboursée dans le cas où l'emprunteur ne remettrait pas les titres empruntés, et où la valeur des actifs détenus en garantie ne suffirait pas à couvrir la juste valeur de ces titres. Ces engagements arrivent habituellement à échéance sans avoir été utilisés.

L'emprunteur doit garantir le prêt en tout temps au moyen de titres négociables émis généralement par les gouvernements fédéral et provinciaux et représentant 102 % du montant contractuel. Il y a un risque de perte si l'emprunteur manque à ses engagements et que la valeur de la garantie n'est pas suffisante pour couvrir le montant du prêt. Afin de limiter ce risque, la valeur des garanties obtenues de l'emprunteur est ajustée sur une base quotidienne, ce qui assure une couverture suffisante.

Lettres de crédit documentaire

Les lettres de crédit documentaire sont des instruments émis pour le compte d'un membre ou d'un client, et elles représentent le consentement du Mouvement Desjardins à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités, jusqu'à concurrence d'un montant établi. Le Mouvement Desjardins est exposé au risque que le client ne règle pas, en définitive, le montant des traites. Cependant, les montants utilisés sont garantis par les biens qui s'y rattachent.

Garanties et lettres de crédit de soutien

Les garanties et lettres de crédit de soutien représentent des engagements irrévocables du Mouvement Desjardins à effectuer les paiements d'un membre ou d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières ou d'exécution envers des tiers. La politique du Mouvement Desjardins en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts. Les garanties et lettres de crédit de soutien dont le paiement dépend du respect d'une obligation d'exécution sont considérées comme des garanties non financières, étant donné que le paiement ne dépend pas d'un défaut de crédit sur un titre d'emprunt. Les autres garanties et lettres de crédit de soutien constituent des garanties financières.

Swaps sur défaillance de crédit

Dans le cours normal de ses activités de placement, le Mouvement Desjardins a conclu des swaps sur défaillance de crédit et s'est engagé à assumer le risque de crédit sur les titres obligataires composant l'actif sous-jacent de ces swaps. La garantie offerte, qui constitue une garantie financière, consiste à pourvoir au paiement partiel ou total d'un titre ou d'un ensemble de titres dans l'éventualité d'un défaut de paiement de l'émetteur.

Le montant maximal de la garantie correspond au montant notionnel du swap. Les montants qui pourraient devoir être payés dépendent de la nature de la défaillance et du taux de récupération des titres en recouvrement.

NOTE 29 – ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS *(suite)*

ENGAGEMENTS ET GARANTIES *(suite)*

Autres ententes d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins conclut nombre de contrats qui renferment des dispositions d'indemnisation. Ces indemnisations sont habituellement liées à des contrats d'acquisition, de cession, de prestation de services et de location, à des accords de compensation ainsi qu'aux contrats signés avec des administrateurs ou des dirigeants. Aux termes de tels contrats, le Mouvement Desjardins pourrait être tenu de verser des indemnisations si certains événements se produisaient tels que des changements aux lois et à la réglementation (y compris les règles fiscales) ainsi qu'aux situations financières déclarées, l'existence de passifs non déclarés, des pertes causées par les activités de tiers ou des litiges présentés par des tiers. Les dispositions d'indemnisation varient selon les contrats. Dans plusieurs cas, aucun montant ni limite prédéterminé ne figure au contrat, et les événements qui déclencheraient un paiement sont difficiles à prévoir. Par conséquent, le montant maximal que le Mouvement Desjardins pourrait devoir payer ne peut être estimé. Dans le passé, les paiements effectués aux termes de ces engagements d'indemnisation ont été négligeables.

ACTIFS AFFECTÉS ET REÇUS EN GARANTIE

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins conclut des conventions d'affectation d'actifs en garantie et reçoit de ses membres et clients des actifs en garantie qu'il est autorisé à vendre ou à réaffecter en garantie en l'absence de défaillance conformément à des modalités normalisées attribuables à ces types de transactions. Voici des exemples de modalités concernant les actifs affectés en garantie :

- les risques et avantages liés aux actifs affectés en garantie reviennent à l'emprunteur;
- des garanties supplémentaires sont exigées lorsque la valeur de marché de l'opération dépasse le seuil convenu avec l'emprunteur;
- le droit du créancier de vendre les actifs ou de les réaffecter en garantie dépend de l'entente en vertu de laquelle le bien a été affecté en garantie;
- les actifs affectés en garantie sont remis à l'emprunteur lorsque les modalités obligatoires ont été respectées. Dans les cas où le créancier est autorisé à vendre ou à réaffecter l'actif reçu en garantie, un actif comparable est remis à l'emprunteur.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs financiers du Mouvement Desjardins affectés en garantie de passifs ou de passifs éventuels, et la juste valeur des actifs détenus ou réaffectés en garantie provenant de tiers :

	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Actifs financiers du Mouvement Desjardins affectés en garantie :		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	**589 $**	535 $
Valeurs mobilières	**21 507**	31 357
Prêts	**26 681**	25 563
	48 777	57 455
Actifs provenant de tiers :		
Actifs reçus en garantie et pouvant être vendus ou réaffectés en garantie	**23 667**	17 968
Moins : Actifs non vendus ou non réaffectés en garantie	**1 980**	636
	21 687	17 332
	70 464 $	74 787 $
Utilisation des actifs :		
Opérations liées à des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées	**30 670 $**	35 806 $
Opérations liées à des engagements relatifs à des valeurs mobilières vendues à découvert	**9 972**	10 827
Opérations de titrisation	**13 767**	12 945
Obligations sécurisées	**13 216**	12 687
Opérations sur instruments financiers dérivés	**603**	138
Systèmes de compensation, systèmes de paiement et dépositaires[1]	**1 523**	1 523
Opérations liées aux provisions pour frais de sinistres et règlements[2]	**533**	671
Approvisionnement en argent du réseau des caisses à la Banque du Canada	**180**	190
	70 464 $	74 787 $

(1) Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins est tenu de fournir à la Banque du Canada des garanties intrajournalières pour pouvoir utiliser le système de transfert de paiements de grande valeur. Celles-ci sont exclues puisqu'elles sont remises à la fin du cycle de règlement quotidien.

(2) Correspondent aux valeurs mobilières données en garantie dans le cadre du traité de réassurance qui a transféré à la date d'acquisition les passifs des contrats d'assurance de dommages des activités canadiennes de State Farm au Mouvement Desjardins.

NOTE 29 – ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS *(suite)*

FUITE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La Cour supérieure du Québec a approuvé le 14 juin 2022 l'entente de règlement intervenue entre le Mouvement Desjardins et les demandeurs en date du 16 décembre 2021, à la suite du dépôt des actions collectives en lien avec la situation des renseignements personnels annoncée en juin 2019. Les états financiers combinés tiennent compte des incidences financières de ce règlement.

LITIGES

Le Mouvement Desjardins est impliqué dans divers litiges et diverses procédures judiciaires dans le cours normal de ses affaires. Il n'est actuellement pas possible d'évaluer l'issue de certains de ces litiges et procédures, ni le moment de leur résolution ainsi que leur incidence éventuelle sur la situation financière du Mouvement Desjardins. De l'avis de la direction, la juste valeur des passifs éventuels résultant des litiges et procédures, dans la mesure où elle peut être évaluée, pourrait avoir une incidence sur les résultats du Mouvement Desjardins pour une période donnée, mais n'aurait pas de répercussion défavorable importante sur sa situation financière.

NOTE 30 – GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins est exposé à différents risques découlant des instruments financiers, notamment le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. La façon dont le Mouvement Desjardins évalue ces risques ainsi que les objectifs, politiques et méthodes qui servent à les gérer sont présentés à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion. Les zones ombragées et les tableaux identifiés d'un astérisque (*) présentés dans cette section font partie intégrante de ces états financiers combinés. Des informations sur le risque de crédit en lien avec la comptabilisation et l'évaluation des pertes de crédit attendues sont également présentées dans ces états financiers combinés, principalement à la note 2 « Principales méthodes comptables » et à la note 8 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les tableaux suivants présentent les actifs et les passifs inscrits au bilan combiné et les engagements hors bilan à la valeur comptable et répartis selon leurs échéances contractuelles résiduelles. La répartition des échéances constitue une source de renseignements à l'égard du risque de liquidité et de financement, mais elle diffère de l'analyse effectuée par le Mouvement Desjardins pour déterminer l'échéance attendue de ces éléments aux fins de la gestion du risque de liquidité. Plusieurs facteurs autres que les échéances contractuelles sont pris en considération pour évaluer les flux monétaires futurs prévus et le risque de liquidité.

La valeur des engagements de crédit présentés dans ces tableaux représente le montant maximal de crédit additionnel que le Mouvement Desjardins pourrait devoir consentir si les engagements étaient entièrement utilisés. La valeur des garanties et lettres de crédit de soutien correspond aux sorties maximales de fonds que le Mouvement Desjardins pourrait devoir effectuer en cas de défaillance complète des parties aux garanties, sans tenir compte des recouvrements possibles. Ces engagements et garanties ne représentent pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car bon nombre de ces instruments expireront ou seront résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

La note 17 « Passifs des contrats d'assurance » fournit des renseignements supplémentaires sur les échéances contractuelles des provisions techniques et des provisions pour sinistres et frais de règlement.

NOTE 30 – GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS *(suite)*

ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN *(suite)*

Au 31 décembre 2022	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	7 900 $	974 $	— $	— $	— $	— $	— $	— $	39 $	8 913 $
Valeurs mobilières										
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net[1]	108	866	1 064	902	788	2 252	5 931	16 563	5 551	34 025
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global[1]	554	1 646	1 613	1 640	869	5 792	24 093	14 986	65	51 258
Titres au coût amorti	—	—	—	—	1	1	6	42	—	50
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	13 766	970	2 288	—	—	—	—	—	—	17 024
Prêts										
Hypothécaires résidentiels[2]	2 438	3 102	6 683	6 622	8 303	18 951	99 544	7 015	7 024	159 682
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers[2]	55	84	168	199	241	1 156	4 841	8 222	9 415	24 381
Aux entreprises et aux gouvernements[2]	17 166	5 922	5 697	5 028	5 668	6 042	11 878	2 335	7 076	66 812
Provision pour pertes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	(1 035)	(1 035)
Actif net des fonds distincts	—	—	—	—	—	—	—	—	21 318	21 318
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	25	—	—	—	—	—	—	—	—	25
Primes à recevoir	179	70	15	2	—	—	—	—	2 659	2 925
Instruments financiers dérivés	274	539	758	300	493	1 259	1 894	206	—	5 723
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	2 771	5	—	—	—	—	—	—	710	3 486
Actifs de réassurance	24	42	48	43	40	98	204	676	—	1 175
Actifs au titre de droits d'utilisation	—	—	—	—	—	—	—	—	543	543
Immeubles de placement	—	—	—	—	—	—	—	—	929	929
Immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	1 587	1 587
Goodwill	—	—	—	—	—	—	—	—	157	157
Immobilisations incorporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	692	692
Participations dans les entreprises mises en équivalence	—	—	—	—	—	—	—	—	1 465	1 465
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	679	679
Actifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	1 440	1 440
Autres actifs – Autres	851	827	242	16	19	19	45	7	1 829	3 855
Total de l'actif	46 111 $	15 047 $	18 576 $	14 752 $	16 422 $	35 570 $	148 436 $	50 052 $	62 143 $	407 109 $

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

NOTE 30 – GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS *(suite)*

ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN *(suite)*

Au 31 décembre 2022	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers[3]	3 627 $	3 817 $	8 936 $	6 750 $	9 148 $	19 852 $	15 422 $	260 $	77 565 $	145 377 $
Entreprises et gouvernements[3]	11 216	8 919	4 938	2 447	2 845	8 220	19 852	3 963	51 772	114 172
Institutions de dépôts[3]	61	12	7	4	3	6	2	—	192	287
Acceptations	25	—	—	—	—	—	—	—	—	25
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert[4]	146	1 009	331	54	45	1 114	2 944	4 208	8	9 859
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	23 994	571	—	—	—	—	—	—	—	24 565
Instruments financiers dérivés	131	381	737	302	566	1 641	2 375	421	—	6 554
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	4 846	4	—	—	—	—	—	—	4 128	8 978
Obligations locatives	6	12	18	21	19	69	189	288	—	622
Passifs des contrats d'assurance	527	898	1 093	999	921	2 200	4 736	16 879	3 101	31 354
Passif net des fonds distincts	—	—	—	—	—	—	—	—	21 284	21 284
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	654	654
Passifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	433	433
Autres passifs – Autres	3 019	968	697	196	119	122	97	27	2 324	7 569
Obligations subordonnées	—	—	—	—	—	—	—	2 928	—	2 928
Total des capitaux propres	—	—	—	—	—	—	—	—	32 448	32 448
Total du passif et des capitaux propres	47 598 $	16 591 $	16 757 $	10 773 $	13 666 $	33 224 $	45 617 $	28 974 $	193 909 $	407 109 $
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit[5]	1 223 $	93 $	574 $	866 $	885 $	6 053 $	10 994 $	773 $	103 072 $	124 533 $
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	—	—	—	—	—	—	—	—	3 385	3 385
Lettres de crédit documentaire	5	1	3	4	5	—	—	—	—	18
Garanties et lettres de crédit de soutien	267	263	393	217	235	43	42	1	49	1 510

(1) Les titres de participation sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».

(2) Les montants remboursables sur demande sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».

(3) Les dépôts remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance précise.

(4) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle restante du titre sous-jacent.

(5) Comprend les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit pour lesquelles les montants d'engagement sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion du Mouvement Desjardins. Celles-ci sont classées dans la colonne « Sans échéance précise ».

NOTE 30 – GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS *(suite)*

ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN *(suite)*

Au 31 décembre 2021	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	15 867 $	461 $	— $	— $	— $	— $	— $	— $	— $	16 328 $
Valeurs mobilières										
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net[1]	60	591	1 196	319	1 105	1 726	5 933	22 649	6 193	39 772
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global[1]	403	665	265	683	1 147	7 353	24 363	18 335	72	53 286
Titres au coût amorti	—	—	1	1	—	1	4	34	—	41
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	10 859	1 103	57	—	—	—	—	—	—	12 019
Prêts										
Hypothécaires résidentiels[2]	2 688	3 460	6 964	6 040	7 046	20 561	86 855	9 318	6 763	149 695
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers[2]	61	89	186	253	308	1 375	5 450	7 730	8 934	24 386
Aux entreprises et aux gouvernements[2]	12 516	5 665	5 399	4 880	5 341	4 735	10 774	2 527	5 563	57 400
Provision pour pertes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	(970)	(970)
Actif net des fonds distincts	—	—	—	—	—	—	—	—	22 804	22 804
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	233	35	—	—	—	—	—	—	—	268
Primes à recevoir	169	64	14	2	—	—	—	—	2 590	2 839
Instruments financiers dérivés	238	206	421	204	381	1 879	2 207	292	—	5 828
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	1 769	3	—	—	—	—	—	—	785	2 557
Actifs de réassurance	27	48	58	50	47	124	255	973	—	1 582
Actifs au titre de droits d'utilisation	—	—	—	—	—	—	—	—	530	530
Immeubles de placement	—	—	—	—	—	—	—	—	926	926
Immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	1 531	1 531
Goodwill	—	—	—	—	—	—	—	—	157	157
Immobilisations incorporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	497	497
Participations dans les entreprises mises en équivalence	—	—	—	—	—	—	—	—	1 380	1 380
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	62	62
Actifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	789	789
Autres actifs – Autres	710	362	185	13	20	21	50	12	2 005	3 378
Total de l'actif	45 600 $	12 752 $	14 746 $	12 445 $	15 395 $	37 775 $	135 891 $	61 870 $	60 611 $	397 085 $

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

NOTE 30 – GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS *(suite)*

ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN *(suite)*

Au 31 décembre 2021	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers[3]	4 858 $	4 425 $	10 317 $	4 962 $	7 389 $	14 429 $	13 352 $	390 $	76 210 $	136 332 $
Entreprises et gouvernements[3]	7 622	8 001	2 366	3 411	1 597	6 334	15 431	3 823	53 059	101 644
Institutions de dépôts[3]	20	1	1	3	2	5	4	—	343	379
Acceptations	233	35	—	—	—	—	—	—	—	268
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert[4]	147	536	133	40	8	1 240	2 637	6 597	4	11 342
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	31 177	—	—	—	—	—	—	—	—	31 177
Instruments financiers dérivés	155	187	377	260	348	1 822	2 198	153	—	5 500
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	1 040	2	—	—	—	—	—	—	6 896	7 938
Obligations locatives	6	10	16	15	15	60	162	303	9	596
Passifs des contrats d'assurance	462	807	1 036	911	856	2 219	4 681	20 728	3 062	34 762
Passif net des fonds distincts	—	—	—	—	—	—	—	—	22 796	22 796
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	1 048	1 048
Passifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	301	301
Autres passifs – Autres	2 933	1 013	677	57	52	149	109	29	2 497	7 516
Obligations subordonnées	—	—	—	—	—	—	—	1 960	—	1 960
Total des capitaux propres	—	—	—	—	—	—	—	—	33 526	33 526
Total du passif et des capitaux propres	48 653 $	15 017 $	14 923 $	9 659 $	10 267 $	26 258 $	38 574 $	33 983 $	199 751 $	397 085 $
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit[5]	744 $	81 $	739 $	1 002 $	742 $	2 596 $	10 408 $	126 $	110 325 $	126 763 $
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	—	—	—	—	—	—	—	—	2 382	2 382
Lettres de crédit documentaire	7	2	6	1	2	—	—	—	—	18
Garanties et lettres de crédit de soutien	219	224	337	303	200	25	34	41	17	1 400
Swaps sur défaillance de crédit	—	—	—	—	—	—	645	—	—	645

(1) Les titres de participation sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».
(2) Les montants remboursables sur demande sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».
(3) Les dépôts remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance précise.
(4) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle restante du titre sous-jacent.
(5) Comprend les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit pour lesquelles les montants d'engagement sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion du Mouvement Desjardins. Celles-ci sont classées dans la colonne « Sans échéance précise ».

NOTE 31 – INFORMATION SECTORIELLE

La présentation de l'information financière du Mouvement Desjardins est regroupée par activités. Celles-ci sont définies selon les besoins de ses membres et clients, ainsi que des marchés dans lesquels il évolue, et elles reflètent son mode de gestion interne. Les résultats financiers du Mouvement Desjardins sont donc regroupés en trois secteurs d'activité, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages, auxquels s'ajoute une rubrique Autres.

Le secteur Particuliers et Entreprises propose aux membres et clients du Mouvement Desjardins une offre intégrée et complète répondant aux besoins des particuliers, des entreprises, des institutions, des organismes à but non lucratif et des coopératives par l'intermédiaire du réseau des caisses Desjardins, de leurs centres Desjardins Entreprises ainsi que d'équipes spécialisées. Cette offre répond notamment aux besoins en matière d'opérations courantes et de financement, de services spécialisés, d'accès aux marchés des capitaux, de capital de développement, de transferts d'entreprises et de conseils, et par l'intermédiaire de son réseau de distribution des produits d'assurance de personnes et de dommages. Ce secteur rend également ses produits et ses services disponibles par l'intermédiaire de réseaux complémentaires de distribution et de représentants hypothécaires, par téléphone et Internet, et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes regroupe différentes catégories d'offres de service visant à enrichir le patrimoine des membres et clients du Mouvement Desjardins et à les aider à protéger leur sécurité financière. Ces offres sont destinées aux personnes ou aux entreprises, tandis que les régimes collectifs d'assurance ou d'épargne répondent aux besoins des employés par l'entremise de leur entreprise, ou aux personnes faisant partie de tout autre groupe. Ce secteur conçoit plusieurs gammes de protections d'assurance de personnes (vie et santé) et de produits en épargne et placements. Outre ses propres produits et services, il distribue des produits externes en épargne et placements ainsi que des produits en valeurs mobilières et en gestion privée. Ce secteur comprend également la gestion d'actifs pour la clientèle institutionnelle. Ses produits et services sont distribués par les employés du réseau des caisses Desjardins et des centres Desjardins Entreprises, des conseillers en sécurité financière, des conseillers en placement, des gestionnaires privés, des agents exclusifs, des partenaires indépendants, des firmes d'actuaires conseils et des représentants en régimes collectifs. Certaines gammes de produits sont également distribuées en direct, en ligne, au moyen d'applications pour appareils mobiles et par des centres de contact avec la clientèle.

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et clients du Mouvement Desjardins de se prémunir contre les incidences d'un sinistre. Il comprend les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. Ses produits sont distribués par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans le réseau des caisses Desjardins et dans plusieurs centres de contact avec la clientèle et centres Desjardins Entreprises, par un réseau d'agents exclusifs sur le terrain au Québec et à l'extérieur du Québec, par Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles.

La rubrique « Autres » comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie et celles qui ont trait à l'intermédiation financière entre les surplus ou besoins de liquidités des caisses. On y trouve également les résultats des fonctions de soutien offertes par la Fédération à l'ensemble du Mouvement Desjardins. Elle inclut aussi Groupe Technologies Desjardins inc., qui regroupe l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement Desjardins. En plus des différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés, les éliminations des soldes intersectoriels sont classées sous cette rubrique.

Les transactions entre les secteurs sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui correspond au montant accepté par les différentes entités légales et unités d'affaires. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles qui sont offertes sur les marchés financiers. Les résultats des principaux secteurs reflètent les données recueillies par les systèmes internes d'information financière et sont compatibles avec les politiques applicables à la préparation des états financiers combinés du Mouvement Desjardins.

NOTE 31 – INFORMATION SECTORIELLE *(suite)*

RÉSULTATS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des résultats financiers du Mouvement Desjardins par secteurs d'activité pour les exercices terminés le 31 décembre :

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine et Assurance de personnes		Assurance de dommages		Autres		Combiné	
	2022	2021	**2022**	2021	**2022**	2021	**2022**	2021	**2022**	2021
Revenu net d'intérêts	**5 631 $**	5 005 $	**7 $**	— $	**— $**	— $	**692 $**	781 $	**6 330 $**	5 786 $
Primes nettes	**—**	—	**6 166**	5 667	**6 005**	5 909	**(329)**	(298)	**11 842**	11 278
Autres revenus	**3 027**	2 925	**(1 972)**	1 432	**101**	(58)	**(1 288)**	(1 043)	**(132)**	3 256
Revenu total	**8 658**	7 930	**4 201**	7 099	**6 106**	5 851	**(925)**	(560)	**18 040**	20 320
Dotation à la provision pour pertes de crédit	**274**	75	**—**	—	**—**	—	**3**	(6)	**277**	69
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**—**	—	**634**	4 115	**3 911**	2 792	**(45)**	(24)	**4 500**	6 883
Frais autres que d'intérêts	**6 860**	5 886	**2 653**	2 448	**1 612**	1 460	**(487)**	(228)	**10 638**	9 566
Excédents d'exploitation	**1 524**	1 969	**914**	536	**583**	1 599	**(396)**	(302)	**2 625**	3 802
Impôts sur les excédents	**398**	510	**222**	73	**133**	402	**(178)**	(125)	**575**	860
Excédents avant ristournes aux membres	**1 126**	1 459	**692**	463	**450**	1 197	**(218)**	(177)	**2 050**	2 942
Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré	**297**	284	**—**	—	**—**	—	**—**	—	**297**	284
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	**829 $**	1 175 $	**692 $**	463 $	**450 $**	1 197 $	**(218) $**	(177) $	**1 753 $**	2 658 $
dont :										
Part revenant au Groupe	**829 $**	1 175 $	**692 $**	463 $	**383 $**	1 055 $	**(218) $**	(178) $	**1 686 $**	2 515 $
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	**—**	—	**—**	—	**67**	142	**—**	1	**67**	143

ACTIFS SECTORIELS

	Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	Assurance de dommages	Autres	Combiné
Au 31 décembre 2022	**321 357 $**	**51 737 $**	**15 473 $**	**18 542 $**	**407 109 $**
Au 31 décembre 2021	306 878 $	56 891 $	16 574 $	16 742 $	397 085 $

NOTE 32 – INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées du Mouvement Desjardins comprennent principalement les entreprises associées, les coentreprises et les régimes d'avantages du personnel au bénéfice des employés, de même que certaines entités pour lesquelles la substance de la relation indique qu'elles sont liées au Mouvement Desjardins, notamment les Fonds Desjardins. Elles incluent également les principaux dirigeants du Mouvement Desjardins et les membres de leur famille proche ainsi que les entités sur lesquelles ces derniers exercent, directement ou indirectement, un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable.

TRANSACTIONS ENTRE LES PARTIES LIÉES DU MOUVEMENT DESJARDINS

Les transactions effectuées avec les parties liées du Mouvement Desjardins ont été conclues à des conditions normales de marché et ont été initialement comptabilisées à la juste valeur.

Les principales transactions concernent les frais et honoraires relatifs à la gestion de fonds et à la garde de titres. Elles ont également trait aux revenus de gestion provenant des régimes de retraite.

Ces opérations et les soldes à la fin de l'exercice se détaillent comme suit :

	2022			2021		
	Entreprises associées / Coentreprises	**Autres parties liées**	**Total**	Entreprises associées / Coentreprises	Autres parties liées	Total
État combiné du résultat						
Services de courtage et de fonds de placement	**1 $**	**635 $**	**636 $**	1 $	686 $	687 $
Revenus (pertes) nets de placement	**10**	**41**	**51**	3	(14)	(11)
Autres revenus	**20**	**143**	**163**	13	58	71
Autres frais	**(6)**	**—**	**(6)**	(7)	(2)	(9)
Bilan combiné						
Valeurs mobilières	**51 $**	**29 $**	**80 $**	60 $	58 $	118 $
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	**—**	**226**	**226**	—	635	635
Prêts	**114**	**3**	**117**	122	—	122
Actif net des fonds distincts	**—**	**3 308**	**3 308**	—	3 357	3 357
Autres actifs	**11**	**76**	**87**	6	24	30
Dépôts	**97**	**132**	**229**	173	280	453
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	**—**	**12**	**12**	—	300	300
Autres passifs	**3**	**100**	**103**	1	99	100
Autres						
Engagements donnés	**142 $**	**571 $**	**713 $**	103 $	568 $	671 $
Garanties données	**40**	**143**	**183**	40	921	961
Garanties reçues	**—**	**216**	**216**	—	642	642

RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants du Mouvement Desjardins sont les membres de son conseil d'administration et de son comité de direction. Ces personnes sont responsables de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Mouvement Desjardins, et elles ont l'autorité nécessaire pour exercer leurs fonctions. Dans le cours normal de ses affaires, le Mouvement Desjardins effectue des transactions financières avec ses dirigeants. Outre la rémunération conférée aux principaux dirigeants, les principales transactions financières incluent également des opérations d'intermédiation financière de nature courante ainsi que des opérations liées à la gestion de patrimoine, à l'assurance de personnes et à l'assurance de dommages avec les diverses entités du Groupe. Ces transactions ont été conclues selon des modalités équivalant à celles qui ont cours dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale et elles ont été initialement comptabilisées à la juste valeur.

Pour les exercices terminés le 31 décembre, la rémunération des principaux dirigeants du Mouvement Desjardins se détaille comme suit :

	2022	2021
Avantages à court terme	**19 $**	16 $
Avantages à long terme et postérieurs à l'emploi	**11**	8
	30 $	24 $